



Rapport de gestion

2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ;
- du règlement du conseil communal,

la municipalité de Jouxkens-Mézery soumet, à votre approbation, le rapport sur sa gestion durant l'année 2021 ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2021.

Table des matières

1.	AUTORITES	6
1.1.	MUNICIPALITE	6
1.1.1.	Composition et organisation de la municipalité	6
1.1.2.	Séances de la municipalité	6
1.1.3.	Préavis de la municipalité	7
1.1.4.	Commissions de la municipalité	11
1.2.	CONSEIL COMMUNAL	12
1.2.1.	Composition du conseil communal	12
1.2.2.	Bureau du conseil communal	13
1.2.3.	Commissions du conseil communal	13
1.2.4.	Délégations du conseil communal	14
2.	ADMINISTRATION GENERALE	15
2.1.	PERSONNEL COMMUNAL	15
2.1.1.	Secrétariat et greffe municipal	15
2.1.2.	Services techniques – Voirie – Conciergerie	16
2.1.2.1.	Voirie	16
2.1.2.2.	Conciergerie	16
2.1.3.	Services d'accueil préscolaire et parascolaire « Les Navires »	17
2.2.	SECRETARIAT ET GREFFE MUNICIPAL	18
2.3.	DROITS POLITIQUES	18
2.3.1.	Votations / Elections	18
2.3.2.	Initiatives / Référendums	22
2.4.	NATURALISATIONS	24
2.4.1.	Naturalisation ordinaire	24
2.4.2.	Naturalisation facilitée	24
2.5.	COMMUNICATION	25
2.6.	RELATIONS EXTERIEURES	26
2.7.	MANIFESTATIONS COMMUNALES	26
2.8.	INFORMATIQUE	27
2.8.1.	Matériel informatique	27
2.8.2.	Sécurité informatique	27

2.9.	ARCHIVES – GESTION DOCUMENTAIRE	28
2.9.1.	Organisation – Ressources humaines	28
2.9.2.	Gestion documentaire	28
2.9.3.	Archives	29
2.9.3.1.	Evaluation	29
2.9.3.2.	Description, inventaire	29
2.9.3.3.	Conservation	29
2.9.3.4.	Recherches et communication	29
2.9.3.5.	Activités extérieures	29
3.	PROPRIETES COMMUNALES	30
3.1.	FORETS	30
3.1.1.	Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge	30
3.1.2.	Gestion des forêts communales	31
3.1.2.1.	Organisation	31
3.1.2.2.	Cadre légal et labellisation	31
3.1.2.3.	Projets et travaux	31
3.2.	BATIMENTS COMMUNAUX	32
3.2.1.	Démolition du bâtiment « Le Pâquis »	32
3.2.2.	Entretien	32
3.2.2.1.	Maison de commune	32
3.2.2.2.	Ecole et salle de gymnastique	32
3.2.2.3.	Petit Navire	32
3.2.2.4.	Eglise	33
3.2.2.5.	Bâtiment « Le Chalet-Vert »	33
3.2.2.6.	Bâtiment « Le Frêne »	33
3.2.2.7.	Ascenseur du passage inférieur	33
3.2.3.	Réservations / Locations	33
3.2.3.1.	Gestion des locaux « en temps normal »	33
3.2.3.2.	Gestion des locaux « en temps de pandémie »	35
4.	GESTION DU TERRITOIRE – TRAVAUX	35
4.1.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	35
4.1.1.	Schéma directeur du Nord lausannois – SDNL	35
4.1.2.	Plan directeur communal – PDCom	36
4.1.3.	Prolongation de la zone réservée « A Grandchamp »	37
4.1.4.	Affectation d' « A Grandchamp » en zone agricole protégée	37
4.1.5.	Projet de construction sur les parcelles n° 1002, 1003 et 1004 « A Grandchamp »	38
4.1.6.	Zone Centre	38
4.1.7.	Zone village – Parcelle n° 311	39
4.2.	POLICE DES CONSTRUCTIONS	39
4.2.1.	Bureau technique	39
4.2.2.	Autorisations délivrées	40
4.2.2.1.	Permis de construire et de démolir	40
4.2.2.2.	Permis d'habiter et d'utiliser	41
4.2.2.3.	Dispenses d'enquête publique / Autorisations	42
4.2.3.	Infractions aux règles de la police des constructions	45

4.3.	MOBILITE – TRANSPORTS	45
4.3.1.	Compagnie du chemin de fer LEB SA	45
4.3.1.1.	Conseil des communes du LEB	45
4.3.1.2.	Construction d'un nouveau bâtiment de service sur la parcelle n° 452	46
4.3.1.3.	Projet de modification de la gare de Jouxkens-Mézery	47
4.3.1.4.	Projet « Le Lussex – Romanel – PI Brit »	47
4.3.2.	CFF – Cartes journalières « commune »	48
4.4.	ROUTES	48
4.4.1.	Projets d'aménagements routiers et modération de trafic	48
4.4.1.1.	Aménagement routier du barreau de la Sauge et dénivelé du Lussex	48
4.4.1.2.	Réaménagement des chemins de Champvent et de la Fleur-de-Lys	49
4.4.1.3.	Réaménagement du chemin des Vignettes	49
4.4.1.4.	Réaménagement du chemin de la Bâtiaz	49
4.4.2.	Entretien du réseau routier	50
4.4.3.	Chemins pédestres	50
4.4.3.1.	Chemin pédestre reliant le chemin du Lussex au chemin du Belvédère	50
4.4.3.2.	Chemin pédestre « Au Grand Record »	51
4.5.	VOIRIE	52
4.5.1.	Véhicules de voirie	52
4.6.	CIMETIERE	52
4.7.	ENVIRONNEMENT	52
4.7.1.	Déchets	52
4.7.1.1.	Organisation	52
4.7.1.2.	Gestion de la déchetterie communale	53
4.7.1.3.	Statistiques des déchets collectés sur le territoire communal	53
4.7.1.4.	Taxe annuelle pour la récupération et le traitement des déchets	53
4.7.2.	Décharges de la Lovaire et de Bois-d'En-Bas	54
4.7.3.	Cours d'eau	54
4.7.3.1.	Ruisseau de Broye	54
4.7.4.	Biodiversité	55
4.8.	EPURATION DES EAUX	55
4.8.1.	Commission intercommunale de la STEP de Vidy - CISTEP	55
4.8.2.	Plan régional d'évacuation des eaux Chamberonne	56
4.8.3.	Réseau public communal	57
4.8.3.1.	Canalisation au chemin de l'Oche	57
4.8.3.2.	Canalisations au chemin des Vignettes	57
4.8.3.3.	Déviations des collecteurs communaux sur la parcelle n°813 à Crissier	58
4.8.3.4.	Curage et nettoyage des canalisations	58
4.8.4.	Réseau privé – Contrôle du système séparatif	59
4.9.	DEVELOPPEMENT DURABLE – ENERGIE	60
4.9.1.	Installation solaire photovoltaïque	60
4.9.2.	Projet de production d'énergie pour les bâtiments communaux	60
5.	ECOLES – JEUNESSE – CULTURE	61
5.1.	ECOLES	61
5.1.1.	Effectifs scolaires	61
5.1.2.	Planification scolaire	61
5.1.3.	ASIGOS	61
5.1.4.	Conseils d'établissement	62
5.1.5.	Education numérique	62
5.1.6.	Aménagements scolaires	62

5.1.7.	Devoirs accompagnés	62
5.1.8.	Transports scolaires	63
5.1.9.	Pédibus	63
5.1.10.	Camp de ski	63
5.1.11.	Service dentaire scolaire	63
5.2.	JEUNESSE	64
5.2.1.	Passeport vacances	64
5.2.2.	Subventions sportives	64
5.3.	SPORT ET CULTURE	64
5.3.1.	Centre sportif de Malley - CSM	64
5.3.2.	Théâtre Kléber-Méleau - TKM	65
5.3.3.	Fonds de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise	66
5.3.4.	Fédération vaudoise de coopération – FEDEVACO	66
6.	SECURITE PUBLIQUE	56
6.1.	GENDARMERIE ET POLICE POPULATION	67
6.1.1.	Gendarmerie	67
6.1.2.	Police population	68
6.1.3.	Audit de sécurité de la Maison de commune	68
6.2.	CONTROLE DES HABITANTS	68
6.3.	DEFENSE INCENDIE	71
6.3.1.	Organisation	71
6.3.2.	Effectif	71
6.3.3.	Opérationnel	72
6.4.	PROTECTION CIVILE	72
6.4.1.	Organisation	72
6.4.2.	Effectif	73
6.4.3.	Opérationnel	73
7.	AFFAIRES SOCIALES	74
7.1.	ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE PRILLY-ECHALLENS	74
7.2.	MAISON DE L'ENFANCE « LES NAVIRES »	75
7.3.	AINES	77
7.3.1.	Sortie des aînés	77
7.3.2.	Noël des aînés	77
7.3.3.	Nonagénaires	77
8.	SERVICES INDUSTRIELS	77
8.1.	TRAVAUX ENTREPRIS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	77
8.2.	PRIX DE L'EAU POTABLE	77
8.3.	ECLAIRAGE PUBLIC	77
	CONCLUSION	78

2021 – UNE ANNEE PARTICULIERE

Pour la municipalité et les divers services communaux, 2021 a été une année particulière et intense.

La situation sanitaire a continué de bousculer l'organisation du travail et des activités : l'administration communale a dû travailler partiellement à distance, certains événements n'ont pas pu avoir lieu comme prévus, d'autres ont dû être adaptés dans leur forme et leur contenu, les locations de salle ont été suspendues pendant une partie de l'année puis soumises au respect de diverses mesures contraignantes, ...

Cela étant, plusieurs projets importants initiés par la municipalité, notamment en matière d'aménagement du territoire – plan directeur communal, prolongation de la zone réservée « A Grandchamp », affectation d' « A Grandchamp » en zone agricole protégée – ont pu être soumis à l'adoption du conseil communal, puis du canton.

L'évènement marquant de l'année a toutefois et surtout été le changement de législature et le renouvellement de la composition des autorités communales, de même que des associations et instances régionales.

L'organisation des élections a mobilisé le greffe municipal durant le premier trimestre de l'année et se sont déroulés sans heurts. Les taux de participation à ces élections – 55,51% pour les élections de la municipalité et 54,45% pour les élections du conseil communal – peuvent être qualifiés de satisfaisants, voire très satisfaisants si on les compare avec ceux des autres communes du district (moins de 50% à Romanel-sur-Lausanne, Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne et Cheseaux-sur-Lausanne, et moins de 40% à Lausanne !).

Le conseil communal a été renouvelé de près de moitié (23 sur 50), Si la représentation féminine est demeurée inchangée (16 conseillères municipales), la moyenne d'âge est passé de 57,7 à 53,4 ans. La composition de la municipalité a également changé : 3 des 5 sièges ont été repourvus par des nouveaux conseillers municipaux, dont une femme (zéro lors de la précédente législature) et la moyenne d'âge est passée de 68 à 59,8 ans.

La séance d'assermentation et d'installation des autorités communales s'est déroulée le mardi 29 juin 2021 à la salle polyvalente de Prazqueron à Romanel-sur-Lausanne en présence de Mme la Préfète Clarisse Schumacher Petoud dans une ambiance à la fois solennelle et conviviale.

Les nouveaux élus ont été bien accueillis par ceux déjà en place et ont également pu compter sur le soutien des conseillers municipaux sortants. Dès le 1^{er} juillet 2022, le nouveau collège municipal a ainsi pu se mettre à la tâche, pour assumer les affaires courantes, se plonger dans les projets en cours, mettre en place le programme de législature et élaborer les préavis relatifs aux autorisations générales pour la législature, l'arrêté d'imposition et le budget 2022, ainsi que la fixation du plafond d'endettement pour la législature.

Les nouvelles autorités ont à cœur d'assurer la continuité, tout en se donnant les moyens de proposer de nouvelles visions, méthodes ou actions. Si cela requiert de chacun énergie, travail et engagement, cela représente également une opportunité de découvrir d'autres manières d'aborder certaines thématiques et d'initier de nouveaux projets.

En bref, cette nouvelle législature représente un défi exigeant et stimulant, tant pour les élus que pour le personnel communal.

1. AUTORITES

1.1. MUNICIPALITE

1.1.1. Composition et organisation de la municipalité

Depuis 1^{er} juillet 2021, la composition et l'organisation de la municipalité se présente de la manière suivante :

Dicastères	Titulaires
Roy Serge, Syndic <i>Suppléant : Reymond Thierry</i>	Administration générale Accueil de jours des enfants Cultes – Aînés – Fondation Primerocroche Domaines – Bâtiments Arbres – Forêts Epuration des eaux
Freemantle Bernard <i>Vice-Syndic 2021-2022 & 2025-2026</i> <i>Suppléant : Oggier Pascal</i>	Aménagement du territoire Police des constructions Nouvelles constructions communales
Oggier Pascal <i>Vice-Syndic 2022-2023</i> <i>Suppléant : Freemantle Bernard</i>	Routes Voirie – Déchetterie Haies Cimetière Services industriels Energie
Reymond Thierry <i>Vice-Syndic 2023-2024</i> <i>Suppléante : Schöni Nathalie</i>	Finances Pilotage financier des dicastères Sécurité (police, pompiers, protection civile) Informatique
Schöni Nathalie <i>Vice-Syndique 2024-2025</i> <i>Suppléant : Roy Serge</i>	Ecoles Jeunesse – Sport Affaires sociales et culturelles Environnement Transports Affaires juridiques

1.1.2. Séances de la municipalité

Les membres de la municipalité siègent en principe chaque semaine, sous la présidence de M. Serge Roy, syndic. La secrétaire municipale et/ou son adjointe participe(nt) aux séances de l'exécutif, avec voix consultative(s). Les séances sont tenues à huis clos.

1.1.3. Préavis de la municipalité

En 2021, la municipalité a soumis au conseil communal les préavis suivants :

N° 1 Prolongation de la zone réservée *A Grandchamp* pour une durée de trois ans

Décisions du Conseil communal lors de sa séance du 2 février 2021 :

- 1) d'adopter le préavis municipal N° 1/2021 relatif à la prolongation de la zone réservée *A Grandchamp* pour une durée de trois ans, conformément à l'article 46 alinéa 1 in fine LATC ;
- 2) d'adopter l'article 4 du règlement de la zone réservée *A Grandchamp*, tel que libellé à l'annexe I du préavis ;
- 3) de lever l'opposition formée par Jean-Pierre Gross en son nom personnel et au nom de tous les autres copropriétaires des parcelles 977 à 1004 sises *A Grandchamp*, à savoir Michel Gross, Françoise Gross, Marie-Madeleine Rosales, Gilbert Gross, Jacques Gross, Myriam Gross Traverso, Bernard Gross, Sophie Lopez Baumann, Hélène José de Mello Gross da Cunha et Claire Gross, à la prolongation de la zone réservée *A Grandchamp* et d'adopter la proposition de réponse à ladite opposition, telle qu'énoncée à l'annexe IV du préavis ;
- 4) de donner tout pouvoir à la Municipalité pour plaider, signer, transiger, compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption de la prolongation de la zone réservée *A Grandchamp*.

N° 2 Modification des statuts de l'ASIGOS

Décisions du Conseil communal lors de sa séance du 20 avril 2021 :

- 1) D'adopter, tels que présentés, les nouveaux statuts de l'ASIGOS, sous réserve de leur approbation par le Conseil d'Etat.

N° 3 Demande de crédit pour la réfection des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC), tronçon chemin de la Rueyre – chemin de Praz-Forney – chemin des Mémises

➤ ***Demande de crédit de CHF 254'000.00 TTC***

Décisions du Conseil communal lors de sa séance du 20 avril 2021 :

- 1) d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de **CHF 254'000.00** pour les travaux relatifs à la réfection des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) sur le tronçon chemin de la Rueyre – chemin de Praz-Forney – chemin des Mémises ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;
- 3) de laisser à la Municipalité le soin d'amortir cet investissement sur une période de 10 ans à partir de l'année de mise en service ; cet amortissement sera prélevé annuellement sur le fonds de réserve destiné aux dépenses d'intérêts, d'amortissement et d'entretien du réseau EC/EU qui est alimenté par les recettes affectées provenant des taxes annuelles d'entretien des collecteurs.
(amendement)

N° 4 Comptes communaux et gestion de la municipalité durant l'exercice 2020

Décisions du Conseil communal lors de sa séance du 22 juin 2021 :

- 1) d'approuver les comptes de l'exercice 2020 de la bourse communale tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un **excédent des charges de CHF 206'785.67** et un **découvert au bilan de CHF 1'046'636.57** au 31 décembre 2020 ;
- 2) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

N° 5 Plan directeur communal

Décisions du Conseil communal lors de sa séance du 22 juin 2021 :

- 1) d'adopter le préavis municipal N° 5/2021 relatif au plan directeur communal ;
- 2) d'adopter le plan directeur communal, tel que libellé à l'annexe I du préavis ;
- 3) de donner tout pouvoir à la Municipalité pour plaider, signer, transiger, compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan directeur communal.

N° 6 Plan d'affectation A Grandchamp

Décisions du Conseil communal lors de sa séance du 22 juin 2021 :

- 1) d'adopter le préavis municipal N° 6/2021 relatif au plan d'affectation communal (affectation des parcelles 977 à 1004 sises *A Grandchamp* en zone agricole protégée) ;
- 2) d'adopter le plan d'affectation communal *A Grandchamp* et le règlement de la zone agricole protégée 16 LAT, tel que libellé à l'annexe I du préavis ;
- 3) de lever l'opposition formée par Jean-Pierre Gross en son nom personnel et au nom de tous les autres copropriétaires des parcelles 977 à 1004 sises *A Grandchamp*, à savoir Michel Gross, Françoise Gross, Marie-Madeleine Rosales, Gilbert Gross, Jacques Gross, Myriam Gross Traverso, Bernard Gross, Sophie Lopez Baumann, Hélène José de Mello Gross da Cunha et Claire Gross, et d'adopter la proposition de réponse à ladite opposition, telle qu'énoncée à l'annexe IV du préavis ;
- 4) de donner tout pouvoir à la Municipalité pour plaider, signer, transiger, compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan d'affectation communal *A Grandchamp* et du règlement y relatif.

N° 7 Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2021-2026

Décision du Conseil communal lors de sa séance du 12 octobre 2021 :

D'accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026 :

- 1) l'autorisation générale de statuer sur les aliénations ou les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de **CHF 50'000.00** (cinquante mille francs) par cas, charges éventuelles comprises ;
- 2) l'autorisation générale de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ou d'y adhérer et d'acquérir ou d'aliéner des participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de **CHF 10'000.00** (dix mille francs) par cas et au maximum **CHF 50'000.00** (cinquante mille francs) pour la durée de la législature 2021-2026, charges éventuelles comprises ;
- 3) l'autorisation générale de plaider devant les instances judiciaires, administratives ou arbitrales, avec les pouvoirs de se désister, transiger, compromettre ou passer expédient ;
- 4) l'autorisation générale d'accepter des legs, donations et successions sous bénéfice d'inventaire établi par la Justice de paix du district de Lausanne ;
- 5) l'autorisation générale d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de **CHF 50'000.00** (cinquante mille francs) par cas ;
- 6) l'autorisation générale d'engager des dépenses d'investissement excédant de moins de **5%** le montant du crédit accordé ;
- 7) l'autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse avec de solides garanties financières.

N° 8 Création d'un fonds de réserve pour crédit général d'études de CHF 100'000.00

Décisions du Conseil communal lors de sa séance du 12 octobre 2021 :

- 1) d'autoriser la Municipalité à créer un nouveau fonds de réserve « Crédit général d'études » qui figurera au bilan sous n° 9281.16 ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de CHF 100'000.00 (cent mille francs) du fonds de réserve « Bâtiments communaux » figurant au bilan sous le n° 9282.11, pour l'affecter au nouveau fonds de réserve « Crédit général d'études » figurant au bilan sous le n° 9281.16.

N° 9 Arrêté d'imposition pour l'année 2022

Décisions du Conseil communal lors de sa séance du 12 octobre 2021 :

- 1) de maintenir à **59%** de l'impôt cantonal de base le point 1 de l'article premier de l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, tel que proposé par la Municipalité et annexé au préavis ;
- 2) de maintenir les autres points et articles de l'arrêté d'imposition 2022 au même taux qu'en 2021 ;
- 3) de charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.

N° 10 Demande de crédit pour la démolition du bâtiment « Le Pâquis » et l'aménagement provisoire de cinq places de stationnement sur la parcelle communale n° 310**➤ Demande de crédit de CHF 52'000.00 TTC**

Décisions du Conseil communal lors de sa séance du 12 octobre 2021 :

- 1) d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de **CHF 52'000.00** (cinquante-deux mille francs) pour la démolition du bâtiment ECA n° 49 « Le Pâquis » et l'aménagement provisoire de cinq places de stationnement sur la parcelle communale n° 310 ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédit existantes ;
- 3) de porter la charge au compte de fonctionnement de l'année d'exécution des travaux et de compenser cette charge par prélèvement sur le fonds de réserve des bâtiments communaux, compte n° 9282.11. (**amendement**)

N° 11 Projet de budget 2021

Décision du Conseil communal lors de sa séance du 14 décembre 2021 :

- 1) d'approuver le projet de budget ordinaire de la Commune présentant un **excédent des dépenses de CHF 719'800.00**.

N° 12 Fixation des plafonds en matière d'emprunts et de cautionnements pour la législature 2021-2026

Décisions du Conseil communal lors de sa séance du 14 décembre 2021 :

- 1) d'adopter et fixer le plafond d'endettement de la Commune de Jouxten-Mézery, pour les années 2021 à 2026, à **CHF 28'000'000.00** (vingt-huit millions de francs suisses) ;
- 2) de charger la Municipalité de le communiquer à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) pour en prendre acte.

1.1.4. Commissions de la municipalité

Au 31 décembre 2021, les commissions de la municipalité étaient composées comme suit :

Commission « animation des aînés et des benjamins »

Roy Serge, Président

Jungo Danièle
Strässle Claude
Thomas Claudia

Commission « naturalisation »

Roy Serge, Président

Ferraton Aurora
Finger Dina
Gilliéron Christine
Thomas Jean-François

Commission « péréquation intercommunale »

Reymond Thierry, Président

Rochat Michel
Smadja Gilbert

Commission « technique et salubrité »

Freemantle Bernard, Président

Rochat Stéphane, technicien communal
Vienny Hervé, médecin

Commission « urbanisme et construction »

Freemantle Bernard, Président

Costa Corinne
Molina José Carlos
Parietti Marcel
Bovay Fabrice, géomètre
Rochat Stéphane, technicien communal

1.2. CONSEIL COMMUNAL

1.2.1. Composition du conseil communal

Au 31 décembre 2021, le conseil communal était composé comme suit :

Conseil communal

Aschwanden Sonja	Lembert Marine
Aubort Laurence	Manthey Jacek
Borer Michel	Milliet Alexandre
Bovard Christian	Milliet Jacques
Bovay Jacques	Milliet Stéphanie
Bridel Lauriane	Montoro Francesco
Burkhard David	Mülheim Philippe
Cachin Jean-Luc	Müller Aude
Cevey Pierre	Oberson Jean-François
Cronstedt Nina	Oberson Julien
de Claparède Vincent	Oggier Carmen
de Preux Michèle	Oldridge Molly
Ferraton Aurora	Pahud Gaëlle
Finger Dina	Parietti Marcel
Ganière Vincent	Perreaud Jérémie
Gaspoz Jean-Paul	Refondini Pascal
Grandchamp Thierry	Rémy Olivier
Guyot Yves	Rochat Michel
Ineichen Hugo	Roland André
Jermidi Hondo	Rutta Renato
Jungo Danièle	Smadja Gilbert
Jungo Georges	Stauffacher Eric
Kinnar Pierre	Van Landuyt Pascale
Klinger-Lohr Bonvin Mariela	Verrey Julien
Le Boudec Jean-Yves	
Le Gauffey Adrien	

1.2.2. Bureau du conseil communal

Au 31 décembre 2021, le bureau du conseil communal était composé comme suit :

Bureau du conseil communal

Milliet Stéphanie, Présidente

Pahud Gaëlle, vice-présidente

Borer Valérie, secrétaire

Oberson Julien, scrutateur

Le Gauffey Adrien, scrutateur

Aubort Laurence, scrutatrice suppléante

Jungo Danièle, scrutatrice suppléante

1.2.3. Commissions du conseil communal

Au 31 décembre 2021, les commissions permanentes du conseil communal étaient composées comme suit :

Commission des finances

Cevey Pierre

Finger Dina

Montoro Michel

Rochat Michel

Commission de gestion

Bovard Christian

Jungo Georges

Kinnar Pierre

Remy Olivier

Commission de recours en matière de taxes et impôts communaux

Ferraton Aurora

Smadja Gilbert

Stauffacher Eric

Commission d'urbanisme et de l'environnement

Ganière Vincent
Milliet Alexandre
Oberson Jean-François
Rutta Renato
Verrey Julien

Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois

Bovay Jacques
Guyot Yves
Le Boudec Jean-Yves
Perreaud Jérémie
Roland André

1.2.4. Délégations du conseil communal

Au 31 décembre 2021, les délégations du conseil communal étaient composées comme suit :

Délégués à l'ASIGOS

Aschwanden Sonja
Grandchamp Thierry
Klinger-Lohr Bonvin Mariela
Manthey Jacek
Müller Aude

Délégués à l'AJENOL

Aubort Laurence
Bridel Lauriane

Délégués à la commission consultative du feu

Verrey Julien, délégué
Jermidi Hondo, délégué suppléant

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1. PERSONNEL COMMUNAL

2.1.1. Secrétariat et greffe municipal

La collaboratrice administrative auprès du bureau technique et du contrôle des habitants à 60% a été en congé maternité du 23 janvier au 14 mai 2021 et en congé allaitement payé à 50% jusqu'au 11 juin 2021, puis en congé non payé jusqu'à la fin des vacances scolaires d'été 2021.

Durant son absence, le suivi des dossiers de police des constructions a été confié à l'apprentie employée de commerce formée à cette fin durant l'automne 2020. Parallèlement, celle-ci a présenté ses examens de fin d'apprentissage en juin 2021 et obtenu son CFC d'employée de commerce, orientation « administration publique ».

Considérant la surcharge de travail occasionnée par le changement de législature, d'une part, et l'augmentation notable des dossiers de police des constructions, d'autre part, il a été décidé de reporter d'une année l'engagement d'un(e) nouvel(le) apprenti(e) et de proposer à la jeune diplômée de rester auprès du greffe municipal du 15 août 2021 au 14 août 2022 en tant qu'employée de commerce à 100%.

Parallèlement la secrétaire municipale adjointe, engagée initialement à 60%, a accepté d'augmenter son taux d'activité à 80% du 1er octobre 2020 au 30 juin 2021, puis à 90% du 1er juillet au 31 août 2021, pour reprendre diverses tâches notamment en matière de contrôle des habitants, organiser les élections communales générales et soutenir l'installation des nouvelles autorités communales. Son taux d'activité a été stabilisé à 80% dès le 15 octobre 2021, de manière à alléger les tâches courantes de la secrétaire municipale et de permettre à cette dernière de consacrer davantage de temps au traitement des diverses questions d'ordre juridique et au suivi des divers projets de la municipalité, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, des routes, des transports, de l'évacuation et l'épuration des eaux ou encore de la gestion des bâtiments communaux.

La municipalité tient à souligner l'important engagement et la capacité d'adaptation du personnel du greffe municipal qui a su se réorganiser pour assumer l'ensemble de ses tâches en effectif restreint et partiellement en télétravail durant le premier semestre 2021, et pour accompagner l'entrée en fonction des nouvelles autorités communales durant la deuxième partie de l'année.

Le tableau ci-dessous indique la composition du personnel du greffe municipal au 31 décembre 2021.

Greffe municipal		
Secrétaire municipale	100%	01.07.2017
Secrétaire municipale adjointe	80%	01.10.2020
Préposée au contrôle des habitants	60%	01.09.2002
Collaboratrice administrative auprès du bureau technique et du contrôle des habitants	60%	01.09.2019
Employée de commerce	100%	15.08.2021 - 14.08.2022
Total : 5 personnes	400%	

2.1.2. Services techniques – Voirie – Conciergerie

2.1.2.1. Voirie

En fonction depuis le 1^{er} juillet 2003, le responsable du service de voirie, au bénéfice d'un CFC de charpentier, a poursuivi avec succès une formation d'adulte (art. 32) et obtenu en juin 2021 un CFC d'agent d'exploitation « service voirie ».

L'apprenti agent d'exploitation « service voirie » a également mené à terme son apprentissage et obtenu en juin 2021 un CFC d'agent d'exploitation.

Afin de repourvoir cette place d'apprentissage, le service de voirie a accueilli du 1^{er} mai au 31 juillet 2021 un stagiaire en préapprentissage. Celui-ci ayant donné satisfaction durant son stage, il a été engagé comme apprenti agent d'exploitation « service voirie » à compter du 1^{er} août 2021.

Comme chaque année, le service de voirie a en outre été renforcé durant la période estivale par l'engagement d'un auxiliaire à 100% du 23 juin au 30 septembre 2021. Ledit auxiliaire a été rappelé auprès du service de voirie du 4 au 23 décembre 2021 pour assurer le service hivernal en l'absence de l'employé de voirie empêché de travailler en raison du coronavirus (COVID-19).

Le tableau ci-dessous indique la composition du personnel du service de voirie au 31 décembre 2021.

Voirie		
Responsable du service de voirie	100%	01.07.2003
Employé de voirie	100%	01.05.1990
Apprenti agent d'exploitation, voirie		01.08.2021
Total : 3 personnes	200%	

2.1.2.2. Conciergerie

L'intendant des bâtiments communaux s'est vu adjoindre, du 1^{er} juin au 31 juillet 2021, l'aide d'un stagiaire en formation AFP agent d'exploitation auprès de l'Organisation romande pour l'intégration et la formation professionnelle (ORIF).

Ledit stagiaire ayant fini avec succès cette première formation en juillet 2021, il a été engagé dès le 1^{er} août 2021 directement en 2^e année d'apprentissage en vue l'obtention du CFC agent d'exploitation, « service conciergerie ».

Le tableau ci-dessous indique la composition du personnel du service de conciergerie au 31 décembre 2021.

Conciergerie		
Intendant des bâtiments communaux	100%	01.10.1999
Apprenti agent d'exploitation, conciergerie		01.08.2021
Total : 2 personnes	100%	

2.1.3. Services d'accueil préscolaire et parascolaire « Les Navires »

Une assistante socio-éducative a quitté le Grand Navire au 30 juin 2021 et a été remplacée à l'interne par l'augmentation du taux d'activité d'une éducatrice déjà en poste.

Une nouvelle stagiaire a été engagée au 16 août 2021, en remplacement de l'ancienne stagiaire parvenue à la fin de son contrat.

Le taux d'activité de certains collaborateurs a été adapté en fonction du nombre d'enfants accueillis au Petit et au Grand Navire. A cet égard, il importe de rappeler que les directives adoptées par le Canton pour l'accueil collectif de jour préscolaire et parascolaire fixent le taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis et les référentiels de compétences du personnel éducatif : soit le nombre et la formation du personnel encadrant les enfants, selon l'âge de ceux-ci. Selon ces directives, le personnel d'encadrement se répartit entre « Educateur » au bénéfice d'un titre professionnel de degré tertiaire, « Assistant socio-éducatif » (ci-après ASE) au bénéfice d'un titre professionnel de degré secondaire, et « Auxiliaire ». Il convient également de relever que, pour assurer la cohérence du projet pédagogique des Navires, certains collaborateurs travaillent tant auprès du Petit Navire que du Grand Navire. Enfin, il y a lieu d'observer que, pour tenir compte de la diminution de fréquentation des Navires durant les vacances scolaires, certains collaborateurs ne travaillent pas durant ces périodes et ont un taux d'activité annualisé en conséquence.

Le tableau ci-dessous indique la composition du personnel des Navires au 31 décembre 2021.

Navires	Petit Navire	Grand Navire	Total
Responsable adm.	25,00%	25,00%	50,00%
Directrice pédagog.	44,76%	49,47%	94,23%
Educatrice	69,81%		69,81%
Educatrice	55,00%	30,00%	85,00%
ASE	85,00%		85,00%
ASE	60,00%	32,50%	92,50%
ASE		92,50%	92,50%
Auxiliaire		39,13%	39,13%
Auxiliaire	7,40%	39,13%	46,53%
Auxiliaire		31,73%	31,73%
Auxiliaire	22,50%		22,50%
Auxiliaire	17,86%	32,29%	50,15%
Apprenti			
Stagiaire			
Total : 15 pers.	387,33%	371,75%	759,08%

2.2. SECRETARIAT ET GREFFE MUNICIPAL

L'administration générale de la commune est assurée par le secrétariat municipal et le greffe municipal. Leurs principales missions sont les suivantes :

- ✓ Planifier et préparer les séances de la municipalité et en tenir les procès-verbaux
- ✓ Assurer le secrétariat de la municipalité
- ✓ Assurer le relais entre la municipalité et le conseil communal
- ✓ Assurer le relais entre la municipalité et les autres services communaux
- ✓ Organiser les élections et votations
- ✓ Accueillir et informer les visiteurs
- ✓ Assurer le suivi administratif des dossiers du personnel communal
- ✓ Assurer le suivi administratif des dossiers de naturalisation
- ✓ Assurer le suivi administratif des dossiers de police des constructions
- ✓ Organiser les manifestations et réceptions municipales
- ✓ Gérer les supports d'information communaux (site internet ; « Tchaffatsatagne »)
- ✓ Traiter les demandes de location de salles communales
- ✓ Collaborer à la gestion des affaires scolaires (camp de ski, caisse de classe, demande d'équipement, dentiste scolaire, etc.)
- ✓ Gérer le portefeuille des assurances communales
- ✓ Gérer l'informatique et la téléphonie communales, ainsi que l'économat
- ✓ Collaborer à la gestion des archives communales

2.3. DROITS POLITIQUES

2.3.1. Votations / Elections

Le greffe municipal est notamment chargé d'organiser les élections et votations, d'éditer les rôles des électeurs et de contrôler les votes par correspondance.

A toutes fins utiles, vous trouverez dans les pages qui suivent les résultats des élections communales et des votations fédérales organisées en 2021.

Election de la Municipalité (5 sièges à pourvoir) – Scrutin du 7 mars 2021

	Electeurs inscrits	1'034
Bulletins	Rentrés	574
	Blanc	10
	Nuls	25
	Valables	549
	Majorité absolue	275

Taux de participation	55,51 %
-----------------------	---------

		<i>Nb de suffrages</i>
<i>Elu</i>	Reymond Thierry	486
<i>Elue</i>	Schöni Nathalie	476
<i>Elu</i>	Oggier Pascal	472
<i>Elu</i>	Roy Serge	439
<i>Elu</i>	Freemantle	436
	Pahud Gaëlle	135

Election du Conseil communal (50 sièges à pourvoir) – Scrutin du 7 mars 2021

	Electeurs inscrits	1'034
Bulletins	Rentrés	563
	Blanc	12
	Nuls	1
	Valables	562
	Majorité absolue	282

Taux de participation	54,45 %
-----------------------	---------

	<i>Nb de suffrages</i>
Gaspoz Jean Paul	444
Perreaud Jérémie	432
Ganière Vincent	415
Burkhard David	409
Klinger-Lohr Bonvin Mariela	407
Müller Aude	403
Ferraton Aurora	402
Milliet Stéphanie	401
Le Boudec Jean-Yves	400
Van Landuyt Pascale	398
Jermidi Hondo	395
Finger Dina	393
Jungo Georges	393
Rochat Michel	389
Roland André	387
Oberson Julien	386
Oldridge Molly	386
de Claparède Vincent	380
Grandchamp Thierry	378
Kinnar Pierre	376
Jungo Danièle	370
Milliet Jacques	369
Oggier Carmen	365
Aubort Laurence	365

	<i>Nb de suffrages</i>
Mühlheim Philippe	358
Stauffacher Eric	354
Rémy Olivier	351
Parietti Marcel	346
Montoro Francesco	346
Verrey Julien	345
Oberson Jean François	344
Pahud Gaëlle	341
Bovard Christian	340
Lembert Marine	336
Bovay Jacques	333
Ineichen Hugo	333
Manthey Jacek	330
Refondini Pascal	329
Cevy Pierre	327
Reymond Thierry	326
de Preux Michèle	325
Oggier Pascal	324
Smadja Gilbert	319
Rutta Renato	309
Bridel Lauriane	309
Guyot Yves	307
Ineichen Hugo	333
Manthey Jacek	330

Milliet Alexandre	303
Cronstedt Nina	301
Le Gauffey Adrien	299
Golay Michel	297
Aschwanden Sonja	297
Cachin Jean Luc	295
Borer Michel	294
Berclaz Sébastien	294
Vuichoud Sandrine	293
Corbaz Maxime	292
Straub Marc	292

Schöni Nathalie	282
Company Jaime	278
Costa Corinne	271
Piccolo Davide	270
Ramseyer Ariane	254
Mastrocola Pascal	234
De Mitri Thierry	229
Dawirs Rémy Karin	213
Krieg Charlotte	174
Ferratton Stéphane	142

Votations du 7 mars 2021

Objet : **Initiative « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »**

Bulletins	Rentrés	649
	Blanc	11
	Nuls	0
	Valables	638

Suffrages	
Oui	330
Non	308
Taux de participation	70,09 %

Objet : **Loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE)**

Bulletins	Rentrés	647
	Blanc	16
	Nuls	3
	Valables	628

Suffrages	
Oui	185
Non	443
Taux de participation	69,87 %

Objet : **Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie**

Bulletins	Rentrés	646
	Blanc	26
	Nuls	0
	Valables	620

Suffrages	
Oui	267
Non	353
Taux de participation	69,76 %

Votations du 13 juin 2021

Objet : **Initiative « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique »**

Bulletins	Rentrés	635
	Blanc	16
	Nuls	1
	Valables	618

Suffrages	
Oui	222
Non	396
Taux de participation	68,50 %

Objet : **Initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »**

Bulletins	Rentrés	635	<i>Suffrages</i>	
	Blanc	10	Oui	250
	Nuls	1	Non	374
	Valables	624	Taux de participation	68,50 %

Objet : **Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)**

Bulletins	Rentrés	632	<i>Suffrages</i>	
	Blanc	6	Oui	457
	Nuls	0	Non	169
	Valables	626	Taux de participation	68,18 %

Objet : **Loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le Co₂)**

Bulletins	Rentrés	635	<i>Suffrages</i>	
	Blanc	11	Oui	361
	Nuls	1	Non	262
	Valables	623	Taux de participation	68,50 %

Objet : **Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT)**

Bulletins	Rentrés	635	<i>Suffrages</i>	
	Blanc	11	Oui	371
	Nuls	0	Non	253
	Valables	624	Taux de participation	68,50 %

Votations du 26 septembre 2021

Objet : **Initiative « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »**

Bulletins	Rentrés	604	<i>Suffrages</i>	
	Blanc	12	Oui	136
	Nuls	0	Non	456
	Valables	592	Taux de participation	65,09 %

Objet : **Modification du code civil suisse (Mariage pour tous)**

Bulletins	Rentrés	606	<i>Suffrages</i>	
	Blanc	9	Oui	377
	Nuls	0	Non	220
	Valables	597	Taux de participation	65,30 %

Votations du 28 novembre 2021

Objet : Initiative « Pour des soins infirmiers forts »

Bulletins	Rentrés	669
	Blanc	14
	Nuls	0
	Valables	655

Suffrages	
Oui	386
Non	269
Taux de participation	70,64 %

Objet : Initiative « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort »

Bulletins	Rentrés	669
	Blanc	15
	Nuls	0
	Valables	654

Suffrages	
Oui	180
Non	474
Taux de participation	70,64 %

Objet : **Modification de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)**

Bulletins	Rentrés	671
	Blanc	12
	Nuls	0
	Valables	659

Suffrages	
Oui	465
Non	194
Taux de participation	70,86 %

2.3.2. Initiatives / Référendums

Le greffe municipal est chargé de contrôler les listes des signatures apposées sur des référendums ou initiatives populaires sur le plan fédéral, cantonal et communal.

A toutes fins utiles, vous trouverez ci-dessous la liste des initiatives et référendums dont le greffe municipal a contrôlé les listes de signatures durant cette même année.

Type	Objet	Date début	Date fin
Initiative féd.	Responsabilité en matière de téléphonie mobile	22.10.2019	03.07.2021
Initiative féd.	Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (Initiative sur les rentes)	05.11.2019	16.07.2021
Référend. féd.	Contre l'accord de libre-échange avec l'Indonésie – Stop huile de palme	31.12.2019	20.06.2020
Référend. féd.	Contre l'arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat	31.12.2019	20.06.2020
Initiative féd.	Mieux vivre à la retraite (Initiative pour une 13 ^e rente AVS)	03.03.2020	14.11.2021
Référend. féd.	Contre la loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO2)	25.09.2020	14.01.2021

Référend. féd.	Contre la loi fédérale du 25.09.2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)	06.10.2020	21.01.2021
Référend. féd.	Contre la loi fédérale du 25.09.2020 sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme	06.10.2020	08.02.2021
Initiative féd.	Pour la liberté et l'intégrité physique	01.12.2020	En cours
Référend. féd.	Contre la modification du 18.12.2020 du code civil suisse (mariage pour tous)	31.12.2020	10.04.2021
Initiative féd.	Référendum « Non au don de sperme pour les couples de même sexe »	31.12.2020	10.04.2021
Initiative cant.	SOS Communes	15.01.2021	04.06.2021
Initiative féd.	Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables)	09.03.2021	En cours
Référend. féd.	Contre la modification du 19.03.21 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du CF visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)	30.03.2021	05.08.2021
Référend. féd.	Contre la modification du 18.06.2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT)	29.06.2021	27.10.2021
Référend. féd.	Contre la loi fédérale du 18.06.2021 sur un train de mesures en faveur des médias	29.06.2021	04.11.2021
Initiative cant.	Initiative vaudoise pour des transports publics gratuits, écologiques et de qualité	24.08.2021	En cours
Initiative féd.	Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale)	24.08.2021	En cours
Initiative féd.	Contre le F-35 (stop F-35)	31.08.2021	En cours
Référend. féd.	Contre la modification de éaloi fédérale sur la transplantation d'organes, de tissus et de cellules	12.10.2021	En cours
Référend. féd.	Contre la modification de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographique	12.10.2021	En cours
Référend. féd.	Contre l'arrêté fédéral relatif au financement de l'agence de garde-frontières Frontex	12.10.2021	En cours
Initiative cant.	D'avantage de pouvoir d'achat pour la population vaudoise	05.11.2021	En cours
Référend. féd.	Contre la modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé	28.12.2021	En cours

2.4. NATURALISATIONS

2.4.1. Naturalisation ordinaire

Conformément à la nouvelle loi sur la nationalité suisse et la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018, les demandes de naturalisation ordinaires sont déposées auprès du Service de la population (SPOP) qui complète la première partie du rapport d'enquête (identité civile, permis C en cours de validité, durée du séjour en suisse et dans le canton de Vaud, casier judiciaire VOSTRA, compétences linguistiques, aide sociale, ...), puis le transmet à la commune, pour la deuxième étape de la procédure.

A réception du dossier, le greffe municipal, sur délégation de la municipalité, prie le candidat de fournir un certain nombre de documents et de se présenter au greffe municipal pour un entretien, en vue de compléter la deuxième partie du rapport d'enquête (biographie du requérant, respect de la sécurité et de l'ordre publics, participation à la vie économique ou acquisition d'une formation, participation à la vie sociale et culturelle, respect des valeurs des Constitutions fédérales et cantonales, encouragement et soutien de l'intégration des membres de la famille). Après quoi, le greffe municipal convoque le candidat au test de connaissances élémentaires prévu par la LDCV et reporte directement les résultats dudit test sur le rapport d'enquête. Une fois le rapport ainsi complété, celui-ci est transmis à la municipalité, qui peut décider, soit de clore l'instruction et de préavisier directement la demande de naturalisation, soit de compléter l'instruction en priant la commission de naturalisation d'auditionner le candidat. L'audition n'est pas systématique, mais est organisée lorsqu'il y a lieu de compléter des lacunes ou de lever des doutes quant à la réalisation des conditions matérielles, notamment d'intégration. Le procès-verbal d'audition est alors joint au rapport d'enquête et sert de base à la motivation municipale. Le greffe municipal transmet ensuite le rapport d'enquête et le préavis municipal au SPOP, lequel a trente jours pour vérifier que le rapport d'enquête est complet et indiquer s'il se rallie à l'avis de la municipalité. Enfin, la municipalité est invitée à rendre sa décision finale d'octroi de la bourgeoisie de Jouxten-Mézery, sous réserve de l'octroi du droit de cité cantonal et de la délivrance de l'autorisation fédérale de naturalisation.

Durant l'année 2021, cinq dossiers de naturalisation ont été soumis à la commune, concernant quinze personnes (deux couples avec deux enfants, une personne seule avec deux enfants et deux personnes seules avec un enfant), et ont été préavisés positivement par la municipalité. En outre, les quatre dossiers de naturalisation transmis à la commune à la fin de l'année 2020, concernant sept personnes (un couple sans enfant, un couple avec enfant, et deux adultes), ont également été traités en 2021 et préavisés positivement par la municipalité. Enfin, six personnes (un couple avec un enfant, un couple sans enfant et un parent et son enfant), dont la demande de naturalisation avait été préavisée positivement par la municipalité en 2019, respectivement en 2020, mais dont le suivi par le canton avait été retardé par la pandémie de coronavirus (COVID-19), ont enfin obtenu la nationalité suisse en 2021.

2.4.2. Naturalisation facilitée

La procédure de naturalisation facilitée des conjoints de ressortissants suisses, des enfants d'un parent naturalisé et des jeunes étrangers de la troisième génération relève exclusivement de la compétence de la Confédération. La commune n'a pas de suivi ou de contrôle dans le traitement de ces demandes, qui sont envoyées directement par le candidat à la Confédération.

2.5. COMMUNICATION

La municipalité s'efforce de communiquer régulièrement sur ses projets et intentions et de mettre à la disposition du public toutes les informations d'intérêt général et renseignements utiles sur la vie locale par le biais du journal communal « Le Tchaffatsatagne ». Publié quatre fois par an, la réalisation et l'édition du Tchaffatsatagne sont confiées au greffe municipal, avec la collaboration d'une équipe d'imprimeurs de la région. Cette publication permet non seulement à la municipalité de rappeler certaines informations officielles concernant le fonctionnement des services communaux et de développer divers thèmes d'intérêt commun, mais offre également aux sociétés locales l'espace pour faire le récit de leurs activités passées et annoncer leurs manifestations à venir.

La municipalité veille également à la tenue à jour du site internet de la commune, afin de permettre à la population d'accéder en tout temps à de nombreux renseignements utiles. On y trouve en effet l'ensemble des informations figurant au pilier public, la composition des autorités communales, les préavis municipaux et procès-verbaux du conseil communal, les règlements communaux, de même que l'ensemble des formulaires officiels et divers renseignements pratiques.

Afin de diversifier ses canaux de communication, la municipalité a par ailleurs décidé de doter la commune d'une page facebook. Créée le 5 février 2021, cette page est suivie par quelques 80 abonnés.

La municipalité utilise en outre la voie du tout-ménage pour communiquer à l'ensemble de la population certaines informations d'importance. Ainsi, la municipalité a envoyé en janvier 2021 un tout-ménage relatif aux élections communales. De même, la municipalité a répondu en mai 2021, par biais de tout-ménage, aux observations déposées dans toutes les boîtes aux lettres du village par l'hoirie Gross sur le Plan directeur communal et le secteur « A Grandchamp ». La municipalité a encore utilisé la voie du tout-ménage pour inviter la population à participer aux ateliers de consultation publique organisés le 25 septembre 2021 sur l'héritage et l'avenir du centre du village.

Lorsqu'elle l'estime nécessaire, la municipalité organise par ailleurs des séances d'information publiques, à l'attention de l'ensemble de la population ou des personnes spécifiquement concernées par un projet particulier. Ainsi, la municipalité a organisé le 1^{er} septembre 2021, conjointement avec la Compagnie du chemin de fer LEB SA, une séance d'information publique concernant les projets de ladite Compagnie sur le tronçon Jouxten-Lussex-Romanel. Au vu de la forte affluence (une centaine de personnes) et pour tenir compte des prescriptions sanitaires, cette séance a dû être dédoublée. La municipalité a également convié les habitants du village et les sociétés locales à des ateliers de consultation publique sur l'héritage et l'avenir de la zone centre du village organisés le 25 septembre 2021. Enfin, la municipalité a organisé le 17 novembre 2021 une séance d'information relative à l'état d'avancement des travaux relatifs au réaménagement des chemins de Champvent et de la Fleur-de-Lys, à l'attention des riverains et des commissions d'urbanisme du conseil et de la municipalité.

La municipalité donne par ailleurs des nouvelles régulières de ses projets et d'autres développements importants pour la commune dans le cadre de ses communications au conseil communal.

Enfin, non contente d'informer a posteriori les membres du conseil communal sur l'état d'avancement de ses projets, la municipalité tient également à faire participer les commissions du législatif et de l'exécutif à l'élaboration des projets d'importance pour la commune. Ainsi, la municipalité a réuni la commission d'urbanisme du conseil communal le 30 mars 2021 afin de préciser le calendrier des démarches à entreprendre pour soumettre dans les meilleurs délais au Conseil communal le Plan directeur communal (DPCo) et l'affectation du secteur « A Grandchamp » en zone agricole protégée. La municipalité a convié à nouveau la commission d'urbanisme du conseil communal le 10 mai 2021, pour examiner le programme de la Compagnie du chemin de fer LEB SA sur le tronçon Jouxten-Lussex-Romanel ainsi que la pré-convention préalable au projet d'aménagement routier du barreau de la Sauge et dénivelé du Lussex.

2.6. RELATIONS EXTERIEURES

En dépit du coronavirus (COVID-19), la plupart des assemblées générales, rencontres ou évènements rythmant généralement l'agenda des relations extérieures de la municipalité ont pu se dérouler en 2021, moyennant quelques aménagements (limitation du nombre de participants en début d'année, présentation du certificat COVID plus tard, en plus du port du masque et autres mesures sanitaires usuelles).

Si l'Union des communes vaudoises (UCV) a dû annuler une nouvelle fois la journée des communes vaudoises, elle a pu organiser son traditionnel tour des districts. Trois membres de la municipalité ont ainsi pu participer à la visite du district de Lausanne organisée par l'UCV le 9 septembre 2021. L'UCV a également pu tenir son assemblée générale en présentiel le 3 novembre 2021 et élire à cette occasion son nouveau comité, avec à sa présidence Mme Chantal Weidmann Yenny, Syndique de Savigny, qui succède à Mme Claudine Wyssa. M. le conseiller municipal Pascal Oggier a par ailleurs été nommé membre du conseil de l'UCV pour le district de Lausanne

De même, l'Association des communes vaudoises (AdCV) a pu organiser ses quatre assemblées générales en présentiel les 18 mars, 24 juin, 23 septembre et 2 décembre 2021, ainsi qu'une rencontre festive le 8 octobre 2021. La municipalité a été représentée à chacun de ces évènements. Durant l'année, Mme Carine Tinguely, M. Yves Raboud et M. Jean-Yves Thévoz ont quitté leur fonction au sein du comité de l'AdCV. Ils ont été remplacés par Mme Denise Rudy, Syndique de Tannay, M. Alain Jaccard, Syndic de Denens, et M. Pierre-Alain Lunardi, Municipal à Montagny-près-Yverdon.

L'assemblée générale de Lausanne Région a aussi pu se réunir à deux reprises en présentiel le 19 juin 2021 et le 13 octobre 2021. A l'occasion de cette dernière, M. Gustave Muheim, ancien Syndic de Belmont-sur-Lausanne et président de Lausanne Région depuis 24 ans, a cédé ses fonctions à M. Thierry Amy, Syndic de Cugy. La composition des commissions thématiques de Lausanne Région ont également été renouvelées. M. le Syndic Serge Roy a été réélu au sein de la commission « Formation et emploi des jeunes » et Mme la conseillère municipale Nathalie Schöni a rejoint à la commission « Transports ». M. le Syndic Serge Roy a également participé à plusieurs séances du secteur Nord de Lausanne Région.

La municipalité, dans sa nouvelle composition, a en outre convié le 7 septembre 2021 celle de Romanel-sur-Lausanne à une rencontre pour discuter de certains dossiers intéressant les deux communes et a reçu le 9 novembre 2021 la visite annuelle de Mme la Préfète Clarisse Schumacher Petoud.

2.7 MANIFESTATIONS COMMUNALES

En raison de la situation sanitaire incertaine et des prescriptions fédérales et cantonales de lutte contre la pandémie de coronavirus (COVID-19), la municipalité a malheureusement dû renoncer à organiser la sortie des aînés, de même que le souper du personnel communal.

Elle a revanche pu maintenir, sous une forme allégée, la fête des écoles, en présence des enseignantes, du syndic, du conseiller municipal en fonction et de la future conseillère municipale. Après s'être délectés de délicieuses pizzas, les élèves promus ont reçu un beau stylo Caran d'Ache en souvenir.

La météo incertaine, combinée aux prescriptions sanitaires, ont contraint la municipalité à annuler à la dernière minute les festivités du 1^{er} août, seuls les feux étant maintenus.

La municipalité, avec la précieuse collaboration de la commission d'animation des aînés, a par contre pu organiser le traditionnel Noël des aînés. Quelques 80 personnes ont ainsi pu se réunir, moyennant la présentation du certificat COVID, pour partager un repas de fin d'année en toute convivialité.

Enfin, le Noël du Village s'est tenu le mercredi 22 décembre 2021 sur le parvis de l'Eglise, avec une marche lumineuse, des contes, des raclettes, des braseros, des marschmallows, des biscuits et du vin chaud. La municipalité a pu compter sur l'aide des sociétés locales et des familles pour l'organisation de cette belle soirée qui a réuni environ 200 personnes. Les recettes de la soirée ont été versées à une œuvre caritative.

De même, si les sociétés locales ont dû annuler certains événements prévus en 2021 (Tchaffa-Trail ; conférence et atelier sur les cétacés, ...), elles ont redoublé d'énergie pour organiser, sous un format adapté à la situation sanitaire, de nombreuses manifestations et animer ainsi la vie du village (« petite » fête à Jouxens et course des enfants, halloween, récré des parents, sortie familiale, sortie champignons, ateliers bricolage, tournoi de badminton, conférence de M. Michel Dufour sur la cybercriminalité ; fenêtres de l'Avent, ...).

2.8 INFORMATIQUE

2.8.1. Matériel informatique

Les cinq ordinateurs portables commandés en septembre 2020 ont pu être livrés au début de l'année 2021 et ont permis au personnel du greffe municipal de travailler partiellement à distance et au bureau électoral de dépouiller les élections communales 2021.

Quatre tablettes et un ordinateur portable ont été acquis pour les conseillers municipaux, de manière à ce que ceux-ci puissent travailler à distance et consulter, durant leurs diverses séances de municipalité ou à l'extérieur, l'ensemble de la documentation reçue ou éditée par le greffe municipal et numérisée dans le programme de gestion électronique des documents.

Les contrats de leasing et de maintenance des copieurs du greffe municipal et de la bourse communale arrivant à échéance, ces appareils ont été remplacés le 15 septembre 2021 et de nouveaux contrats de leasing ont été conclus pour une durée de cinq ans. Par ailleurs, une nouvelle imprimante a été acquise pour le greffe municipal.

2.8.2. Sécurité informatique

La municipalité a pris dès le mois d'août 2021 diverses mesures pour renforcer la sécurité de ses systèmes informatiques. Sur le plan organisationnel, elle a ainsi établi des directives sur l'utilisation des mots de passe, sensibilisé le personnel aux procédés fréquemment utilisés par les cybercriminels et transmis à l'ensemble des collaborateurs un guide de bonnes pratiques en cas de cyberattaque. Sur le plan technique, elle a actualisé l'antivirus et le pare-feu, sécurisé les accès à distance via un réseau privé virtuel (VPN) avec authentification à double facteur, migré la messagerie dans le cloud, installé un protocole sécurisé de cryptage pour l'accès à la gestion électronique des documents. D'autres améliorations, comme le renforcement du filtrage et l'activation de la double authentification pour la messagerie sont en cours. Enfin, la municipalité a demandé à des sociétés spécialisées plusieurs devis pour tester la sécurité du système informatique et former les utilisateurs.

2.9 ARCHIVES – GESTION DOCUMENTAIRE

2.9.1. Organisation – Ressources humaines

Créées en 2001, les archives intercommunales gèrent depuis le 1^{er} janvier 2020 les ressources informationnelles des communes de Prilly, Ecublens, Jouxten-Mézery et Romanel-sur-Lausanne. Leur organisation et leur fonctionnement sont régis par une convention signée par les quatre communes partenaires. Les secrétaires municipaux desdites communes se rencontrent au minimum une fois par année, avec l'archiviste responsable, afin de faire le point sur leur collaboration et les travaux effectués par les Archives intercommunales, régler les éventuels problèmes de personnel ou d'organisation et aborder les objectifs et projets futurs.

L'archiviste responsable entrée en fonction le 1^{er} novembre 2019 et engagée à 80%, dont un 5% pour la commune de Jouxten-Mézery, a donné son congé pour la fin du mois de février 2021. Une nouvelle archiviste responsable a été engagée à 60% dès le mois de juillet 2021, dont 2,5% pour la commune de Jouxten-Mézery. Parallèlement, l'archiviste assistante a stabilisé son taux d'activité à 50%, dont 2,5% pour Jouxten-Mézery. Le personnel des archives intercommunales répartit ainsi son taux d'activité entre les quatre communes comme suit :

Commune	Archiviste responsable	Archiviste assistante	Total par commune
Prilly	32,5%	22,5%	55%
Ecublens	25%	25%	50%
Jouxten-Mézery	2,5%	2,5%	5%
Romanel-sur-Lausanne	5%	0%	5%

L'archiviste assistante a assuré seule les missions d'archivage de mars à juin. Elle a poursuivi les missions de description, de conservation et de mise à disposition des archives historiques de la commune de Jouxten-Mézery.

Depuis son arrivée, l'archiviste responsable a pris connaissance des pratiques d'archivage au sein de la commune de Jouxten-Mézery. Elle a rencontré le personnel de l'administration et a identifié les besoins futurs avec la secrétaire municipale.

2.9.2. Gestion documentaire

Les documents produits et reçus par l'administration communale sont organisés à l'aide d'un plan de classement. Ce plan de classement fait référence tant pour les documents en version papier que pour les documents numérisés dans le programme de gestion électronique des documents. En 2021, ce plan de classement a été légèrement adapté par l'archiviste responsable pour mieux refléter les pratiques documentaires de l'administration communale.

Au mois d'août 2021, les conseillers municipaux et la nouvelle archiviste responsable ont suivi une formation dispensée par la société Protocol SA sur le programme de gestion électronique des documents.

Ce programme s'est avéré particulièrement utile durant la pandémie, dès lors que la quasi-totalité des documents de l'administration communale y sont scannés et peuvent ainsi être consultés à distance par les membres de la municipalité et de l'administration communale.

2.9.3. Archives

2.9.3.1. Evaluation

Les services de l'administration sont responsables de leurs dossiers terminés jusqu'à échéance de leur durée d'utilité. Au-delà, les services ont l'obligation de proposer leurs dossiers aux archives, qui les évaluent et valident leur élimination ou leur versement aux archives communales.

En 2021, les archives de la cantine scolaire de 2011 à 2018 ont ainsi été versées aux archives communales.

Des éliminations d'archives arrivées en fin de délai d'utilité et n'ayant pas de valeur patrimoniale ont été réalisées aux finances (1970 à 2009) et au greffe municipal (1999—2011).

L'archiviste responsable a accompagné le service de la police des constructions pour le pré-archivage des dossiers d'enquête (conditionnement et description).

2.9.3.2. Description, inventaire

L'un des buts des archives communales est de mettre les documents conservés à disposition de l'administration et du public. Pour cela, il faut qu'ils soient identifiés et décrits.

Les conventions versées en 2019 ont ainsi été reconditionnées et décrites dans l'inventaire disponible sur la plateforme destinée aux communes : <https://vaud.archivescommunales.ch>. Les autres archives versées en 2019 ont été partiellement reconditionnées et identifiées dans un bordereau d'évaluation. Une partie des archives versées en 2018 ont également été inventoriées.

L'archiviste assistante a en outre rédigé un guide pour les recherches dans les inventaires et un historique des fonds.

2.9.3.3. Conservation

Les archives définitives sont toujours conservées dans le dépôt d'archives d'Ecublens, route du Bois 27.

2.9.3.4. Recherches et communication

Huit demandes de recherches ont été faites aux archives communales de Jouxens-Mézery en 2021. Six provenaient de l'administration communale et deux provenaient de l'externe, au sujet de recherches généalogiques.

2.9.3.5. Activités extérieures

En 2021, l'archiviste responsable a participé au groupe de travail « Records Management et archivage électronique » de l'Association vaudoise des archivistes (AVA). Elle a également pris part aux travaux de développement d'un référentiel pour les communes coordonné par les Archives cantonales vaudoises.

L'archiviste assistante a participé au groupe de travail « Description et diffusion », qui gère la plateforme de publication des inventaires d'archives communales et qui anime un groupe d'échange et de partage de connaissances autour du logiciel de gestion des inventaires.

3. PROPRIETES COMMUNALES

3.1. FORÊTS

3.1.1. Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge

Le Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge comprend les communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Crissier, Ecublens, Jouxten-Mézery, Mex, Penthaz, Prilly, Renens, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Sullens, Villars-Ste-Croix et Vufflens-la-Ville.

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. Le Groupement gère :

- 444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes) ;
- 228 hectares de forêts privées (500 propriétaires).

Conformément à l'art. 11 de la loi forestière vaudoise, le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité. L'installation des nouvelles autorités du Groupement s'est déroulée sous la présidence de la Préfète du district de l'Ouest lausannois le 7 juillet 2021. Vous trouverez ci-dessus la composition de ces autorités pour la législature 2021-2026 :

Groupement du triage forestier – 2021-2026

Présidente du comité	Mme Paola Keaslin, Municipale à Bussigny
Vice-président du comité	M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens
Membre du comité	M. Denis Favre, Municipal à Romanel-sur-Lausanne
Secrétaire du comité	M. Laurent Robert, Garde forestier
Président de l'assemblée	M. Laurent Bovay, Syndic de Crissier
Vice-président de l'assemblée	M. Maurizio Mattia, Municipal à Prilly

Deux assemblées générales ordinaires ponctuent généralement l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière ; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées. La première assemblée ordinaire sur les comptes et la gestion s'est déroulée par visioconférence le 17 mars 2021. L'assemblée ordinaire consacrée à l'étude du budget a eu lieu en présentiel le 21 septembre à Bussigny.

Les attributions du comité consistent en substance à diriger et administrer le Groupement. En 2021, le comité s'est réuni à 11 reprises et a examiné notamment les questions suivantes :

- Organisation du changement de législature
- Processus de recrutement pour repouvoir le poste du garde forestier
- Budget et plan de gestion

3.1.2. Gestion des forêts communales

3.1.2.1. Organisation

Les communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Sullens, Saint-Sulpice, Villars-Ste-Croix et Vuflens-la-Ville sont liées par un contrat de gestion de degré 3 avec le Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge. Cela signifie que tous les coûts et les recettes liés à l'entretien de ces forêts sont pris en charge par le Groupement. Les budgets correspondent au solde annuel pour chaque commune ; ce montant figure dans le contrat de bail. La surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt ainsi que la vente de bois incombent au garde forestier, M. Laurent Robert, en collaboration avec le comité. L'Inspecteur des forêts du 18^{ème} arrondissement veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Les travaux forestiers sont confiés par le Groupement à l'entreprise EFOL Sàrl située à Sullens, l'entreprise de débardage Vincent Séchaud à Sullens et l'entreprise forestière Jean-Daniel Muhlethaler à Crissier, l'entreprise Dumauthioz à Pampigny et l'entreprise Hunziker, spécialisée dans les émondages. Toutes ces entreprises répondent aux normes de sécurité.

3.1.2.2. Cadre légal et labellisation

La surface soumise au régime forestier et propriété des communes est de 331 hectares. La possibilité annuelle de coupe est de 2'510 m³t (m³ estimé sur tige) selon le calcul des plans de gestion officiels et sanctionné par les municipalités.

Depuis 2010, la gestion des forêts communales est certifiée conforme aux directives des labels « FSC » (Forest Stewardship Council, n° 1253) et « PEFC » (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes). Les exploitations répondent aussi aux exigences des principales associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura).

3.1.2.3. Projets et travaux

Le Groupement participe au projet « Soins aux jeunes peuplements » subventionné par le Canton et la Confédération. Le garde forestier assure la direction et la surveillance de ces travaux ainsi que le suivi financier du projet.

Il participe également au projet « Forêts protectrices de la Mèbre, de la Sorge et de la Venoge », qui a pour but de limiter les embâcles de bois dans les rivières qui pourraient mettre en péril les entrées de voûtage. Les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre concerné sont indemnisés par l'Etat sur la base de forfait à l'unité. Là encore, le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

Grâce à la colonisation naturelle des surfaces, le Groupement n'a recours aux plantations que d'une manière marginale. Ce procédé est devenu un standard et fait partie des critères pour la certification des forêts. Néanmoins, le Groupement est attentif aux impacts du réchauffement climatique sur la végétation et a réalisé certaines plantations de chênes, plus résistants à la hausse des températures.

S'agissant des travaux de coupes sur le territoire communal en 2021, le Groupement a effectué 182 m² d'éclaircies normales (selon le plan de gestion des forêts communales) et 87 m³ d'éclaircies sur chablis (terme désignant les arbres secs, renversés ou attaqués par des parasites).

En 2021, le Groupement a par ailleurs exécuté des travaux d'entretien pour améliorer la fonction protectrice et biologique des forêts communales sur une surface de 3'100 m². Une subvention est allouée au Groupement pour ces travaux.

3.2. BÂTIMENTS COMMUNAUX

3.2.1. Démolition du bâtiment « Le Pâquis »

Les travaux relatifs à la démolition du bâtiment « Le Pâquis » (ECA n° 49) et l'aménagement de cinq places de stationnement sur la parcelle communale n° 310 (préavis municipal n° 10 / 2021) ont pu être menés à bien durant les vacances scolaires d'automne, limitant ainsi la gêne occasionnée par ce chantier.

La démolition du bâtiment ECA n° 49 déclaré insalubre en 2007 et inoccupé depuis lors a coupé court aux velléités d'occupation illicite de certains squatters. Cette démolition a également permis de libérer une partie du terrain en vue de la construction à moyen terme d'un ou plusieurs nouveau(x) bâtiment(s) à affectation mixte sur ce site. Elle constitue ainsi une première étape en vue de la valorisation du site du Pâquis et le renforcement de la centralité villageoise, retenus comme objectifs prioritaires dans le cadre de la planification territoriale communale.

L'aménagement des places de stationnement à l'usage du personnel communal et des parents déposant leurs enfants au Petit Navire a en outre permis de désengorger un peu le parking devant la salle de gymnastique.

3.2.2. Entretien

3.2.2.1. Maison de commune

En 2021, quelques menus aménagements ont été effectués dans la Maison de commune :

- installation de stores intérieurs à lamelles dans le bureau de la bourse communale et de la direction administrative des Navires ;
- installation de six portes d'armoire à clef pour les documents de la bourse communale.

3.2.2.2. Ecole et salle de gymnastique

La municipalité a également fait procéder en 2021 à quelques travaux d'entretien dans le bâtiment de la salle de gymnastique :

- remplacement du régulateur de chauffage ;
- remplacement de deux coupoles ;
- remplacement du lave-vaisselle du Grand Navire ;
- remplacement du store extérieur à lamelles de la porte du balcon du Grand Navire ;
- achat d'un réfrigérateur pour les sociétés locales.

3.2.2.3. « Petit Navire »

D'autres travaux ont été effectués en 2021 dans les locaux du Petit Navire :

- réfection de la peinture de la porte d'entrée ;
- remplacement du réfrigérateur ;
- réparation du lave-vaisselle ;
- installation de casiers à clef pour les membres du personnel du Petit et du Grand Navire.

3.2.2.4. Eglise

Certains travaux ont aussi été menés en 2021 dans l'église :

- révision de la suspension de la cloche et remplacement de la machine à sonner ;
- réparation de la toiture et du lambris suite à une infiltration d'eau.

3.2.2.5. Bâtiment « Le Chalet-Vert »

Des travaux importants ont été entrepris en 2021 à l'extérieur et à l'intérieur du « Chalet-Vert ». Outre les travaux d'entretien planifiés de longue date, d'autres travaux se sont avérés nécessaires en cours d'année, vu la vétusté de l'immeuble.

- installation d'échafaudages, étanchéité, maçonnerie et peinture des balcons ;
- réfection du revêtement bitumineux devant l'entrée principale du bâtiment ;
- réfection de la peinture des portes de garage ;
- remplacement du circulateur et de la pompe de chauffage ;
- réfection de la gâche électrique de la porte d'entrée ;
- réfection des joints de la salle de bain et de la cuisine de l'appartement de 3,5 pièces au rez ;
- rénovation totale de la salle de bain et des toilettes et changement de la cuisinière de l'appartement de 4,5 pièces au rez ;
- rénovation totale de la salle de bain du studio au 1^{er} étage ;
- réfection de la peinture du salon de l'appartement de 3 pièces au 1^{er} étage ;
- réfection de la peinture de la salle de bain et remplacement du lave-vaisselle de l'appartement de 3,5 pièces au 1^{er} étage ;
- réfection de la peinture de la salle de bain et des toilettes de l'appartement de 2,5 pièces au 2^e étage ;
- remplacement du réfrigérateur dans l'appartement de 3,5 pièces au 2^e étage.

3.2.2.6. Bâtiment « Le Frêne »

La municipalité a fait remplacer en 2021 le chauffe-eau défectueux du « Frêne ».

3.2.2.7. Ascenseur du passage inférieur

La municipalité a décidé de changer de prestataire pour les services d'entretien et de dépannage de l'ascenseur du passage inférieur.

3.2.3. Réservations / Locations

3.2.3.1. Gestion des locaux « en temps normal »

La gestion de l'occupation des locaux (salle communale, salle des commissions, bistro, salle de gymnastique) est assurée par l'intendant des bâtiments communaux, en collaboration avec le greffe municipal. Cette gestion implique le suivi des réservations, la mise en place, le contrôle des fournitures et l'entretien des locaux avant et après chaque occupation.

Outre les réservations de la salle communale, de la salle des commissions et de la salle bistro pour diverses réunions et manifestations officielles, ainsi que les locations ponctuelles de la salle bistro et, cas échéant, de la salle communale pour des réunions ou manifestations privées, il y a lieu de rappeler que la salle communale et la salle de gymnastique sont mises à disposition des sociétés locales et louées à des groupes privés durant l'année scolaire de manière régulière.

Occupation régulière de la salle communale pour l'année scolaire 2020-2021 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Qi-Gong AFPJM (8h45-11h00)	Yoga Privé (09h00-10h00)	Pilates Privé (10h00-11h00)	Yoga AFPJM (10h00-11h00)	
Après-midi	Street Dance APE (15h45-17h15)				
Soir	Yoga AFPJM (18h00-21h00)	Yoga AFPJM (18h00-21h00)	Pilates Privé (20h00-21h00)		

Occupation régulière de la salle de gymnastique pour l'année scolaire 2020-2021 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08.30 – 09.15			Ecole		Ecole
09.15 – 10.00				Gym dames SSJM	
10.20 – 11.05	Rythmique	Ecole		Ecole	
10.05 – 11.50					
13.45 – 14.30	Hôpital de l'Enfance	Ecole	Association Mobelet	Ecole	Ecole
14.30 – 15.15					
15.30 – 16.00				Gym Mini Mixte 1 SSJM	
16.00 – 16.30					
16.30 – 17.00				Gym Mini Mixte 2 SSJM	
17.00 – 17.30		Football Privé	Foot pour tous APE		
17.30 – 18.00				Sport garçon/fille SSJM	
18.00 – 18.30	Badminton Privé				Multisport Privé
18.30 – 19.00			Badminton Privé		
19.00 – 19.30				Sport messieurs SSJM	
19.30 – 20.00	Gym dames SSJM	Gym fit. dames SSJM			Football Privé
20.00 – 20.30					
20.30 – 21.00				Volleyball SSJM	
21.00 – 21.30					
21.30 – 22.00					

3.2.3.2. Gestion des locaux « en temps de pandémie »

En raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19), l'utilisation de la salle communale et de la salle de gymnastique pour la pratique du sport en groupe a été interdite durant le premier trimestre 2021, excepté pour les enfants âgés de moins de 16 ans. Les activités sportives ont pu reprendre dans ces salles dès lundi 19 avril 2021, sous réserve du respect des mesures sanitaires fédérales et cantonales.

Les locations ponctuelles pour des manifestations culturelles ou des fêtes privées ont été suspendues jusqu'à l'été et ont repris timidement durant la deuxième partie de l'année, dans le respect des conditions édictées par la Confédération et le canton.

Ces dernières ayant changé à de nombreuses reprises au gré de l'évolution sanitaire (port du masque, respect des distances sociales, limitation du nombre de participants, consommation assise uniquement, certificat Covid, etc.), l'on renonce à les détailler ici.

Outre un effort marqué de communication pour aviser en temps réel les utilisateurs des salles et le public en général de l'évolution de la situation et des mesures prises par les autorités pour y faire face, la pandémie a impliqué des efforts logistiques importants, tant pour l'achat et la mise en place de matériel de protection que pour l'organisation du nettoyage et de la désinfection des locaux communaux, en particulier à l'école et aux Navires.

S'agissant de la facturation des locations, la municipalité a déduit les loyers correspondant aux périodes de fermeture des prochaines factures.

4. GESTION DU TERRITOIRE / TRAVAUX

4.1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1.1. Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL)

Le Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) a pour objectif de favoriser une gestion coordonnée du territoire des onze communes partenaires (Boussens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxten-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Sullens). Ses thèmes de travail sont principalement l'urbanisation et la mobilité, ainsi que la préservation de l'environnement, du paysage et de l'agriculture. La municipalité participe régulièrement aux séances du groupe de pilotage et de la cellule de pilotage technique du SDNL.

En 2021, le SDNL a notamment travaillé, en collaboration avec les autres schémas directeurs du programme d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) sur le projet de stratégie régionale de gestion des zones industrielles et d'activités.

Le SDNL a également participé aux réflexions relatives à l'établissement d'un plan d'affectation cantonal sur le site stratégique de développement d'activités de Vernand, situé sur les communes de Lausanne et de Romanel-sur-Lausanne. Soutenu par le Conseil d'Etat, l'établissement de ce plan d'affectation cantonal a pour objectif de mettre en valeur ce site en y implantant un parc technologique et industriel pouvant accueillir plusieurs milliers de postes de travail.

Le SDNL a en outre finalisé une étude relative à la mobilisation des réserves en zone à bâtir et mixte du Nord lausannois. Cette étude dresse un bilan, basé sur l'année de référence 2018, du potentiel d'accueil de nouveaux habitants pour l'ensemble du périmètre du SDNL et propose une démarche visant à mobiliser les réserves à bâtir sur les parcelles libres et constructibles.

Par ailleurs, le SDNL a finalisé l'étude relative à la vision directrice de l'« Espace Blécherette », visant à préserver les milieux naturels, pérenniser l'agriculture, valoriser le paysage rural et proposer des espaces de délasserement et de loisirs dans ce secteur. Dans le cadre de l'élaboration de cette vision directrice et de la finalisation du Plan directeur communal, la municipalité a proposé d'intégrer une partie du territoire communal dans le périmètre de l'« Espace Blécherette », à savoir notamment le site « A Grandchamp » ainsi que les espaces non bâtis à l'Ouest des chemins des Boracles et du Taulard, afin de mettre en valeur la qualité paysagère et la fonction de protection de la biodiversité de ces espaces. Cet élargissement du périmètre de l'« Espace Blécherette » a été approuvé par le SDNL.

4.1.2 Plan directeur communal (PDCoM)

Pour rappel, le projet de Plan directeur communal (PDCoM), adapté en fonction des remarques des services cantonaux, avait été transmis à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour un ultime contrôle le 14 décembre 2020.

Sans nouvelle de la DGTL sur ces adaptations, la municipalité a sollicité une rencontre avec Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard et M. Pierre Imhof, directeur de la DGTL, le 1^{er} mars 2021, pour rappeler le calendrier des prochaines échéances et souligner les nombreux efforts consentis par la commune pour ajuster constamment le PDCoM aux modifications législatives et aux exigences des services cantonaux.

A la suite de cette séance, la DGTL a rendu son préavis sur le PDCoM adapté le 8 mars 2021. Une ultime séance de coordination avec la DGTL, tenue le 17 mars 2021, a permis à la municipalité de s'entendre sur les dernières adaptations formelles à apporter au PDCoM et de s'assurer du soutien du Département sur le projet territorial de la commune.

Parallèlement, la municipalité a rencontré le chef du projet « Espace Blécherette » au sein du SDNL les 16 et 19 mars 2021, pour examiner l'opportunité et la possibilité d'étendre le périmètre de l'« Espace Blécherette » à une partie du territoire communal. Ces réunions ont confirmé que l'extension dudit périmètre sur une partie du territoire était adéquate et conforme aux options de planification énoncées dans le PDCoM, dès lors qu'elle permettait de valoriser les espaces naturels non bâtis, les aires de dégagements et les chemins de mobilité douce, sans pour autant contraindre le développement urbanistique de la commune. Une nouvelle délimitation du périmètre d'agglomération « Espace Blécherette » a donc été préparée et intégrée dans le diagnostic ainsi que dans le volet environnement du PDCoM.

La version finale du PDCoM a été présentée à la commission d'urbanisme du conseil communal le 30 mars 2021 et soumise à la consultation publique du 14 avril au 14 mai 2021. Trois observations ont été déposées au greffe dans le délai de consultation publique.

La municipalité a soumis le PDCoM à l'adoption du conseil communal lors de sa séance du 22 juin 2021, en y joignant une notice concernant les observations formulées durant la consultation publique (préavis municipal N° 5 /2021). Lors de cette séance, le conseil communal a adopté le PDCoM par 37 oui et 1 abstention.

Le PDCoM ainsi adopté a été transmis à la DGTL pour approbation par le Conseil d'Etat. Dans sa séance du 10 novembre 2021, le Conseil d'Etat a décidé :

- d'approuver le Plan directeur communal de la Commune de Jouxten-Mézery ;
- d'émettre une réserve sur le développement à long terme du secteur Pierravaux-La Grotte ;
- d'émettre une réserve sur l'objectif de déplacement de l'arrêt LEB de Jouxten-Mézery.

Ladite décision d'approbation a été notifiée à la municipalité par courrier recommandé du 23 novembre 2021. Elle a été publiée dans la Feuille des avis officiels et affichée au pilier public le mardi 30 novembre 2021 et n'a pas fait l'objet d'une demande de référendum.

4.1.3. Prolongation de la zone réservée « A Grandchamp »

Considérant le temps pris pour finaliser le PDCom et compte tenu de la prochaine échéance de la zone réservée « A Grandchamp », la municipalité avait entrepris, dès l'été 2020, les démarches pour prolonger ladite zone réservée pour une durée de trois ans, afin d'éviter toute construction de nature à entraver les options de planification retenues en attendant la mise en vigueur du PDCom et la révision du Plan d'affectation communal (PACom). Le dossier relatif à la prolongation de la zone réservée « A Grandchamp », préavisé favorablement par les services de l'Etat le 22 septembre 2020, a ainsi été soumis à l'enquête publique du 16 octobre et au 16 novembre 2020.

L'hoirie Gross ayant formé opposition collective durant le délai d'enquête et la séance de conciliation organisée le 26 novembre 2020 n'ayant pas permis d'aboutir à un accord, la municipalité a élaboré un préavis à l'attention du conseil communal du 2 février 2021, l'invitant à adopter la prolongation de la zone réservée, à lever l'opposition formée par l'hoirie Gross et à adopter la proposition de réponse à ladite opposition (préavis municipal N° 1 / 2021).

La prolongation de la zone réservée « A Grandchamp » a été adoptée par le conseil communal le 2 février 2021 par 33 oui et 1 abstention, puis soumise au Département des institutions et du territoire pour approbation. Le 23 avril 2021, le Département a approuvé la prolongation de la zone réservée « A Grandchamp » jusqu'au 25 août 2024.

Par courrier du 26 mai 2021, l'hoirie Camille Gross a formé recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal contre la décision du 2 février 2021 du conseil communal et la décision du 23 avril 2021 du Département des institutions et du territoire relatives à la prolongation de la zone réservée « A Grandchamp ». Au 31 décembre 2021, la procédure était toujours pendante devant la Cour.

4.1.4. Affectation d'« A Grandchamp » en zone agricole protégée

Parallèlement aux travaux visant à finaliser le PDCom et afin d'assurer la vue d'ensemble et la cohérence de la planification communale, la municipalité a transmis fin 2020 à la DGTL un addenda au Plan d'affectation communal (PACom) tendant à l'affectation du site « A Grandchamp » en zone agricole protégée.

Dans son avis préliminaire valant examen préalable daté du 8 mars 2021, la DGTL a confirmé être favorable à l'affectation du site « A Grandchamp » en zone agricole protégée, en relevant que cette mesure était conforme aux objectifs du PDCom et à l'objectif suivant de la mesure R11 Agglomération Lausanne-Morges du Plan directeur cantonal (PDCn) : « Aménager un réseau d'espaces verts, naturels et agricoles à l'échelle de l'agglomération ».

La version finale du PACom « A Grandchamp » a été présentée à la commission d'urbanisme du conseil communal le 30 mars 2021, puis soumise à la consultation publique, simultanément au PDCom, soit du 14 avril au 14 mai 2021.

L'hoirie Gross ayant formé opposition collective durant le délai d'enquête et la séance de conciliation organisée le 20 mai 2021 n'ayant pas permis d'aboutir à un accord, la municipalité a élaboré un préavis à l'attention du conseil communal, l'invitant à adopter le PACom « A Grandchamp », à lever l'opposition formée par l'hoirie Gross et à adopter la proposition de réponse à ladite opposition (préavis municipal N° 6 / 2021).

Le PACom « A Grandchamp », affectant les parcelles n° 977 à 1004 en zone agricole protégée, a été adopté par le conseil communal le 22 juin 2021 par 35 oui et 3 absences, puis transmis au Département des institutions et du territoire pour approbation. Ce dernier a notifié le 23 novembre 2021 à la municipalité et aux opposants sa décision d'approbation du PACom « A Grandchamp ».

Le 30 décembre 2021, l'hoirie Camille Gross a formé recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal contre la décision du 22 juin 2021 du conseil communal et la décision du 23 novembre 2021 du Département des institutions et du territoire approuvant le plan d'affectation communal « A Grandchamp » affectant les parcelles n° 977 à 1004 en zone agricole protégée.

4.1.5 Projet de construction sur les parcelles n° 1002, 1003 et 1004, propriété de l'hoirie Gross « A Grandchamp »

Le 31 mars 2021, l'hoirie Gross a déposé une demande de permis de construire trois villas jumelles sur les parcelles n° 1002, 1003 et 1004 dont elle est propriétaire « A Grandchamp ». Dite demande de permis de construire a été soumise à l'enquête publique du 1^{er} au 30 mai 2021 et a fait l'objet de septante-trois oppositions. Après réception de la synthèse CAMAC, la municipalité a refusé le 9 septembre 2021 la demande de permis de construire. Le 4 octobre 2021 l'hoirie Camille Gross a déposé un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal contre ladite décision. Au 31 décembre 2021, la procédure était toujours pendante devant la Cour.

4.1.6. Zone Centre

Désireuse de renforcer l'identité et l'attractivité du centre villageois, d'adapter les services et équipements aux besoins actuels et futurs et d'étudier les opportunités de construction, la municipalité a confié au bureau Atelier MOPA Sàrl le mandat de mettre sur pied un processus de concertation publique à l'attention des usagers, des sociétés locales et du grand public concernant l'avenir de la zone « Centre » de la commune.

Ce processus de concertation, initialement prévu au printemps 2021 a été reporté au mois de septembre en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19) et s'est déroulé en deux temps :

Afin d'amorcer une première transformation de l'espace concerné et de susciter la réflexion, les six classes du collège de Jouxten-Mézery se sont succédées les 2 et 3 septembre 2021 pour réaliser une fresque sur le sol devant la Maison de commune. Chaque classe a également réalisé un poster créatif dévoilant le ressenti des enfants par rapport au site.

Les sociétés locales, les conseillers communaux ainsi que l'ensemble des habitants du village ont ensuite été conviés à des ateliers participatifs. Organisés le 25 septembre 2021, ces ateliers ont réuni une cinquantaine de personnes, avec au programme :

- une ballade immersive sur le site accompagné d'un « kit » pour la prise de notes des ressentis de chacun ;
- un premier temps d'échange autour d'une grande photo aérienne du site visant à partager et échanger les points de vues subjectifs au sujet des qualités et des faiblesses du site ;
- un deuxième temps d'échange permettant l'expression collective des besoins et des rêves pour l'avenir du centre de Jouxten-Mézery.

Les résultats de cette étude seront formalisés dans un rapport et permettront à long terme de guider les nouveaux projets de constructions et d'équipements dans cette zone.

Dans l'élan de cette démarche participative, la municipalité a invité un boulanger de la région (Edouard Henry de Lausanne, puis Nathanaël et Cécile de Yens) à vendre du pain le dimanche matin au centre du village. Mis en place à partir du 4 septembre 2021, ce nouveau service à la population a rencontré un certain succès durant l'été indien. Le nombre de clients s'est toutefois étioilé au fil de semaines, de sorte que l'expérience a dû cesser début novembre pour des raisons économiques.

4.1.7 Zone village – Parcelle n° 311

Pour rappel, la municipalité avait été avisée en novembre 2020 de la vente de la parcelle n° 311 jouxtant directement la Maison de commune. Considérant que l'acquisition de cette parcelle représentait une opportunité unique de compléter le patrimoine foncier et immobilier de la commune au cœur de la zone centre, la municipalité avait sollicité du conseil communal un crédit de CHF 2'150'00.00 pour l'acquisition de ladite parcelle par droit de préemption (préavis municipal N° 7 / 2020). Lors de sa séance du 8 décembre 2020, le conseil communal avait toutefois refusé le crédit sollicité, de sorte que la parcelle a été vendue à un propriétaire privé.

Ce nouveau propriétaire a déposé le 15 mars 2021 une demande de permis de construire visant à transformer l'immeuble existant de deux logements avec trois places de stationnement en immeuble de quatre logements avec cinq places de stationnement. Cette demande a été soumise à l'enquête publique du 8 mai au 6 juin 2021 et a fait l'objet d'une opposition liée aux éventuels problèmes de circulation engendrés par les travaux de construction et par l'aménagement des nouvelles places de stationnement. Après avoir entendu les parties, la municipalité a décidé le 23 novembre 2021 de lever l'opposition et d'autoriser les travaux, à l'exception de ceux visant à rendre les combles habitables et sous réserve de certaines conditions strictes concernant l'accès au chantier.

La superficie de la parcelle permettant l'implantation d'un second bâtiment relativement imposant, le propriétaire a présenté à la municipalité un projet de construction en ce sens. Soucieuse de conserver une urbanisation harmonieuse de la zone village, la municipalité a entamé des discussions avec le propriétaire, afin de s'assurer que la future construction s'accorde avec le caractère des maisons anciennes de ce quartier, notamment en ce qui concerne le volume et le style, conformément à l'art. 8 du règlement communal sur l'aménagement et les constructions. Les discussions se poursuivent.

4.2. POLICE DES CONSTRUCTIONS

4.2.1. Bureau technique

De nombreuses demandes en lien avec la police des constructions sont adressées régulièrement à la municipalité, par le biais du greffe municipal, que ce soit pour l'analyse complexe de dossiers, pour assurer le suivi des chantiers ou simplement pour obtenir des informations sur les possibilités et exigences en ce domaine.

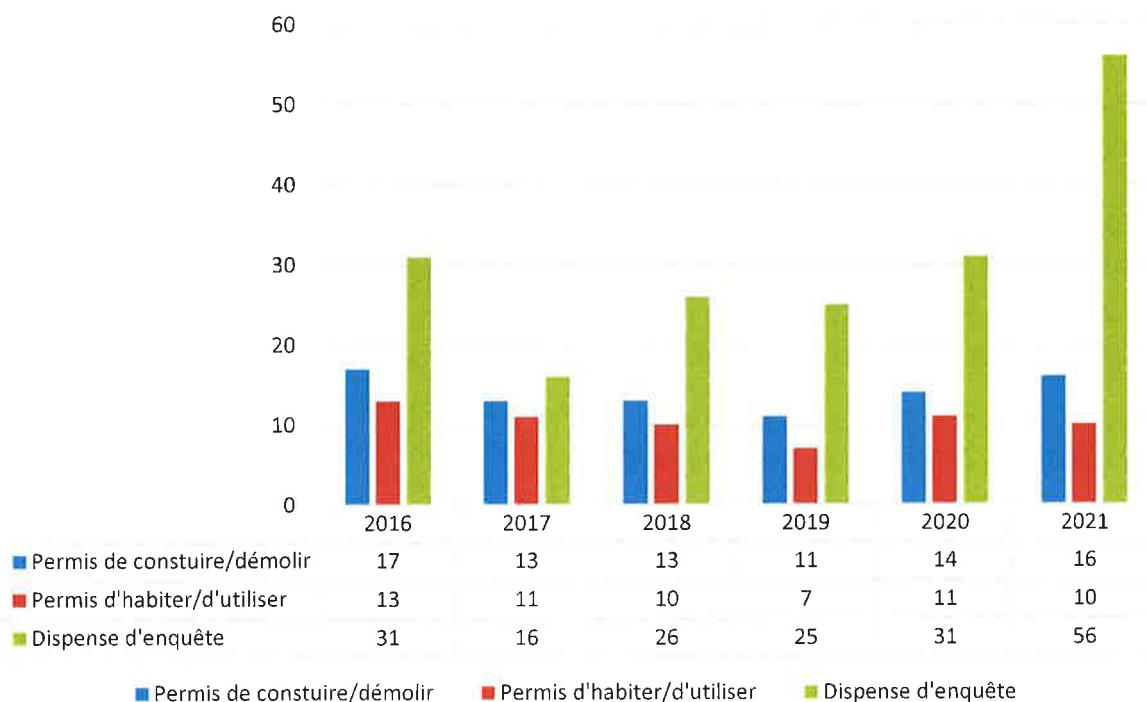
L'analyse et le traitement de ces demandes sont confiées au technicien communal. Engagé à 25% du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, le contrat de celui-ci a été reconduit pour une année. Le technicien communal est présent à l'administration communale deux matins par semaine pour étudier les dossiers et répondre directement aux questions des habitants. Il vérifie la conformité des projets et des plans avec la réglementation applicable et établit des rapports à l'attention de la municipalité en vue de la délivrance des autorisations de construire. Il participe également aux visites de fin des travaux de la commission technique et de salubrité, visant à s'assurer que les travaux exécutés sont conformes aux autorisations accordées, en vue de la délivrance du permis d'habiter/d'utiliser.

Le suivi administratif des dossiers de police des constructions est pour sa part confié au greffe municipal. Suivant le rapport du technicien communal et sur instruction municipale, la collaboratrice en charge de ces dossiers auprès du greffe municipal assure le lien avec la centrale d'autorisation en matière de construction (CAMAC), publie les mises à l'enquête publique dans la FAO, le journal 24 Heures, au pilier public ainsi que sur le site internet communal, établit les autorisations et permis de construire, s'occupe de l'ensemble de la correspondance y relative, assure la facturation des émoluments, organise les visites de la commission technique et de salubrité, met à jour la statistique trimestrielle des constructions ainsi que le registre des bâtiments et veille à l'harmonisation de ces données avec celles du contrôle des habitants.

4.2.2. Autorisations délivrées

Le nombre de dossiers traités et d'autorisations délivrées (toutes catégories confondues) a continué d'augmenter en 2021. La municipalité tient à remercier le technicien communal et le greffe municipal de la diligence avec laquelle ils assurent le traitement des dossiers de police des constructions.

Nombre de permis et autorisations délivrés en 2016-2021



4.2.2.1. Permis de construire et de démolir

Durant l'année 2021, la municipalité a délivré les permis suivants :

Permis N° 1031C <i>Délivré le 16.03.2021</i>	Parcelle N° 1014 <i>Ch. de la Venoge 1</i>	Aménagements extérieurs. Pose d'un portail et d'une clôture. Réaménagement des places de parc et ajout d'une place
Permis N° 1035C <i>Délivré le 23.03.2021</i>	Parcelle N° 463 <i>Ch. de Crissier 8a</i>	Construction d'une piscine enterrée chauffée
Permis N° 1063B <i>Délivré le 19.01.2021</i>	Parcelles N° 404/1036 <i>Ch. de la Rueyre 53, 53a, 53b et 53c</i>	Création d'un velux supplémentaire par villa
Permis N° 1082 <i>Délivré le 09.03.2021</i>	Parcelle N° 1037 <i>Ch. de la Bâtiaz 2a et 2b</i>	Construction d'une villa mitoyenne
Permis N° 1083 <i>Délivré le 09.03.2021</i>	Parcelle N° 1038 <i>Ch. de la Bâtiaz 2c et 2d</i>	Construction d'une villa mitoyenne
Permis N° 1086 <i>Délivré le 12.01.2021</i>	Parcelle N° 814 <i>Ch. de Praz-Fomey 5b</i>	Réaménagement intérieur et adjonction d'une véranda, d'une pergola et d'un jacuzzi

Permis N° 1087 <i>Délivré le 19.01.2021</i>	Parcelle N° 760 <i>Ch. de la Rueyre 61</i>	Construction d'une piscine et pose d'une pompe à chaleur. Réfection de la terrasse
Permis N° 1090 <i>Délivré le 23.11.2021</i>	Parcelle N° 311 <i>Ch. du Chalet-Vert 4</i>	Transformation intérieure d'un immeuble de deux logements comprenant trois places de stationnement, en immeuble de quatre logements comprenant cinq places de stationnement
Permis N° 1092 <i>Délivré le 06.07.2021</i>	Parcelle N° 310 <i>Ch. de Beau-Cèdre 5</i>	Démolition du bâtiment ECA n° 49
Permis N° 1093 <i>Délivré le 07.09.2021</i>	Parcelle N° 814 <i>Ch. de Praz-Fomey 5a</i>	Adjonction d'une véranda
Permis N° 1094 <i>Délivré le 06.07.2021</i>	Parcelle N° 746 <i>Ch. des Mémises 48</i>	Agrandissement de fenêtres velux côté ouest et est. Ajout d'une nouvelle fenêtre velux côté nord-ouest
Permis N° 1095 <i>Délivré le 05.10.2021</i>	Parcelle N° 332 <i>Ch. du Lussex 13</i>	Transformation d'une ferme, création de deux nouveaux logements, aménagements extérieurs
Permis N° 1096 <i>Délivré le 14.09.2021</i>	Parcelle N° 1037 <i>Ch. de la Bâtiaz 2a</i>	Construction d'une lucarne et modification de deux places de parc
Permis N° 1097 <i>Délivré le 14.12.2021</i>	Parcelle N° 743 <i>Ch. des Mémises 50</i>	Démontage du couvert amovible et de la piscine existante. Construction d'une piscine enterrée chauffée
Permis N° 1098 <i>Délivré le 30.11.2021</i>	Parcelle N° 939 <i>Ch. de Champvent 16</i>	Construction d'une piscine chauffée
Permis N° 1100 <i>Délivré le 14.12.2021</i>	Parcelle N° 338 <i>Ch. du Lussex 42</i>	Construction d'une piscine enterrée, chauffée par pompe à chaleur

4.2.2.2. Permis d'habiter et d'utiliser

Sur la base du rapport de la commission technique et de salubrité et du rapport du bureau spécialisé chargé de contrôler la mise en séparatif, la municipalité a délivré les permis d'habiter et d'utiliser suivants :

Permis N° 999 <i>Délivré le 09.12.2021</i>	Parcelle N° 387 <i>Ch. de la Venoge 3 et 3a</i>	Construction de deux villas jumelées par les garages
Permis N° 999B <i>Délivré le 09.12.2021</i>	Parcelles N° 387 <i>Ch. de la Venoge 3 et 3a</i>	Agrandissement du sous-sol de deux villas
Permis N° 1028 <i>Délivré le 04.05.2021</i>	Parcelle N° 1027 <i>Ch. des Vignettes 23a</i> <i>Ch. de la Cure 52</i>	Construction de deux villas jumelées par les garages, avec dépendances et piscines
Permis N° 1039 <i>Délivré le 15.06.2021</i>	Parcelle N° 442 <i>Ch. de Champvent 17</i>	Transformations intérieures, réfection de l'enveloppe et création de velux sur le bâtiment annexe n° ECA 118a
Permis N° 1044 <i>Délivré le 16.11.2021</i>	Parcelle N° 442 <i>Ch. de Champvent 17-19</i>	Transformations intérieures, réfection des façades, extension du local technique et pose de panneaux solaires hybrides sur le bâtiment annexe n° ECA 310

Permis N° 1046 <i>Délivré le 15.06.2021</i>	Parcelle N° 442 <i>Ch. de Champvent 19</i>	Transformations intérieures et remplacement d'un velux sur le bâtiment n° ECA 123 a et b
Permis N° 1062 <i>Délivré le 03.08.2021</i>	Parcelle N° 576 <i>Ch. des Boracles 48</i>	Construction d'une piscine et de deux pergolas
Permis N° 1067 <i>Délivré le 04.05.2021</i>	Parcelle N° 542 <i>Ch. de la Rueyre 23/25</i>	Création d'un couvert pour deux voitures avec panneaux solaires en toiture
Permis N° 1081 <i>Délivré le 14.09.2021</i>	Parcelle N° 1016 <i>Ch. de la Venoge 4</i>	Construction d'une biopiscine (piscine naturelle) sans chimie et sans écoulement
Permis N° 1084 <i>Délivré le 04.05.2021</i>	Parcelle N° 588 <i>Ch. de la Bâtiaz 50</i>	Adjonction d'une fenêtre rampante dans le toit (velux)

4.2.2.3. Dispenses d'enquête publique / Autorisations

Lors de l'année 2021, la municipalité, en application de l'art. 111 LATC, a accordé les dispenses d'enquête suivantes et autorisé les travaux suivants :

Délivrée le 12.01.2021	Parcelle N° 581 <i>Ch. des Boracles 108</i>	Réparation des fissures de la façade sud
Délivrée le 12.01.2021	Parcelle N° 757 <i>Ch. des Mémises 5</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Délivrée le 19.01.2021	Parcelle N° 488 <i>Ch. du Lussex 6</i>	Création d'un sas d'entrée
Délivrée le 18.02.2021	Parcelle N° 811 <i>Ch. de la Rueyre 8</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Délivrée le 01.03.2021	Parcelle N° 787 <i>Promenade de Flusel 36</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Délivrée le 04.03.2021	Parcelle N° 443 <i>Ch. de l'Oche 4</i>	Remplacement d'une clôture
Délivrée le 05.03.2021	Parcelle N° 429 <i>Ch. de Champvent 26</i>	Installation d'une pompe à chaleur, rénovation de la toiture et installation de panneaux solaires
Délivrée le 11.03.2021	Parcelle N° 371 <i>Ch. de Crissier 3</i>	Pose d'une clôture et d'un portail
Délivrée le 11.03.2021	Parcelle N° 1020 <i>Ch. des Vignettes 36c</i>	Création de deux pergolas en façade
Délivrée le 18.03.2021	Parcelle N° 455 <i>Ch. des Jardins 2a</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Délivrée le 01.04.2021	Parcelle N° 410 <i>Ch. des Vignettes 18</i>	Transformations intérieures
Délivrée le 09.04.2021	Parcelle N° 395 <i>Ch. des Mémises 38</i>	Modification de la piscine par un bassin de nage conventionnel
Délivrée le 14.04.2021	Parcelle N° 782 <i>Promenade de Flusel 24a</i>	Rénovation de la peinture des façades

Délivrée le 22.04.2021	Parcelle N° 458 <i>Ch. des Vignettes 5</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Délivrée le 22.04.2021	Parcelle N° 844 <i>Ch. des Boracles 82</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Délivrée le 22.04.2021	Parcelle N° 449 <i>Ch. de la Fleur-de-Lys 2</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Délivrée le 29.04.2021	Parcelle N° 421 <i>Ch. de la Cure 51</i>	Installation de panneaux solaires thermiques
Délivrée le 29.04.2021	Parcelle N° 775 <i>Promenade de Flusel 6a</i>	Mise en place d'une pergola
Délivrée le 06.05.2021	Parcelle N° 557 <i>Ch. de Praz-Fomey 3a</i>	Construction d'un muret
Délivrée le 17.05.2021	Parcelle N° 757 <i>Ch. des Mémises 5</i>	Mise en place d'une pompe à chaleur air-eau
Délivrée le 17.05.2021	Parcelle N° 722 <i>Ch. de la Rueyre 13</i>	Installation d'un portail motorisé
Délivrée le 17.05.2021	Parcelle N° 722 <i>Ch. de la Rueyre 13</i>	Réfection des parties bois sur les faces Est et Sud
Délivrée le 21.05.2021	Parcelle N° 558 <i>Ch. du Lussex 18</i>	Installation d'un couvert pour voiture
Délivrée le 27.05.2021	Parcelle N° 811 <i>Ch. de la Rueyre 8</i>	Installation d'une pompe à chaleur
Délivrée le 27.05.2021	Parcelle N° 569 <i>Ch. des Boracles 4</i>	Installation de panneaux solaires et d'une pompe à chaleur
Délivrée le 03.06.2021	Parcelle N° 947 <i>Ch. de la Cure 22a</i>	Installation d'un cabanon de jardin
Délivrée le 03.06.2021	Parcelle N° 568 <i>Ch. des Boracles 28</i>	Construction d'un couvert à voiture avec panneaux solaires photovoltaïques
Délivrée le 03.06.2021	Parcelle N° 539 <i>Ch. de la Bâtiaz 20</i>	Changement de pergola
Délivrée le 11.06.2021	Parcelle N° 421 <i>Ch. de la Cure 49</i>	Installation d'une pergola
Délivrée le 17.06.2021	Parcelle N° 440 <i>Ch. de Champvent 19</i>	Aménagement d'une place de stationnement
Délivrée le 17.06.2021	Parcelle N° 814 <i>Ch. de Praz-Fomey 5a</i>	Adjonction d'un couvert pour 2 voitures
Délivrée le 17.06.2021	Parcelle N° 566 <i>Ch. des Boracles 18</i>	Installation d'une pergola
Délivrée le 17.06.2021	Parcelle N° 396 <i>Ch. de Praz-Fomey 9</i>	Construction d'un abri pour voiture
Délivrée le 17.06.2021	Parcelle N° 544 <i>Ch. des Boracles 113</i>	Mise en place d'une pompe à chaleur avec sonde géothermique

Délivrée le 07.07.2021	Parcelle N° 421 <i>Ch. de la Cure 49</i>	Installation d'une piscine hors-sol
Délivrée le 07.07.2021	Parcelle N° 519 <i>Ch. de la Bâtiaz 4-6</i>	Rénovation de la toiture
Délivrée le 07.07.2021	Parcelle N° 420 <i>Ch. de la Cure 57</i>	Rénovation de la toiture
Délivrée le 07.07.2021	Parcelle N° 366 <i>Ch. des Boracles 9</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Délivrée le 21.07.2021	Parcelle N° 414 <i>Ch. des Vignettes 2a</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Délivrée le 21.07.2021	Parcelle N° 385 <i>Ch. de la Rueyre 89</i>	Construction de deux pergolas
Délivrée le 03.08.2021	Parcelle N° 338 <i>Ch. du Lussex 42</i>	Installation d'une pompe à chaleur air-eau
Délivrée le 04.08.2021	Parcelle N° 752 <i>Ch. de la Rueyre 57-59</i>	Aménagement d'un carport pour 2 voitures
Délivrée le 18.08.2021	Parcelle N° 514 <i>Ch. de la Rueyre 33</i>	Installation de panneaux solaires
Délivrée le 14.09.2021	Parcelle N° 778 <i>Promenade de Flusel 10</i>	Rénovation de la peinture des façades
Délivrée le 05.10.2021	Parcelle N° 514 <i>Ch. de la Rueyre 33</i>	Installation d'une pompe à chaleur à sonde géothermique
Délivrée le 07.10.2021	Parcelle N° 1008 <i>Ch. de Mézery 15b</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Délivrée le 13.10.2021	Parcelle N° 315 <i>Ch. de Mézery 6</i>	Remplacement du balcon existant
Délivrée le 21.10.2021	Parcelle N° 700 <i>Ch. de la Rueyre 41b</i>	Construction d'un abri pour voiture
Délivrée le 18.11.2021	Parcelle N° 419 <i>Ch. de la Cure 53</i>	Transformations intérieures
Délivrée le 24.11.2021	Parcelle N° 614 <i>Ch. des Vignettes 14</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques
Délivrée le 01.12.2021	Parcelle N° 310 <i>Ch. de Beau-Cèdre 5</i>	Création de 6 places de stationnement après démolition du bâtiment ECA 49
Délivrée le 10.12.2021	Parcelle N° 849 <i>Ch. de Crissier 18</i>	Rénovation de la peinture des façades
Délivrée le 13.12.2021	Parcelle N° 812 <i>Ch. de la Rueyre 41b</i>	Remplacement d'un chauffage à gaz par une pompe à chaleur (air-eau) à sonde géothermique
Délivrée le 15.12.2021	Parcelle N° 1036 <i>Ch. de la Rueyre 53b</i>	Installation d'une clôture
Délivrée le 15.12.2021	Parcelle N° 330 <i>Ch. du Lussex 17</i>	Transformations intérieures

4.2.3. Infractions aux règles de la police des constructions

La municipalité déplore le nombre important d'infractions aux dispositions légales et réglementaires en matière de police des constructions. Ainsi, certains oublient que tout projet de construction ou de démolition doit être préalablement soumis à la municipalité, compétente pour décider si le projet peut être dispensé d'autorisation, autorisé ou soumis à l'enquête publique. D'autres modifient leur projet sans avertir la municipalité et sans s'assurer que le projet demeure conforme aux dispositions en vigueur. D'autres encore négligent les contrôles exigés à diverses étapes du chantier pour en vérifier la conformité. D'autres enfin semblent ignorer qu'aucune construction nouvelle ou transformée ne peut être occupée avant la visite de la commission de salubrité, chargée de vérifier que les conditions fixées par le permis de construire ont été respectées et que l'exécution correspond aux plans mis à l'enquête.

Ces divers manquements occasionnent une charge de travail importante pour la municipalité, le bureau technique et le greffe communal, obligés d'adresser aux constructeurs de nombreux courriers de relance pour connaître l'état d'avancement des travaux, exiger et analyser des plans complémentaires d'exécution, organiser des visites de contrôle sur place, etc. La municipalité a en outre dû faire appel à plusieurs reprises à des avocats et des spécialistes de la construction pour l'accompagner dans des procédures judiciaires face à des constructeurs peu scrupuleux.

4.3. MOBILITE – TRANSPORTS

4.3.1. Compagnie du chemin de fer LEB SA

4.3.1.1. Conseil des communes du LEB

La Compagnie du chemin de fer LEB SA a revu sa gouvernance au printemps 2021, en instituant un conseil des communes du LEB, de manière à renforcer le dialogue entre les communes desservies, les communes actionnaires et l'entreprise.

La séance constitutive du conseil des communes s'est tenue le 13 octobre 2021. Le conseil des communes est composé de 14 membres, soit un président indépendant, un représentant par commune située sur la ligne LEB (11 communes) et deux représentants des autres communes actionnaires. La commune de Jouxten-Mézery y est représentée par Mme la conseillère municipale Nathalie Schöni.

Le conseil des communes se réunira trois ou quatre fois l'an sur des thèmes en relation avec les activités du LEB. Il traitera de l'offre et des infrastructures ferroviaires, leurs conséquences sur l'aménagement des communes ou les aspects stratégiques liés aux investissements et à la participation financière des entités locales. Le conseil des communes pourra également formuler des propositions au conseil d'administration.

4.3.1.2. Suspension de la desserte de la halte du Lussex

L'on se souvient que l'annonce par la Compagnie du chemin de fer LEB SA, le 30 novembre 2020, de la suspension de la desserte de halte du Lussex dès le 13 décembre 2020 avait suscité de vives réactions. Une pétition pour le maintien de la halte du Lussex lancée par un collectif d'usagers avait recueilli en quelques jours 231 signatures manuscrites et 493 signatures électroniques. Une rencontre avait alors été organisée le 16 décembre 2020 entre la Compagnie du chemin de fer LEB SA et des représentants du collectif des usagers, accompagné de M. le Syndic Serge Roy. Au cours de cette rencontre, la direction opérationnelle du LEB s'est engagée à faire part des demandes des pétitionnaires au prochain conseil d'administration du LEB.

Par courrier du 5 janvier 2021, la municipalité a adressé un courrier à la Direction de la compagnie du chemin de fer LEB SA, au conseil d'administration des transports publics de la région lausannoise et à la Direction générale de la mobilité et des routes en les invitant à reconsidérer leur décision de suspendre la desserte de la halte du Lussex et à proposer rapidement des alternatives pour les usagers de cet arrêt. Le même jour, la municipalité a transmis la pétition susmentionnée à l'Office fédéral des transports. Les préoccupations du collectif des usagers et de la municipalité ont par ailleurs été relayées auprès du Conseil d'Etat vaudois par certains députés.

En réponse à une intervention parlementaire à ce propos lors de la séance du Grand Conseil vaudois du 19 janvier 2021, Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines, a confirmé que la suspension de la desserte du Lussex était indispensable à court terme pour garantir la stabilité de l'horaire sur l'ensemble de la ligne, tout en soulignant que la volonté du canton était de remettre en service cette halte à l'horizon 2028-2030. Quant au problème des zones tarifaires, elle a indiqué avoir demandé au LEB de prévoir une mesure d'accompagnement à la fermeture temporaire de la halte du Lussex ; dans ce but, le LEB a mis en place une action à l'intention des abonnés sous la forme d'un bon de 200 francs octroyé aux utilisateurs du Lussex. Enfin, elle a précisé qu'elle soutenait la création d'un cheminement piéton dans la forêt reliant le quartier du Lussex à la gare de Romanel-sur-Lausanne.

Le 23 mars 2021, la Direction générale de la mobilité et des routes, d'une part, et la Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines, d'autre part, ont adressé des courriers dans le même sens à la municipalité, respectivement au collectif des usagers de la halte du Lussex.

4.3.1.3. Construction d'un nouveau bâtiment de service sur la parcelle n° 452

Pour rappel, le projet de construction d'un nouveau bâtiment de service pour la Compagnie du chemin de fer LEB SA sur la parcelle n° 452 à proximité de la gare de Jouxens-Mézey a été soumis à l'enquête publique du 15 octobre au 16 novembre 2020. Par courrier du 13 novembre 2020, la municipalité a fait opposition à ce projet, en faisant valoir notamment :

- diverses non-conformités (implantation, distances aux limites et volumes ne correspondant pas aux exigences du règlement des constructions) ;
- la laideur de l'ouvrage, qui conduisait à souhaiter qu'il fût enterré, ce que le LEB refusait pour des raisons de coût, mais sans que cela l'ait non plus poussé à faire un effort esthétique ;
- la protection des sources voisines, qui d'expérience s'avère toujours délicate dans ce secteur ;
- le respect de valeurs naturelles, entre autres l'arborisation.

La séance de conciliation organisée le 21 avril 2021 sur place par l'Office fédéral des transports (OFT) n'ayant pas permis d'aboutir à un accord, l'OFT a approuvé le 26 avril 2021 les plans du projet de construction du nouveau bâtiment de service sur la parcelle n° 452 pour la Compagnie du chemin de fer LEB SA et levé l'opposition de la municipalité à l'égard de ce projet.

Le 27 mai 2021, la municipalité a déposé auprès du Tribunal administratif fédéral un recours à l'encontre de la décision d'approbation des plans rendue par l'OFT du 26 avril 2021. Dans sa réponse du 5 juillet 2021, la Compagnie du chemin de fer LEB SA a requis la levée de l'effet suspensif du recours.

Par décision du 21 juillet 2021, le Tribunal administratif fédéral a retiré l'effet suspensif au recours formé par la municipalité, en relevant notamment que ledit recours n'avait, au terme d'un examen *prima facie*, guère de chance de succès et qu'un report du nouveau bâtiment de service aurait pour conséquence de reporter la mise en service du tunnel à double voie sous l'avenue d'Echallens, ce qui, vu notamment les problèmes de sécurité existants, l'absence d'intérêt prépondérant de la commune et l'issue hautement vraisemblable du recours, ne se justifiait pas.

Après examen de cette décision, la municipalité a décidé de ne pas poursuivre une procédure onéreuse et très vraisemblablement vouée à l'échec ; en conséquence, elle a retiré son recours, moyennant qu'aucun frais ni dépens ne soit mis à sa charge.

Les travaux de construction du nouveau bâtiment de service ont débuté le 4 octobre 2021.

4.3.1.4. Projet de modification de la gare de Jouxten-Mézery

Le 25 mai 2021, les représentants de la Compagnie du chemin de fer LEB SA et de la Direction générale de la mobilité et des routes, Division Offre et projet de transport public, ont rencontré la municipalité pour lui présenter l'état d'avancement du projet de modification de la gare de Jouxten-Mézery.

Ce projet a pour but le renouvellement et la mise en conformité de la gare LEB de Jouxten-Mézery avec la Loi sur les personnes en situation de handicap. Il comprend notamment la transformation de la gare, l'aménagement d'une nouvelle voie de garage, le renouvellement complet de la voie ferrée, le renforcement du passage inférieur et le renouvellement de la ligne de contact et des installations de sécurité.

Par demande du 16 juillet 2021, les plans de ce projet ont été déposés par la Compagnie du chemin de fer LEB SA auprès de l'OFT pour approbation. Ce projet a ensuite été soumis à l'enquête publique du 13 octobre au 11 novembre 2021. Dans le cadre de cette procédure, la municipalité a demandé à la Compagnie du chemin de fer LEB SA d'examiner la possibilité d'aménager un abri à vélos avec une borne de recharge électrique sur le parking de la gare.

4.3.1.5. Projet « Le Lussex – Romanel – PI Brit »

Par courrier daté du 26 avril 2021, la Compagnie du chemin de fer LEB SA a transmis à la municipalité un important dossier en préconsultation sur ses projets relatifs à la modernisation du tronçon Lussex – Romanel – PI Brit. Ce projet inclut la correction du tracé ferroviaire, le renouvellement d'installations ferroviaires, le démantèlement de la halte du Lussex et les mesures conservatoires en vue de la réaménager, la suppression des passages à niveau du Lussex et du Brit ainsi que le prolongement des quais de la gare de Romanel-sur-Lausanne.

La municipalité a convié la commission d'urbanisme du conseil communal à une séance le lundi 10 mai 2021 pour discuter de cet important dossier et du projet connexe de barreau de la Sauge et dénivelé du Lussex.

La municipalité a fait part de ses observations à la Compagnie du chemin de fer LEB SA par courrier daté du 28 mai 2021, en regrettant qu'aucune démarche de consultation publique n'ait été organisée durant la phase d'élaboration de ce projet, en l'invitant à tout le moins à organiser une séance de présentation à la population avant d'entreprendre les démarches auprès de l'OFT en vue de sa mise à l'enquête publique, et en la priant d'intégrer dans le projet les mobilités douces, pistes cyclables et accès aux gares.

Le 17 août 2021, les représentants de la Compagnie du chemin de fer LEB SA et de la Direction générale de la mobilité et des routes, Division Développement de l'infrastructure ferroviaire ont rencontré la municipalité pour lui présenter la stratégie de développement de la ligne du LEB et l'état d'avancement des divers projets de la Compagnie sur le tronçon Jouxten – Lussex – Romanel.

Le 1^{er} septembre 2021, la Compagnie du chemin de fer LEB SA, conjointement avec la municipalité, a organisé une séance d'information au public sur ces projets. Une centaine de personnes se sont déplacées pour assister à cette séance, de sorte qu'elle a dû être dédoublée.

Par demande du 18 novembre 2021, la Compagnie du chemin de fer LEB SA a soumis à l'OFT les plans du projet « Le Lussex – Romanel – PI Brit » pour approbation. Le 16 décembre 2021, la Compagnie du chemin de fer LEB SA a informé la municipalité que ce projet serait soumis à l'enquête publique du 10 janvier au 8 février 2022.

4.3.2. CFF – Cartes journalières « commune »

Depuis quelques années, les cartes journalières « Commune » subissent toujours plus la concurrence des offres dégriffées proposées par les CFF. Au lieu de se rendre au guichet communal pour retirer une carte journalière à CHF 45.00 ou CHF 50.00, nombreux préfèrent désormais acheter en ligne sur www.cff.ch ou directement dans l'application de leur smartphone des billets dégriffés offrant jusqu'à 70% de rabais par rapport au tarif normal (plein tarif et demi-tarif) ou une carte journalière à partir de CHF 29.00 avec le demi-tarif et CHF 52.00 sans demi-tarif.

Au vu de cette tendance, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses ont ainsi décidé, en commun accord avec la branche des transports publics, de supprimer la carte journalière « Commune » à la fin de l'année 2023.

Pour sa part, la commune de Jouxten-Mézery a également observé depuis 2017 une baisse importante des ventes des cartes journalières « commune » au guichet communal et enregistré en conséquence des pertes financières toujours plus lourdes à porter. Ce phénomène s'est encore accentué avec la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Ainsi, tandis qu'entre 2013 et 2016 ~ 65% des cartes journalières trouvaient preneur, ce taux s'est abaissé à ~ 58% en 2017, ~ 61% en 2018, ~ 54 % en 2019, ~ 34% en 2020 et ~ 41% en 2021. Si l'on prend 2019 comme année de référence, le coût des « invendus » s'élève à ~ 10'000.00 par année à la charge de la commune.

Aussi la municipalité, prenant acte du changement d'habitude d'une majorité des usagers et soucieuse des deniers publics, a-t-elle été contrainte d'arrêter la vente des cartes journalières au guichet communal dès le 1^{er} décembre 2021.

La commune continue en revanche de subventionner l'achat d'abonnements de transports publics pour les étudiants et apprentis durant leurs études ou formations professionnelles à hauteur de CHF 230.00 au maximum par abonnement, dès le terme de la scolarité obligatoire et jusqu'à l'âge de 20 ans.

4.4. ROUTES

4.4.1. Projets d'aménagement routiers et modération de trafic

4.4.1.1. Aménagement routier du barreau de la Sauge et dénivelé du Lussex

Le 4 mai 2021, la Direction générale de la mobilité et des routes et la Compagnie du chemin de fer LEB SA ont rencontré des délégations des municipalités de Jouxten-Mézery et Romanel-sur-Lausanne pour leur présenter l'état d'avancement des projets relatifs à l'aménagement routier du barreau de la Sauge et dénivelé du Lussex.

A la suite de cette séance, la Direction générale de la mobilité et des routes a invité les municipalités susmentionnées à lui faire part de leurs remarques concernant le projet de pré-convention préalable à la phase d'avant-projet, visant à financer la poursuite des études du projet routier du barreau de la Sauge et permettre le préfinancement par le LEB des études et travaux du projet de suppression du passage à niveau du Lussex par la création d'un dénivelé.

Par courrier du 4 juin 2021, la municipalité a indiqué qu'elle renonçait à se prononcer à moins d'un mois du changement de législature sur un projet qui engagera la commune pour les années à venir et laissait dès lors les nouvelles autorités reprendre ce dossier au moment qu'elles jugeraient opportun.

4.4.1.2. Réaménagement des chemins de Champvent et de la Fleur-de-Lys

La municipalité de Prilly s'étant fermement opposée au projet de nouveau tracé du chemin de la Fleur-de-Lys, en refusant toute emprise sur son territoire, la municipalité avait élaboré en 2020, avec le bureau Mosini & Caviezel SA, un second projet n'empiétant pas sur le territoire de Prilly et l'avait soumis en décembre 2020 à la consultation préalable des services cantonaux.

Les services cantonaux ont rendu leur rapport le 8 mars 2021, préavisant favorablement ce projet, sous certaines réserves. En particulier, le canton a relevé que l'acheminement des eaux de ruissellement dans le bassin versant du ruisseau de Broye nécessitait l'accord de la municipalité de Prilly et la mise à jour des plans généraux d'évacuation des eaux des communes de Jouxten-Mézery et de Prilly.

La municipalité de Jouxten-Mézery a dès lors adressé le 12 juin 2021 une demande formelle à Prilly en ce sens, en lui rappelant que cette question avait déjà été évoquée en 2018 et que le service technique de Prilly avait alors indiqué entrer en matière sur cette demande, sous réserve de la validation de la capacité du ruisseau de Broye à collecter les débits de pointes supplémentaires et de la conformité des installations des réseaux séparatifs publics et privés du secteur Fleur-de-Lys / Champvent.

Par courrier du 6 juillet 2021, la municipalité de Prilly a indiqué que le ruisseau de Broye était en mesure d'accepter les débits de pointe engendrés par ledit bassin versant, mais qu'elle ne pouvait se prononcer formellement sur la demande de raccordement sans disposer des plans complets du projet routier ainsi que des rapports de conformité des raccordements de toutes les parcelles concernées.

Le 7 octobre 2021, la municipalité, par son bureau d'études hydrauliques Miaz & Weisser SA, a transmis à Prilly tous les rapports de contrôle de la mise en systèmes séparatifs des habitations sises dans le sous-bassin considéré, en précisant que la seule parcelle non conforme (n° 450) serait mise en conformité d'ici la fin de l'année.

La municipalité a par ailleurs organisé le 17 novembre 2021 une séance d'information relative à l'état d'avancement du projet de réaménagement des chemins de Champvent et de la Fleur-de-Lys à l'attention des riverains et des commissions d'urbanisme du conseil communal et de la municipalité.

Enfin, par courrier du 1^{er} décembre 2021, la municipalité a convié celle de Prilly à une rencontre le 12 janvier 2022, afin de lui présenter ce projet.

4.4.1.3. Réaménagement du chemin des Vignettes

Les travaux relatifs au réaménagement routier et à l'assainissement des collecteurs communaux EU/EC au chemin des Vignettes (préavis municipal N° 3 / 2020) ont débuté fin septembre 2020.

Auparavant, certaines haies empiétant sur le domaine public ont dû subir des tailles importantes, voire être remplacées par leurs propriétaires. Les travaux se sont déroulés par étapes, d'abord sur la partie supérieure du chemin depuis la parcelle n° 416 jusqu'à l'intersection avec le chemin de Champvent, puis sur la partie inférieure en direction de la limite communale avec Renens. Ces travaux ont compris le remplacement du collecteur EC sur toute sa partie supérieure, la réalisation de nouvelles grilles de routes avec sac dépotoir et le remplacement des couvercles des chambres de visite EU/EC. Simultanément, les Services industriels de la ville de Lausanne ont remplacé les conduites d'eau potable et de gaz depuis l'intersection avec le chemin de Praz-Forney jusqu'au chemin de Champvent. En outre, il a été procédé aux travaux de mise en conformité de l'éclairage public (avec exécution de fouille en rigole, pose d'un nouveau tube, construction des nouveaux socles pour les luminaires).

En cours de travaux, il a été décidé d'installer également un collecteur EC ainsi que deux grilles avec sac dépotoir pour récupérer les eaux de ruissellement sur la partie inférieure du chemin des Vignettes, travaux qui n'étaient pas prévus dans le préavis.

Les travaux de génie civil se sont achevés le 23 août 2021. Quarante-quatre séances de chantier ont eu lieu pour coordonner les travaux des divers services. La municipalité a été présente à chacun de ces rendez-vous. Le chantier a été suspendu pour environ neuf mois, le temps que le sol se stabilise. Le tapis définitif sera posé au printemps 2022.

4.4.1.4. Réaménagement du chemin de la Bâtiaz

Les Services industriels de la ville de Lausanne devant effectuer des travaux importants au chemin de la Bâtiaz pour remplacer les conduites d'eau et de gaz et la mise en conformité de l'éclairage public, la municipalité entend profiter de ces travaux pour réaliser des aménagements de modération de trafic sur ce chemin.

La municipalité a ainsi fait procéder au mois de juin 2021 à une inspection caméra des collecteurs EU/EC sur ce chemin et a demandé au bureau d'études hydrauliques Miaz & Weisser SA de préciser les travaux à entreprendre pour l'assainissement de ces collecteurs.

La municipalité a ensuite convié l'ensemble des services concernés à une première séance de coordination le 2 décembre 2021 afin de déterminer le calendrier prévisionnel des études et travaux à entreprendre. Dans l'idéal, la municipalité entend préciser le projet et ses coûts durant l'été 2022, de manière à pouvoir le présenter à l'approbation du conseil communal avant la fin de l'année 2022.

4.4.2. Entretien du réseau routier

En 2021, la municipalité a fait procéder à la réfection en revêtement bitumineux du chemin piétonnier sous le collège en direction du chemin de la Bâtiaz et à quelques minimes autres travaux d'entretien des routes communales.

Les bornes renversées sont, si la sécurité le permet, remplacées par des bacs à fleurs.

4.4.3. Chemins pédestres

4.4.3.1. Chemin pédestre reliant le chemin du Lussex au chemin du Belvédère

Pour rappel, le projet de sentier pédestre reliant le quartier du Lussex au chemin du Belvédère avait été initié par la municipalité en 2019 déjà, mais la Direction générale de l'environnement, Division inspection des forêts du 18^{ème} arrondissement, avait alors estimé que ce sentier, situé pour partie en forêt, ne présentait pas un intérêt public suffisant pour justifier l'octroi de l'autorisation spéciale requise par la loi fédérale sur les forêts.

La décision de la Compagnie du chemin de fer LEB SA de supprimer dès le 13 décembre 2020 et jusqu'en 2028-2030 le service voyageurs à la halte LEB du Lussex a cependant donné un nouvel élan à ce projet, car il permettra de raccourcir, sécuriser et faciliter l'accès des habitants du Lussex à la gare de Romanel-sur-Lausanne.

Ainsi, la Direction générale de la mobilité et des routes, Division management des transports, a confirmé l'intérêt public du projet de sentier pédestre reliant le chemin du Lussex au chemin du Belvédère, à titre de mesure de compensation liée à la suppression du service voyageurs à la halte LEB du Lussex.

Au vu de ces considérations, la Direction générale de l'environnement, Division inspection des forêts du 18^{ème} arrondissement a rendu le 20 mai 2021 un préavis préalable favorable à la réalisation de ce sentier pédestre et invité la municipalité de Jouxens-Mézery à préciser les détails techniques d'implantation et de réalisation du chemin forestier avec M. Laurent Robert, garde forestier du Groupement forestier intercommunal de la Venoge, avant de soumettre le projet définitif à l'approbation des services cantonaux, puis à l'enquête publique.

Conformément aux directives de M. Laurent Robert, le tracé initialement projeté a été légèrement modifié pour des motifs forestiers, de sorte que le tracé définitif fait désormais un crochet sur la parcelle n° 248 de la Commune de Romanel-sur-Lausanne.

La municipalité de Romanel-sur-Lausanne a donné son accord de principe à la réalisation de ce projet le 22 juillet 2021, moyennant l'établissement d'une convention relative aux frais d'aménagement et d'entretien du sentier. Dite convention a été signée par les deux municipalités le 27 septembre 2021 ; elle précise que la commune de Jouxens-Mézery est le maître d'œuvre et assume les frais d'études, de réalisation et d'entretien du sentier pédestre et que la commune de Romanel-sur-Lausanne accorde le passage sur sa parcelle 248 à titre gratuit.

Par ailleurs, le départ du sentier pédestre à l'extrémité Nord du chemin du Lussex étant situé sur la parcelle privée n° 327 propriété de M. Bernard Paris, celui-ci a également donné son accord à la réalisation de ce projet et à l'inscription sur sa parcelle d'une servitude de passage public pied.

Le projet ainsi finalisé a été soumis le 28 octobre 2021 à l'approbation des services cantonaux, lesquels ont rendu un préavis positif en date du 7 décembre 2021. Considérant que l'aménagement de ce sentier situé en partie dans l'aire forestière s'inscrit dans le cadre d'une mesure de compensation liée à la suppression du service voyageurs à la halte LEB du Lussex, la Division inspection cantonale des forêts a délivré l'autorisation spéciale requise par la loi fédérale sur les forêts, en précisant toutefois que dès la remise en service de la halte LEB du Lussex, le sentier pédestre devra soit être supprimé, soit faire l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête publique.

Conformément à la loi sur les routes et à la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, le projet de sentier pédestre reliant le chemin du Lussex (DP 4) à Jouxens-Mézery au chemin du Belvédère (DP 67) à Romanel-sur-Lausanne avec constitution d'une servitude de passage public à pied sur la parcelle privée n° 327, sera soumis à l'enquête publique dans les deux communes territoriales au début de l'année 2022 puis soumis à l'approbation des conseils communaux de Jouxens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne.

4.4.3.2. Chemin pédestre « Au Grand Record »

Pour donner suite à la motion déposée par M. Jean-Yves Le Boudec lors de la séance du conseil communal du 12 octobre 2021, la municipalité a confié au bureau d'ingénieurs géomètres brevetés BBHN SA le soin d'analyser la possibilité de réaliser certaines liaisons pédestres, afin de permettre aux habitants du quartier du Lussex de rejoindre le chemin du Taulard et le village de Mézery.

4.5. VOIRIE

Les principales missions du service de voirie sont les suivantes :

- ✓ Assurer l'entretien des espaces verts, du terrain de sport et de la place de jeux ;
- ✓ Assurer l'entretien du canapé forestier ;
- ✓ Assurer l'entretien du cimetière ;
- ✓ Assurer l'entretien des sentiers pédestres ;
- ✓ Entretien des accotements et talus ;
- ✓ Assurer la gestion des déchets ;
- ✓ Assurer l'entretien hivernal du réseau routier ;
- ✓ Surveiller, nettoyer les sacs de route et collaborer à l'entretien du réseau communal des collecteurs ;
- ✓ Garantir la mise à disposition du matériel pour les manifestations ;
- ✓ Assurer la gestion et l'entretien du parc des véhicules et machines et du matériel du secteur voirie.

4.5.1. Véhicules de voirie

Le nouveau tracteur Kubota L2-60-2 avec lame à neige et saleuse, entré en fonction le 2 décembre 2020, répond parfaitement aux besoins communaux. Durant l'été ce tracteur équipé d'une épaveuse de 140 cm déportable permet de tondre avec efficacité.

4.6. CIMETIERE

Au vu des retours très positifs sur la prairie fleurie réalisée en 2020 sur le site de la déchetterie, le service de voirie a réalisé en 2021 un nouveau projet de prairie fleurie au cimetière communal.

4.7. ENVIRONNEMENT

4.7.1. Déchets

4.7.1.1. Organisation

La loi vaudoise ainsi que le plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les communes à se regrouper pour la gestion des déchets. Ainsi, la commune de Jouxten-Mézery est actionnaire de la société VALORSA SA depuis 1996 et partage la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres communes du canton. De même, notre commune est indirectement propriétaire de l'usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets TRIDEL SA, puisque la société VALORSA SA en est actionnaire à hauteur de 36,03%, le solde étant partagé par les trois autres périmètres de gestion des déchets, à savoir : GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

La réactualisation du capital action de la société VALORSA SA sur la base des chiffres de la population vaudoise au 31 décembre 2019, approuvée à l'unanimité moins une abstention lors de l'assemblée générale du 2 juillet 2020 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. La commune détient dorénavant 54 actions de CHF 800.00 et 1 action de CHF 2'400.00 sur un capital-actions de CHF 6'800'000.00 entièrement libéré.

La société VALORSA SA collecte et compacte sur son site de Penthaz les déchets ménagers du village avant de les acheminer à l'usine de TRIDEL SA. La commune a également confié à VALORSA SA la gestion des déchets encombrants, déchets spéciaux, papier, bois ou verre, ainsi que des déchets carnés.

Les déchets verts sont pris en charge par La Compostière du Gros de Vaud, le PET par l'entreprise PET Recycling SA et les textiles et vêtements usagés par la société TEXAID SA.

4.7.1.2. Gestion de la déchetterie communale

Durant la pandémie de coronavirus (COVID-19), la déchetterie a conservé ses horaires d'ouverture usuels, tout en appliquant les directives sanitaires édictées par la Confédération et le canton.

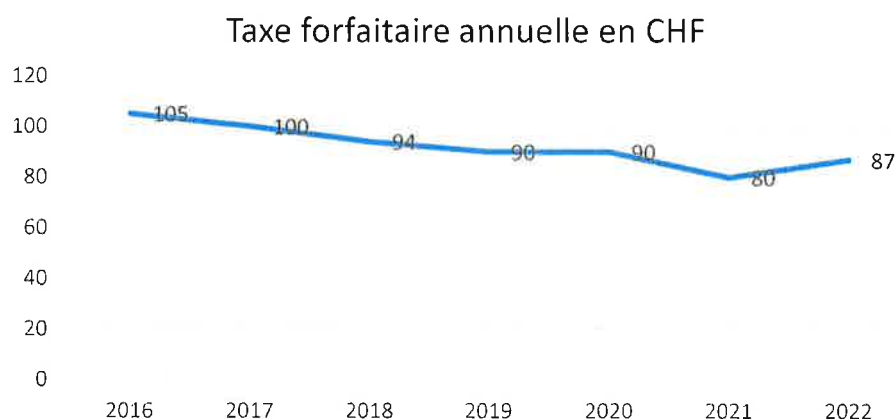
La municipalité a par ailleurs organisé le samedi 13 novembre 2021 une action « coup de balai », visant à ramasser les déchets sur les sentiers pédestres et bords de route. Cet évènement, soutenu par les sociétés locales, a réuni 25 personnes, dont de nombreux enfants. Un apéritif à la déchetterie a clos cette jolie action qui sera reconduite tous les deux ans.

4.7.1.3. Statistiques des déchets collectés sur le territoire communal

Catégorie de déchets	Nb. Tonnes / an					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ordures ménagères	154	158	162	157	164	166
Déchets encombrants	22	26	22	27	32	27
Biodéchets	154	367	405	276	311	288
Papier / Carton	107	99	92	92	96	91
Verre	57	43	58	58	59	60
Métaux	17	19	18	13	18	19
PET	5,137	5,219	5,251	4,745	4,928	4,640

4.7.1.4. Taxe forfaitaire annuelle pour la récupération et le traitement des déchets

Ces dernières années, une gestion simplifiée de la déchetterie avait permis de réduire les frais de traitement des déchets et le montant de la taxe forfaitaire annuelle. En 2021 toutefois, une importante baisse des prix de reprise des matériaux issus de la collecte et du tri des déchets a malheureusement eu pour conséquence de devoir réadapter la taxe forfaitaire annuelle.



4.7.2 Décharges de la Lovaire et de Bois-d'en-Bas

La municipalité est représentée dans la commission de suivi environnemental de la carrière de Bois-Genoud et des décharges de la Lovaire et de Bois-d'en-Bas. L'objectif de cette commission est d'échanger des informations concernant ces projets, de présenter les étapes d'exploitation et les périodes d'activité et de discuter des mesures de gestion environnementale.

A la suite de l'installation par les Tuileries de Fribourg & Lausanne SA de barrières visant à éviter l'accès des promeneurs dans le secteur de l'exploitation des décharges de la Lovaire et de Bois-d'en-Bas, la commission de suivi environnemental s'est réunie le 25 mai 2021 afin d'examiner la possibilité de réaliser des cheminements alternatifs. Lors de cette séance, le projet de sentier visant à rejoindre le sentier de la Cascade depuis la route de Bois-Genoud avait été validé et il avait été convenu que la Direction générale de l'environnement le proposerait aux communes concernées, afin de l'intégrer à une réflexion plus large en lien avec d'autres projets.

La commission de suivi environnemental s'est à nouveau réunie le 15 novembre 2021 afin de présenter l'ensemble des suivis de l'exploitation des décharges (suivis du comblement, des eaux, pédologique et biologique) pour les années 2019 et 2020. A cette occasion, la problématique de la présence de promeneurs sur la piste d'accès aux décharges a à nouveau été évoquée. La commission a souligné la nécessité de réaliser le sentier alternatif susmentionné avant l'arrivée des futurs habitants du nouveau quartier en cours de construction à proximité des Tuileries de Fribourg & Lausanne SA. Il a en outre été convenu que ces dernières soumettraient à la Direction générale de l'environnement un concept de mesures visant à inciter les promeneurs à faire usage des sentiers sécurisés.

4.7.3 Cours d'eau

4.7.3.1. Ruisseau de Broye

Au printemps 2021, les municipalités de Jouxten-Mézery, Lausanne, Prilly, Renens et Romanel-sur-Lausanne ont approuvé le projet de convention relative à l'étude et la réalisation de la galerie de Broye.

Conformément à ladite convention, les coûts de ce projet estimés à CHF 34 millions, dont à déduire la participation cantonale de CHF 19 millions et une subvention fédérale à préciser, seront pris en charge par les communes concernées selon une clef de répartition fondée sur le débit de pointe acheminé par chacune dans la galerie, à savoir :

Commune	Participation %
Prilly	36.05
Renens	34.37
Jouxten-Mézery	12.13
Romanel-sur-Lausanne	9.45
Lausanne	8.00

La convention ainsi validée par les municipalités a été transmise au canton pour examen préalable, lequel a exigé de la compléter en y prévoyant les principes d'exploitation et d'entretien de ladite galerie et d'élaborer parallèlement un plan général d'évacuation des eaux intercommunal (PGEEi) de l'ensemble du bassin versant du ruisseau de Broye. Les communes concernées ont donc remis l'ouvrage sur le métier pour compléter la convention et établir le PGEEi de Broye. Ces travaux se poursuivront en 2022.

Parallèlement, les communes ont entrepris les démarches nécessaires pour s'assurer que le projet de construction de plusieurs immeubles sur la parcelle n° 378 à Chavannes-près-Renens, propriété de Crédit Suisse Fondation de placement, ne mettent pas en péril la construction future de la galerie de Broye. Par convention signée par l'ensemble des parties concernées fin juillet-début août 2021, Crédit Suisse Fondation de placement s'est engagée à prendre à sa charge tous les frais, ce qui représente un surcoût estimé à CHF 1'045'000.00 HT, pour les contraintes techniques et l'adaptation de la structure des bâtiments et constructions (notamment des mesures de renforcement des fondations) qu'elle implantera sur sa parcelle n° 378 et à grever sa parcelle d'une servitude de passage en sous-sol pour la galerie de Broye.

4.7.4. Biodiversité

La municipalité a reçu à la fin de l'année 2021 l'appel à projet « Haies vivantes, remplacement de laurier-cerise par des haies indigènes », lancé conjointement par l'Alliance vaudoise pour la nature (AVPN) et la Direction générale de l'environnement, Division biodiversité et paysage. Le but de l'action vise à supprimer l'espèce invasive exotique laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) sous forme de haies des terrains communaux. S'il est souvent planté dans les parcs et jardins en raison de son feuillage persistant et de sa croissance rapide, le laurier-cerise représente en réalité une menace pour la biodiversité et figure sur la liste noire des néophytes envahissantes. Le laurier-cerise se disperse et se resème facilement dans les haies naturelles, lisières et forêts. Il forme alors des peuplements denses dont le feuillage inhibe, par l'ombre portée, la croissance des espèces indigènes, entravant la régénération naturelle des forêts et la croissance des fleurs de sous-bois.

Par ailleurs, vu le succès du projet de la prairie fleurie réalisé en 2020 sur le site de la déchetterie, le service de voirie a réalisé en 2021 une nouvelle prairie fleurie au cimetière communal. Ces espaces favorisent la diversité floristique et font office de milieux relais fournissant habitat et ressources alimentaires pour la faune. Les papillons, les criquets et les sauterelles, de même que les abeilles et autres insectes butineurs en sont les principaux bénéficiaires.

Enfin, la municipalité a poursuivi durant l'année 2021 ses efforts en matière de communication sur la biodiversité, en publiant divers articles à ce sujet dans le journal communal « Le Tchaffatsagne ».

4.8. EPURATION DES EAUX

4.8.1. Commission intercommunale de la STEP de Vidy – CISTEP

Le 25 mars 2021, la municipalité, représentée par M. le Syndic Serge Roy, a accueilli à Jouxten-Mézery l'assemblée générale de printemps de la Commission intercommunale de la STEP de Vidy (CISTEP), consacrée à l'adoption du rapport sur les comptes et la gestion 2020. M. le Syndic Serge Roy a en outre assisté à l'assemblée générale extraordinaire organisée le 17 juin 2021 à la STEP de Vidy, lors de laquelle Mme Danièle Petoud, conseillère municipale à Ecublens, a été nommée Présidente de la CISTEP pour la nouvelle législature. Enfin, M. le Syndic Serge Roy a également participé à l'assemblée générale du 15 septembre 2021 dédiée à l'adoption du budget 2022 de la CISTEP.

S'agissant de la participation communale aux charges de la STEP de Vidy, il y a lieu de rappeler que la nouvelle convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 prévoit que les communes partenaires participent aux charges de la STEP selon une clef de répartition fondée, d'une part, sur les surfaces imputables cumulées de toutes les parcelles non équipées en séparatif et, d'autre part, sur la consommation annuelle d'eau soumise à taxe d'épuration.

La part des parcelles « imputables » aux charges totales est déterminée à raison d'un montant annuel fixe hors taxes de CHF 500.- par hectare. Le solde des charges est réparti entre les communes au prorata de la consommation annuelle d'eau soumise à la taxe d'épuration.

Selon un relevé estimatif effectué en 2020, la surface totale des parcelles imputables sur le territoire communal s'élevait à 39.400 hectares. L'intensification des contrôles du système séparatif a permis de réduire cette surface imputable à 20.099 hectares selon un relevé effectif au 31.12.2021, soit 15,4% de la surface totale des parcelles urbanisées du territoire communal. Cette part devrait encore diminuer ces prochaines années, au fur et à mesure de la généralisation du système séparatif sur le territoire communal.

Ce nonobstant, la participation de la commune aux charges de la STEP de Vidy est passée de CHF 115'369.05 en 2020 à CHF 167'733.45 en 2021. Cette forte hausse s'explique par plusieurs facteurs :

- En premier lieu, les charges totales de la STEP à répartir entre les communes partenaires ont elles-mêmes connu une importante augmentation, passant de CHF 16'982'615.32 en 2020 à CHF 20'730'330.53 en 2021 et entraînant une hausse de la charge nette par m³ d'eau consommée de CHF 0.81944 / m³ en 2020 à CHF 0.96803 / m³ en 2021, TVA en sus.
- De plus, certains compteurs n'ont pas pu être relevés durant la première vague du coronavirus (COVID-19), de sorte que le volume d'eau consommée sur le territoire communal a été arrêté en ajoutant aux quelques 22'433 m³ d'eau consommée selon les relevés effectifs, un volume estimatif de 84'250 m³, soit un total de 106'683 m³. Le volume estimatif de 84'250 m³, ajouté dans les comptes 2020, a ensuite été déduit dans les comptes 2021, car comptabilisé par les relevés effectifs. Après cette déduction, le volume d'eau consommée en 2021 sur le territoire communal s'est élevé à 150'504 m³. Ainsi, le volume total d'eau consommée sur les deux années est de 257'187 m³, soit quelques 128'593 m³ par an. De même, le montant total de la participation de la commune aux charges de la STEP de Vidy pour les deux exercices s'élève à CHF 283'102.50, soit CHF 141'551.25 par an.

Pour comparaison, si le volume d'eau consommée sur le territoire en 2019 était de 130'390 m³, soit proche de la moyenne de 128'593 m³ calculée ci-dessus, la participation de la commune aux charges de la STEP de Vidy ne s'élevait alors qu'à CHF 117'355.55.

Pour les années à venir, il faut s'attendre à ce que les charges totales de la STEP de Vidy continuent d'augmenter et que les communes partenaires s'efforcent de réduire progressivement les surfaces non équipées en séparatif, augmentant en conséquence le montant à répartir selon la consommation d'eau. Aussi importe-t-il de limiter, autant que possible, la consommation d'eau pour contenir la hausse de la participation communale aux charges de la STEP de Vidy.

4.8.2. Plan régional d'évacuation des eaux (PREE) Chamberonne

Pour rappel, le canton a initié en 2019 l'établissement d'un plan régional d'évacuation des eaux (PREE), visant à coordonner les mesures d'assainissement pour assurer une protection efficace des eaux sur l'ensemble du bassin versant de la Chamberonne. Le pilotage du module 8 du PREE, consacré à l'organisation et au financement, a été confié à la CISTEP et étendu à l'ensemble des communes raccordées à la STEP de Vidy.

Le 18 novembre 2021, les municipaux et techniciens des communes concernées ont été conviés à une séance d'information sur l'état d'avancement des travaux relatifs à ce module 8. Le bureau Integralia SA, mandaté par la CISTEP, a adressé à la fin de l'année 2021 à l'ensemble des communes concernées un questionnaire visant à documenter et évaluer les modes d'organisation et de financement actuels de tous les collecteurs à caractère intercommunal. Les résultats de cette étude, attendus en 2022,

permettront d'esquisser des propositions de simplification de la gestion et du financement de l'assainissement de ces ouvrages intercommunaux.

4.8.3. Réseau public communal

4.8.3.1 Canalisations au chemin de l'Oche

A l'issue des travaux relatifs à la pose des collecteurs EU/EC et le nouvel aménagement de l'éclairage public au chemin de l'Oche (préavis municipal N° 4/2019), la municipalité a confié à un notaire le soin d'établir une servitude de passage de canalisations. Dite servitude sera signée dans le courant de l'année 2022.

4.8.3.2 Canalisations au chemin des Vignettes

Conformément aux travaux d'assainissement des collecteurs EU/EC prévus dans le cadre du réaménagement du chemin des Vignettes (préavis municipal N° 3/2020), le collecteur EC a été remplacé sur toute la partie supérieure du chemin, à savoir depuis l'intersection avec le chemin de Champvent jusqu'à la hauteur de la parcelle n° 416. En outre, des sacs dépotoirs ont été réalisés pour la récupération des eaux de ruissellement de la chaussée et les couvercles des chambres de visites des collecteurs EU/EC ont été remplacés.

En cours de travaux, il a été décidé d'installer également un collecteur EC ainsi que deux grilles avec sac dépotoir pour récupérer les eaux de ruissellement sur la partie inférieure du chemin des Vignettes, à savoir depuis le chemin de la Cure jusqu'au chemin de Jouxens. Il a été convenu de raccorder ces eaux dans le nouveau collecteur prévu à Renens le long du chemin de Jouxens.

4.8.3.3. Réfection des collecteurs EU/EC, tronçon Rueyre – Praz-Forney – Mémises

Lors de sa séance du 20 avril 2021, le conseil communal a accordé à la municipalité un crédit de CHF 254'000.00 pour la réfection des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC), tronçon Rueyre –Praz-Forney – Chemin des Mémises (préavis N° 3 / 2021).

En effet, ce tronçon connaissait depuis plusieurs années un problème d'évacuation des eaux, à l'origine d'inondations régulières. Un passage caméra dans lesdits collecteurs en 2020 avait révélé que leurs joints étaient défectueux, laissant de nombreuses racines s'y introduire, que le tuyau des EC était en mauvais état (fond faïencé, fissures et éclats) et que celui des EU présentait une déformation locale. Par ailleurs, une chambre de visite était mixte (deux collecteurs dans la même chambre), certaines chambres étaient enterrées et certaines grilles de route n'étaient pas dotées d'un dépotoir.

Afin de réhabiliter ces collecteurs sans devoir creuser une fouille sur l'ensemble du tracé et abattre toutes les haies en surface, il a été décidé d'y introduire une gaine thermodurcissable d'une épaisseur de 6 mm. et d'effectuer des travaux ponctuels de mise en conformité des chambres et grilles de route. Cette solution permettait en effet de garantir l'étanchéité et la solidité des collecteurs, tout en limitant les travaux de génie civil à des sondages et en réduisant en conséquence les coûts des travaux ainsi que les nuisances pour les propriétaires riverains.

Les travaux ont débuté à la fin août 2021 avec l'évacuation de certaines haies et la dépose de quelques clôtures, puis la modification de la chambre mixte et la construction d'une nouvelle chambre indépendante, le remplacement de certains couvercles et la création de grilles d'écoulement avec dépotoirs. Initialement prévus en octobre, les travaux de gainage ont eu lieu durant la deuxième partie du mois de novembre en raison de retards de livraison du matériel. A la suite de ces travaux, un contrôle caméra a été effectué afin d'en contrôler la bienfacture. Enfin, il a été procédé aux travaux de remise en état au droit des sondages, réfection des pavés, remise en place des clôtures et plantation de nouvelles haies. L'ensemble des travaux a pu être achevé avant la fin de l'année, sous réserve du réensemencement des zones herbeuses qui aura lieu au printemps 2022.

4.8.3.4. Déviation des collecteurs EU/EC communaux sis sur la parcelle n° 813 à Crissier

A la fin de l'été 2021, la société Solea-B SA, propriétaire de la parcelle n° 813 à Crissier, a demandé à la municipalité de déplacer sans tarder les collecteurs EU/EC communaux transitant par ladite parcelle, car ceux-ci étaient situés sous l'un des cinq immeubles prévus dans le projet de construction Ley Outre-Est. De l'avis de la société Solea-B SA, dès lors que le passage de ces collecteurs n'avait pas été valablement autorisé à l'époque par tous les membres de l'hoirie Bussy alors propriétaire de ladite parcelle, n'avait pas fait l'objet d'une servitude au registre foncier et avait été concédé gracieusement, il appartenait à la commune de Jouxten-Mézery de supporter intégralement les coûts de ces travaux.

La municipalité, accompagnée de son conseil Me François Bovay, a organisé une première séance de négociations le 10 novembre 2021 avec la société Solea-B SA, représentée par son administratrice Mme Sandra Lévy et son conseil Me François Logoz, afin de discuter des obligations et responsabilités des deux parties en présence, des délais d'exécution et de la répartition des coûts de travaux.

A l'issue de cette séance, la municipalité a confié au bureau AB Ingénieur SA les prestations d'ingénieur civil pour la phase 1 (avant-projet, projet, appel d'offres) des travaux relatifs à la déviation des collecteurs communaux sis sur la parcelle n° 813 à Crissier, ce sans préjuger de la prise en charge des frais de déviation et du principe de celle-ci.

Une deuxième séance de négociation a été fixée le 18 janvier 2022, à réception des résultats de l'appel d'offres pour l'exécution de ces travaux. Suivant les résultats de ces pourparlers, la municipalité soumettra au conseil communal une demande de crédit pour la réalisation de ces travaux de déviation.

4.8.3.5. Curage et nettoyage des canalisations

Dans le cadre du programme d'entretien annuel des canalisations, la municipalité a fait procéder en 2021 au curage, nettoyage et passage caméra des collecteurs EU/EC communaux suivants :

Tronçon	EU / Unitaire	EC	TV
Chemin de de la Bâtiaz	~ 350 m'	~ 430 m'	~ 780 m'
Grand Champ	~ 500 m'	-----	~ 90 m'
Carrefour Ch. Rueyre – Ch. Boracles	-----	~ 135 m'	~ 135 m'
Grand Champ	-----	~ 250 m'	~ 250 m'
Total	~ 850 m'	~ 815 m'	~ 1'665 m'

En outre, à la faveur des travaux entrepris par les Pépinières Meylan SA pour mettre en séparatif leur parcelle n° 320, notamment en installant à leurs frais un nouveau collecteur EU en PVC bétonné depuis la ferme jusqu'au collecteur EU, la municipalité a fait dégager une chambre obturée du collecteur EU dans la forêt de Montdedin et procéder à un passage caméra du collecteur EU depuis l'arrivée du collecteur privé de la ferme des Pépinières Meylan SA jusqu'au collecteur intercommunal (~ 158 m'). Selon le rapport caméra du 23 décembre 2021, ce collecteur EU présente certains défauts, dont une forte déformation au radier qu'il conviendra de réparer en 2022.

Enfin, comme chaque année, les sacs de route ont été vidés et nettoyés par une entreprise mandatée par la municipalité.

4.8.4. Réseau privé – Contrôle du système séparatif

Dans la perspective du projet de réfection des collecteurs EU/EC sur le tronçon Rueyre – Praz-Forney - Mémises, la municipalité a mandaté le bureau d'études hydrauliques Miaz & Weisser SA pour contrôler la mise en séparatif d'une quinzaine de propriétés privées directement concernées par ce projet et n'ayant pas encore fait l'objet d'un tel contrôle.

La municipalité a par ailleurs continué d'effectuer un contrôle systématique de la mise en séparatif des propriétés à l'occasion de tous les travaux de construction, qu'ils soient soumis ou non à l'enquête publique et qu'ils aient trait ou non aux canalisations. Dans ce cadre, il a été procédé en 2021 au contrôle du système séparatif de plus de 35 propriétés.

De plus, la municipalité a fait contrôler le système séparatif d'une dizaine d'autres propriétés, hors dossiers de police des constructions. Comme le précise la jurisprudence, la mise en place d'un système séparatif est en effet un principe absolu, qui doit être respecté non seulement lors de la construction des bâtiments ou leur transformation, mais qui s'applique également aux bâtiments existants. En effet, dès lors que le réseau des canalisations publiques est en séparatif, les équipements privés qui y sont raccordés et qui sont encore en système unitaire doivent être adaptés. Cette adaptation constitue un assainissement au sens de l'art. 16 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE), assainissement qui incombe au détenteur de l'installation en cause.

A fin 2021, environ 84,6% de la surface totale des parcelles urbanisées sur le territoire communal était en système séparatif, effectif et contrôlé. La municipalité entend encore intensifier ces contrôles en 2022 et 2023, de manière à contribuer à l'amélioration du processus d'épuration des eaux et à réduire sa participation financière à la STEP de Vidy (voir chiffre 4.8.1. ci-dessus).

4.9. DEVELOPPEMENT DURABLE – ENERGIE

4.9.1. Installation solaire photovoltaïque

En 2020, l'installation solaire photovoltaïque sur le toit du bâtiment scolaire et du bâtiment de la salle de gymnastique avait produit 86'332 kWh, dont 72'679 kWh (soit 84,18%) avaient été refoulés sur le réseau, le taux d'autoconsommation étant ainsi de 15,82%.

En 2021, la production de cette installation s'est élevée à 79'120 kWh, dont 67'631 kWh (soit 85,49%) ont été refoulés sur le réseau (soit 85,49%), le taux d'autoconsommation s'élevant dès lors à 14,51%

Vous trouverez ci-dessous le détail des relevés de production, de refoulement sur le réseau électrique des SiL et de fourniture par le réseau électrique des SiL en 2021 :

2021	Fourniture réseau KWh	Refoulement KWh	Production KWH
Janvier	4'851	917	923
Février	2'845	3'299	3'301
Mars	2'629	7'346	7'348
Avril	1'816	8'559	10'503
Mai	1'876	8'491	10'595
Juin	984	10'426	12'086
Juillet	584	9'703	10'584
Août	674	9'135	10'123
Septembre	1'448	5'674	7'003
Octobre	1'902	3'392	4'561
Novembre	3'776	638	1'804
Décembre	4'355	51	289
Total 2020	27'738	67'631	79'120

4.9.2. Projet de production d'énergie pour les bâtiments communaux

Suite au refus du projet de couplage chaleur-force par le conseil communal lors de sa séance du 8 octobre 2019 (préavis municipal N° 5/2019), la municipalité a étudié une solution différente, dite de « contracting ». Il s'avère toutefois que cette solution de « contracting » est très onéreuse et contraignante à long terme.

Aussi la municipalité a-t-elle continué en 2021 d'examiner les alternatives envisageables pour remplacer le chauffage des bâtiments communaux, actuellement assuré au moyen de combustibles uniquement fossiles (gaz et mazout), par un système plus respectueux de l'environnement. Ces études se poursuivront en 2022.

En outre, la municipalité a pris contact avec le Service Equiwatt des Services industriels de la Ville de Lausanne, en vue de la réalisation en 2022 d'un audit énergétique des bâtiments communaux.

En attendant le résultat de ces diverses études, la citerne à mazout provisoire installée en 2018 dans le garage attenant à la Maison de Commune continue d'alimenter le chauffage de cette dernière.

5. ECOLES – JEUNESSE – CULTURE

5.1. ECOLES

5.1.1. Effectifs scolaires

Nous reproduisons, ci-dessous, les tableaux de l'enclassement au collège de Jouxens-Mézery, dont on rappelle qu'il fait partie de l'établissement primaire de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery.

2020-2021			2021-2022		
Classe	Enseignants	Effectif	Classe	Enseignants	Effectifs
1-2 P	Ventre Collet Chebbaa	15	1-2 P	Ventre Cosandey	19
1-2 P	Mayor Rivier	16	1-2 P	Mayor Rivier	20
3 P	Schmutz Loth	17	3 P	Schmutz De Carlo	18
4 P	Schmid Loth	22	4 P	Schmid Matthey-Junod	20
5 P	Perreaud Chatelan	20	5 P	Gagnon Fuchs	22
6 P	Gagnon Loth	19	6 P	Perreaud Supply	19
		109			118

5.1.2. Planification scolaire

La municipalité a poursuivi ses réflexions et échanges avec la direction générale de l'enseignement obligatoire, la direction de l'établissement primaire et secondaire de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery et les municipaux en charge des écoles dans ces communes, au sujet de la planification scolaire. L'accueil des élèves de 7 P et 8 P au sein de l'établissement primaire, imposé par la loi scolaire, n'est pas possible sur le territoire communal, ni souhaitable sur le plan pédagogique pour ce niveau. De concert avec les autres communes de l'établissement, la solution retenue consiste à construire de nouvelles classes à Romanel-sur-Lausanne, pouvant accueillir notamment les élèves de 7P et 8P de Jouxens-Mézery. Cette construction se réalisera sous l'égide de l'ASIGOS.

5.1.3. ASIGOS

A la suite de l'adoption le 9 décembre 2020 des nouveaux statuts et la constitution d'un tout nouveau comité de direction, l'ASIGOS s'est lancée dans l'intégration du primaire dans son organisation. Cette mise en place se fera progressivement, à commencer par l'élaboration d'un budget 2023 commun.

5.1.4. Conseils d'établissement

Selon la loi scolaire (LEO), chaque établissement scolaire est muni d'un conseil d'établissement qui réunit des représentants de parents, de l'école, des organisations concernées par la vie scolaire et des autorités communales. En renforçant la relation de proximité et d'échanges entre ces acteurs, le but du conseil d'établissement est que l'école s'adapte aux besoins des élèves et des familles.

En 2021, les conseils des établissements primaire et secondaire se sont réunis trois fois, dont une fois par visioconférence. En lien avec la nouvelle législature, la présidence des deux conseils a été reprise par Mme la conseillère municipale Nathalie Schöni dès la rentrée scolaire et une élection des membres parents s'est tenue en novembre. Sous cette nouvelle législature, les membres ont eu l'occasion de visiter le bâtiment scolaire de Prazqueron construit totalement en bois, puis de travailler sur l'élaboration de leur règlement.

5.1.5. Education numérique

Afin de permettre la mise en œuvre du programme d'éducation numérique lancé par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), la municipalité a fait installer un réseau d'antennes Wi-Fi, au collège de Jouxens-Mézery, dans le respect des recommandations de l'Office fédéral de la santé publique.

Pour accompagner cette transition numérique et répondre aux objectifs pédagogiques du programme d'éducation numérique, le DFJC a par ailleurs arrêté le concept d'affichage numérique frontal, basé sur un écran d'affichage numérique frontal (ANF), un boîtier de diffusion vidéo et sonore sans fil, ainsi qu'une tablette ou un ordinateur permettant la diffusion des contenus directement sur l'écran, via les bornes Wi-Fi. La direction de l'Etablissement primaire de Jouxens-Mézery, Prilly et Romanel-sur-Lausanne, avec l'aval du comité de direction de l'ASIGOS, propose de mettre au budget 2023 les montants correspondant à l'achat et à la pose de ces affichages numériques pour l'ensemble des classes de 3 P et de 4 P de l'établissement (18 classes). Suivront les années prochaines les 5-6 P et le secondaire, ainsi que les 7-8 P et les 1-2 P.

5.1.6. Aménagements scolaires

Pour des questions de sécurité et d'ambiance, les enseignantes du collège de Jouxens-Mézery ont décidé de scinder l'espace de récréation en deux, les plus jeunes (1-3 P) se réunissant sur le préau et les grands (4-6 P) sur le parvis de l'église.

Le canapé forestier aménagé en 2019 sur la parcelle communale n° 772 avec le soutien du Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge et au bénéfice d'une convention avec l'établissement primaire de Prilly, Jouxens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne remporte un grand succès auprès des enfants et des enseignants des classes primaires de l'établissement de Prilly, Jouxens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne, qui s'y rendent régulièrement pour apprendre autrement, explorer et jouer.

5.1.7. Devoirs accompagnés

L'organisation des devoirs accompagnés est du ressort des communes. La municipalité de Jouxens-Mézery a confié cette tâche à Mme Caroline Perreaud, enseignante au collège de Jouxens-Mézery. Une vingtaine d'enfants de 3 P à 6 P, répartis en deux groupes, sont ainsi accueillis pour les devoirs accompagnés à raison de deux périodes les lundis, mardis et jeudis après-midi, dès la troisième semaine après la rentrée scolaire et jusqu'à la deuxième semaine avant les avances d'été. Ce temps collectif d'étude vise à permettre aux enfants d'effectuer leurs devoirs sous la surveillance d'un adulte et de consolider leurs acquis scolaires.

5.1.8. Transports scolaires

Le collège de Jouxens-Mézery ne disposant pas de locaux pour les activités créatrices et manuelles (ACM), quatre demi-classes de 3 P à 6 P fait ainsi une fois par semaine l'aller-retour entre le collège de Jouxens-Mézery et le collège de Jolimont pour les ACM. Les transports ont été confiés à l'entreprise Madafy SA et sont facturés à la commune à raison de CHF 75.40 TTC la course, soit un montant total de CHF 603.20 par semaine.

Les transports des enfants de Prilly enclassés à Jouxens-Mézery, également assurés par l'entreprise Madafy SA, sont pour leur part facturés à la commune de Prilly.

5.1.9. Pédibus

Bien que quelques panneaux « pédibus » soient présents sur les chemins du village, il n'existe à ce jour (et depuis quelques années) aucune ligne de pédibus ouverte sur la commune. En effet, la mise en place d'une ligne pédibus nécessite l'engagement et la disponibilité d'un groupe de parents prêts à « conduire » la ligne à tour de rôle tout au long de l'année. Cela étant, le fait que la majeure partie de la commune soit en zone 30 km/h permet aux enfants d'aller à pied à l'école en petits groupes, sans devoir nécessairement être accompagnés par un adulte.

Sous l'impulsion de l'Association des parents d'élèves de Jouxens-Mézery (APE-JM), les écoliers de du collège de Jouxens-Mézery ont pris part le 17 septembre 2021 à la traditionnelle « Journée internationale à pied à l'école ». Nombre de parents et enfants sont ainsi venus à pied, en vélo ou en trottinette à l'école, certains enfants même depuis Prilly. L'APE-JM a offert café, croissants et petits pains aux sportifs et sportives à cette occasion.

5.1.10. Camp de ski

Le traditionnel camp de ski à Saint-Luc n'a malheureusement pas pu avoir lieu en 2021 en raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19). La municipalité a par ailleurs été informée que le chalet « Les Fares », habituellement loué pour ce camp, était dans l'attente du renouvellement de l'autorisation d'accueillir des groupes. Aussi la municipalité s'est-elle efforcée de trouver un nouveau chalet pour l'organisation du camp de ski 2022.

5.1.11. Service dentaire scolaire

Les communes de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery sont satisfaites du nouveau service dentaire scolaire assuré dès le 1^{er} juillet 2020 par Mmes Déborah Sierra et Stéfanie Gilliéron Ozcan, médecins-dentistes SSO, associées au sein du Cabinet Sourions SA à Prilly. Les contrôles de bouches et les traitements des élèves scolarisés à Prilly sont réalisés au cabinet, ceux des élèves à Jouxens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne dans leur collège respectif. Les municipalités des deux communes ont acquis à cette fin un siège dentaire et ont demandé en 2021 à la fondation Primeroche de prêter gracieusement le reste du matériel (lampe et compresseur). Elles ont convenu de préciser l'organisation logistique à l'avenir.

Les cours de prophylaxie dentaire sont pour leur part assurés par Mme Myriam Rui.

5.2. JEUNESSE

5.2.1. Passeport vacances

Au vu du succès remporté par les activités proposées sur le territoire communal pour l'édition 2019 du passeport vacances, et après l'annulation de l'édition 2020, la commune s'est engagée dans l'organisation de l'édition 2021. Cinq activités ont été proposées par des habitants du village pour cette nouvelle édition :

- ✓ Découverte du monde vétérinaire (7 juillet et 17 août 2021) ;
- ✓ Pixel Art (20 juillet 2021) ;
- ✓ Initiation au badminton (7 juillet 2021) ;
- ✓ Initiation au diabolo (13 et 15 juillet, 10 et 11 août 2021) ;
- ✓ Atelier d'initiation au cinéma d'animation (5 et 12 juillet 2021)

Ces activités ont rencontré un franc succès, le nombre d'enfants de la région intéressés à y participer excédant souvent le nombre de places disponibles.

Le greffe municipal a par ailleurs vendu 11 passeports vacances traditionnels à des enfants de Jouxens-Mézery âgés de 9 à 15 ans, leur permettant de participer durant l'été à un grand nombre d'activités relevant de domaines très variés : activités en plein air, artisanales, artistiques, culturelles ou sportives, etc.

5.2.2. Subventions sportives

La municipalité accorde, sur demande des associations et clubs sportifs, un montant de CHF 50.00 par enfant inscrit auprès de ces clubs.

5.3. SPORT ET CULTURE

5.3.1. Centre sportif de Malley – CSM

La convention des actionnaires relative au nouveau Centre sportif de Malley (CSM), approuvée par le conseil communal en 2015 (préavis municipal N°3/2015) et signée le 6 octobre 2017, déploie ses effets depuis le 1^{er} janvier 2020. Selon ladite convention, la participation des 25 communes actionnaires au déficit du CSM est plafonnée à CHF 5,72 millions, montant à adapter toutefois sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation, valeur au 30 juin de l'année en cours, et de la population de l'ensemble des communes signataires, valeur au 31 décembre de l'année précédente.

Le montant plafond ainsi déterminé est pris en charge par les communes actionnaires selon une clef de répartition tenant compte notamment du point d'impôt ainsi que du solde des péréquations qui inclut les participations à la facture sociale et aux couches thématiques. Excepté pour les communes propriétaires (Lausanne, Renens et Prilly), les résultats obtenus par cette première répartition sont ensuite pondérés en tenant compte de la desserte des transports publics (temps de parcours et fréquence de la desserte) ainsi que des infrastructures existantes (piscines couvertes et de plein air).

Par courriel du 7 septembre 2020, Lausanne Région avait transmis aux communes actionnaires du CSM le calcul de répartition du déficit 2020 à prévoir au budget 2021, soit un montant total de CHF 6'215'641.00, dont CHF 27'875.00 à la charge de Jouxens-Mézery.

Or, selon les comptes 2020 définitifs du CSM adoptés en juin 2021 et le calcul de répartition du déficit établi par Lausanne Région le 25 août 2021, la participation de la commune de Jouxens-Mézery s'élève à près du double, soit CHF 52'410.00

Désireuse de comprendre cette très forte augmentation du montant à la charge de Jouxens-Mézery, la municipalité a sollicité une rencontre avec les représentants de Lausanne Région et du CSM. Cette entrevue a eu lieu le 12 novembre 2021 dans les locaux du CSM avec Mme Nathalie Schöni, conseillère municipale en charge des sports, M. Thierry Reymond, conseiller municipal des finances et M. le Syndic Serge Roy. Il leur a alors été rappelé que, si le déficit total à répartir entre les 25 communes actionnaires du CSM était plafonné, la répartition de ce montant entre lesdites communes tenait compte du point d'impôt ainsi que du solde des péréquations, incluant les participations à la facture sociale et aux couches thématiques. Il a également été reconnu à cette occasion que cette clé de répartition constituait une couche péréquative supplémentaire et était très défavorable à la commune de Jouxens-Mézery. Aussi M. Alain Gilliéron, vice-président du conseil d'administration du CSM s'est-il engagé à discuter de la problématique le conseil d'administration pour trouver une solution. Dans l'intervalle, la municipalité a indiqué qu'elle avait versé le montant de CHF 27'875.00 porté au budget 2021, mais qu'elle renonçait dans l'immédiat à verser la différence de CHF 24'256.00.

Par courrier du 24 décembre 2021, le conseil d'administration du CSM a informé la municipalité qu'il n'entrait pas en matière sur une baisse ou un plafonnement de la participation de la commune de Jouxens-Mézery au déficit d'exploitation du CSM. Tout en admettant que l'augmentation de cette participation n'était pas indolore pour la commune, le CSM relevait que le mode de calcul était fixé et admis par l'ensemble des parties à la convention signée le 6 octobre 2017 et ne pouvait être changé pour quelques communes qui le souhaiteraient. En effet, toute diminution de la participation de la commune de Jouxens-Mézery pour des raisons propres à sa situation péréquative occasionnerait automatiquement une augmentation de la participation de toutes les autres et pourrait encourager d'autres communes à demander également une baisse de leur participation pour d'autres motifs.

5.3.2. Théâtre Kléber-Méleau – TKM

Conformément à la convention de subventionnement multipartite de la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau (TKM) pour la période 2021 à 2024, approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 23 juin 2020 (préavis municipal n° 1 / 2020) et signée par l'ensemble des partenaires 4 décembre 2020, le montant de la subvention ordinaire octroyée par les communes de Lausanne, de l'Ouest lausannois et de Jouxens-Mézery au TKM s'élève à CHF 8/hab. calculé sur la base du nombre d'habitants au 31.12.2018. En application de cette convention, le montant annuel de la subvention de la commune de Jouxens-Mézery en faveur du TKM s'élève ainsi à CHF 11'768.00.

Sur le plan artistique, l'année 2021 a été à nouveau fortement impactée par la pandémie de coronavirus (COVID-19). Le TKM a néanmoins trouvé l'énergie de proposer un nouveau spectacle itinérant en plein air. La commune de Jouxens-Mézery s'est ainsi jointe à celle de Prilly pour accueillir le 20 juin 2021 le spectacle « Carmen : l'audition », mis en scène par Omar Porras dans le jardin sis devant le Collège Centre de Prilly. Petits et grands ont ainsi pu découvrir avec enthousiasme un spectacle mêlant opéra (Carmen, de Georges Bizet) et magie théâtrale.

5.3.3. Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise

La commune de Jouxten-Mézery est membre du Fonds intercommunal de soutien des institutions culturelles de la région lausannoise. Ce fonds, rassemblant une vingtaine de communes, vise à contribuer à hauteur de 10% à la somme allouée chaque année par la Ville de Lausanne aux institutions suivantes : Béjart Ballet Lausanne, Théâtre de Vidy-Lausanne, Orchestre de chambre de Lausanne, Opéra de Lausanne. Le montant de la contribution annuelle est réparti entre les communes membres en fonction du nombre d'habitants de la région, soit un montant de CHF 14.78/hab. en 2017, CHF 14.48/hab. en 2018 et CHF 14.36/hab. en 2019, et CHF 14.39/hab en 2020, et 14.40/hab en 2021, chaque commune restant toutefois libre de fixer le montant de sa participation.

5.3.4 Fédération vaudoise de coopération – FEDEVACO

Depuis plusieurs années, la commune de Jouxten-Mézery soutient certains projets de développement menés par diverses associations membres de la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO).

Ainsi, en 2021, la municipalité a décidé de soutenir à hauteur de CHF 3'000.00 chacun des projets suivants :

- **Sécurité alimentaire des femmes paysannes au Sénégal** : Ce projet, mené par Agro-sans-Frontière, tend à favoriser le maintien d'une agriculture familiale de proximité et met au centre de sa démarche la place et le rôle des femmes, en accompagnant des groupements d'agricultrices dans le développement de la filière de la pomme de terre, de la plantation à la commercialisation.
- **Information de qualité au service des jeunes à Madagascar** : Mené par la Fondation Hirondelle et le Studio Skfaka, ce projet vise à fournir un meilleur accès à une information de qualité à cette audience jeune avec du contenu adapté qui les aide à prendre des décisions pour leur avenir. Pour ce faire, ils soutiennent de jeunes journalistes dans la production de magazines radios et reportages et offrent un réseau de 19 radios partenaires pour mieux couvrir les domaines de l'économie, la formation, l'entrepreneuriat et l'innovation, l'emploi des jeunes à Madagascar : deux heures quotidiennes de programmes pour toucher une audience de plus de 12 millions de Malgaches.
- **Résilience face au changement climatique au Salvador** : L'objectif de ce projet, porté par Solidar, est de renforcer la capacité de résilience des paysans à la sécheresse et au changement climatique. Il se concentre sur la promotion d'une agriculture durable, en soutenant les agriculteurs à diversifier leur production (semences indigènes, arbres fruitiers, élevage, serres, silos), et en leur proposant une formation en agro-écologie et un suivi individualisé pour la concrétisation de leur projet agricole.

La pertinence et la solidité de ces divers projets ont été évaluées positivement par les experts hautement qualifiés de la commission technique de la FEDEVACO.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. GENDARMERIE ET POLICE POPULATION

6.1.1. Gendarmerie

La commune de Jouxens-Mézery n'a pas de corps de police constitué. Elle a confié l'exécution des tâches relevant des missions générales de police à la **police cantonale**. Ainsi, le maintien de la sécurité et de l'ordre public sur notre territoire est principalement assuré par la gendarmerie vaudoise, qui y effectue des rondes régulières et intervient sur appel 117.

Les responsables du poste de **gendarmerie du Mont-sur-Lausanne**, dont relève directement la commune de Jouxens-Mézery, rencontrent une fois par mois le conseiller municipal Thierry Reymond ou, en son absence la secrétaire municipale, afin de faire le point sur les besoins et mesures prises pour assurer la sécurité du territoire communal. La gendarmerie du Mont-sur-Lausanne est par ailleurs toujours à disposition en cas de besoin.

Les habitants de la commune peuvent en outre compter sur la visite régulière du poste de **gendarmerie mobile**. La présence ponctuelle de cette structure sur le territoire communal permet de :

- offrir aux citoyens les services d'un poste de gendarmerie « à domicile » (demande de renseignements, dépôt de plainte, etc...) ;
- renforcer la sécurité par la présence de patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal ;
- lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible du véhicule, ainsi que de son équipage aux endroits clés de la commune.

En plus des missions précitées, il a été demandé au poste de gendarmerie mobile de :

- surveiller le trafic et les comportements des automobilistes (respect de la vitesse, des priorités de droite, etc...) ;
- de faire de la prévention, notamment pour la ceinture de sécurité, les phares éteints, le stationnement aux endroits dangereux ou sur les trottoirs.

Il est à relever que ces gendarmes ont également le droit de sanctionner les usagers de la route en délivrant des amendes d'ordre.

En raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19), le poste de gendarmerie mobile a vu ses missions redéfinies durant les premiers mois de l'année 2021 et n'a pu en conséquence se rendre sur le territoire communal durant cette période. Il est en revanche venu à cinq reprises dès le mois de juillet 2021, selon le calendrier suivant :

Mercredi 14 juillet 2021	Chemin des Boracles
Jeudi 19 août 2021	Chemin des Boracles
Vendredi 19 octobre 2021	Chemin des Boracles
Vendredi 12 novembre 2021	Chemin des Boracles
Mardi 14 décembre 2021	Chemin des Boracles

Les avis de présence du poste de gendarmerie mobile, précisant les dates des visites et les lieux de stationnement du fourgon, figurent sur le pilier public ainsi que sur le site internet de la commune.

6.1.2. Police population

Conformément au nouveau concept Police Population adoptée par la Police cantonale en novembre 2020, le site internet www.votrepolice.ch publie chaque mois les tendances sécuritaires par région, sans préciser le détail des infractions. L'on trouve également sur ce site internet des conseils en matière de prévention de la criminalité, mis à jour de manière régulière, ainsi qu'un catalogue de toutes les prestations gratuites proposées par les polices vaudoises en matière de prévention.

6.1.3. Audit de sécurité de la Maison de commune

La municipalité a demandé à la police cantonale d'effectuer au mois de novembre 2021 un audit de sécurité de la Maison de commune. Après avoir procédé à une visite approfondie des locaux, le gérant de sécurité de la Division prévention de la criminalité a rendu un rapport d'analyse détaillé, mettant en avant les forces et faiblesses du bâtiment et des mesures de prévention mises en place et énonçant certaines recommandations pour améliorer la sécurité des lieux et du personnel. Cette analyse a débouché sur une série d'améliorations en termes de sécurité, tant au niveau de l'équipement que des comportements.

6.2. CONTROLE DES HABITANTS

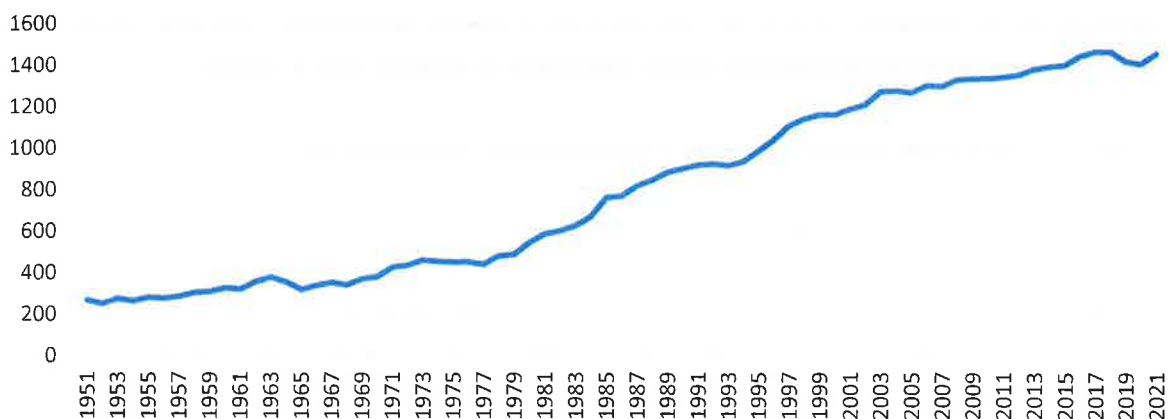
Le service du contrôle des habitants, s'il est en pratique intégré au greffe municipal, relève formellement du dicastère de la police. Il a notamment pour mission d'enregistrer les arrivées, les départs et les changements d'adresse des habitants.

Parmi les principales tâches de la préposée au contrôle des habitants, l'on peut citer :

- ✓ la tenue du registre des habitants ;
- ✓ la tenue du registre civique ;
- ✓ les procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers ;
- ✓ l'établissement d'attestations diverses ;
- ✓ les demandes de carte d'identité ;
- ✓ la tenue à jour du registre des chiens ;
- ✓ les tâches liées à la Loi sur l'harmonisation des registres.

Au 31 décembre 2021, la commune comptait 1'460 résidents permanents. Vous trouverez ci-dessous un schéma relatif à l'évolution de la population résidente permanente de 1951 à 2021 :

Evolution démographique de la population



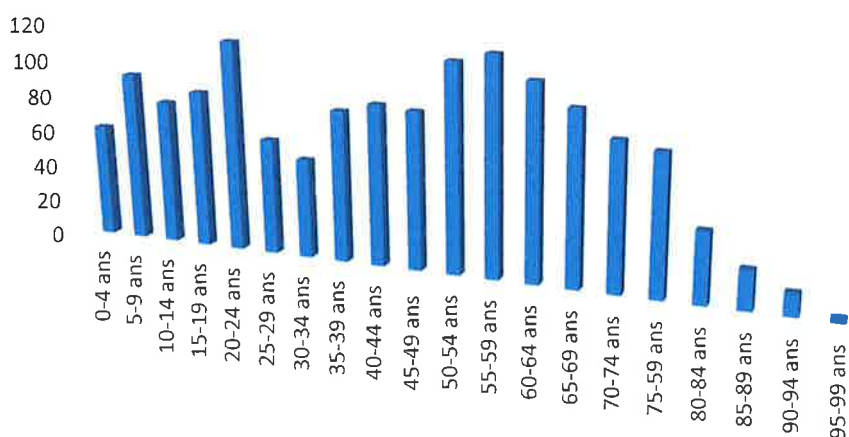
Le léger fléchissement de la courbe démographique en 2020 s'explique notamment par les restrictions à la circulation des personnes durant la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Comme l'indique le tableau ci-dessous relatif aux principales mutations de la population de la commune de 2016 à 2021, cette modeste diminution a été compensée par un nombre plus important d'arrivées sur le territoire communal en 2021.

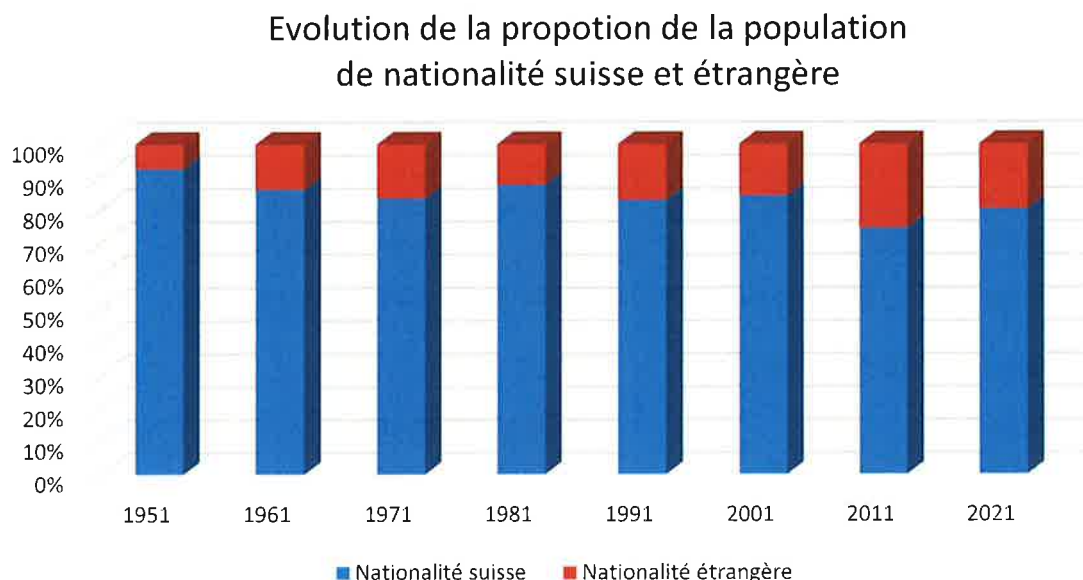
Mutations	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'arrivées	139	122	106	128	101	145
Nombre de départs	122	102	123	179	117	112
Nombre de naissances	7	12	10	8	7	6
Nombre de décès	5	7	2	10	3	5

A toutes fins utiles, le tableau ci-dessous représente la composition de la population par classe d'âge quinquennale au 31.12.2021 :

Population par classes d'âge quinquennale



Le tableau ci-dessous représente l'évolution de la proportion de personnes de nationalité suisse et étrangère établies sur le territoire communal de 1951 à 2021 :



L'on observe ainsi que la proportion de personnes de nationalité étrangère résidant à Jouxten-Mézery s'élevait à quelques 19,52% (contre 33% sur l'ensemble du canton de Vaud). Les nationalités les plus représentées sont la France (~ 28 %), le Portugal (~ 15 %) et l'Italie (~ 13 %), suivies de la Belgique (~ 5.5 %), des Pays-Bas (~ 4,5%) et de l'Espagne (~ 4 %). Plus de deux tiers des étrangers sur le territoire communal sont au bénéfice d'un permis C, la quasi-totalité des autres étant titulaires d'un permis B. A cet égard, il y a lieu de relever que le service du contrôle des habitants reçoit régulièrement les avis de fin de validité des titres de séjour des étrangers résidant à Jouxten-Mézery. Il lui appartient ainsi de les convoquer au greffe communal, en leur priant d'apporter un certain nombre de documents et de s'acquitter d'un émolument en vue du renouvellement de leur permis. Ainsi, en 2021, le contrôle des habitants est intervenu dans le renouvellement de 46 permis (29 permis B et 17 permis C).

Relevons encore que le service du contrôle des habitants est amené à transmettre aux nouveaux arrivants diverses informations sur le fonctionnement de la commune (heures d'ouverture des services communaux, autorisation de stationnement au parking de la gare du LEB, carte d'accès et heures d'ouverture de la déchetterie, possibilité de louer les salles communales, etc.). S'il s'agit de personnes migrantes, le service du contrôle des habitants est chargé également de les informer notamment sur les autorisations de séjour et sur l'offre en matière d'intégration et de leur donner des brochures d'information éditées par le Service de la population (SPOP) à l'attention de ces nouveaux arrivants.

Enfin, comme dans chaque commune vaudoise, Jouxten-Mézery a désigné une répondante à l'intégration, en la personne de Mme Pascale van Landuyt, chargée de faciliter la collaboration entre les autorités communales et cantonales dans ce domaine.

6.3 DEFENSE INCENDIE

6.3.1. Organisation

La commune de Jouxten-Mézery est membre du Service de défense contre l'incendie et de secours – SDIS La Mère, regroupant par ailleurs les communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne.

Le SDIS La Mère est constitué d'un état-major, d'un détachement de premier secours (DPS) et d'un Détachement d'appui (DAP), dont les membres sont répartis sur trois sites : la caserne du Mont-sur-Lausanne, celle de Romanel-sur-Lausanne et celle de Cheseaux-sur-Lausanne.

Au 31 décembre 2021, l'Etat-Major du SDIS La Mère était composé comme suit :

Etat major du SDIS La Mère	
Commandant :	Major Luis Mendez
Responsable de l'instruction :	Capitaine Gaël Berthoud
Quartier-maître :	Capitaine Frédéric Gygax
Responsable opérationnel :	Capitaine Clément Bouaraphanh
Responsable RH et communication :	Capitaine Lionel Marti
Responsable logistique :	Premier lieutenant Christophe Rauschert

La gouvernance du SDIS La Mère s'appuie sur la commission consultative du feu, formée du commandant, des membres de l'Etat-Major ainsi que de trois membres par commune désignés par celle-ci, dont un conseiller municipal et un conseiller communal. Ladite commission a notamment pour mission de préavisier les projets de budget et de frais d'acquisition, l'approbation des comptes et du rapport de gestion, l'établissement des cahiers des charges du commandant et des personnes qui lui sont directement subordonnées, la nomination des officiers, ainsi que la détermination du montant des soldes, indemnités ou rémunérations dues en raison du service accompli.

En 2021, la commission consultative du feu s'est réunie à deux reprises pour traiter des comptes et de la gestion 2020, du budget 2022 ainsi que de diverses nominations.

6.3.2. Effectif

L'effectif total du SDIS La Mère au 31 décembre 2021 était de 106 sapeurs-pompiers. Comme l'indique le tableau ci-dessous, cet effectif est en baisse par rapport aux années précédentes et ne compte aucun habitant de Jouxten-Mézery :

Evolution de l'effectif du SDIS La Mère - 2019-2021



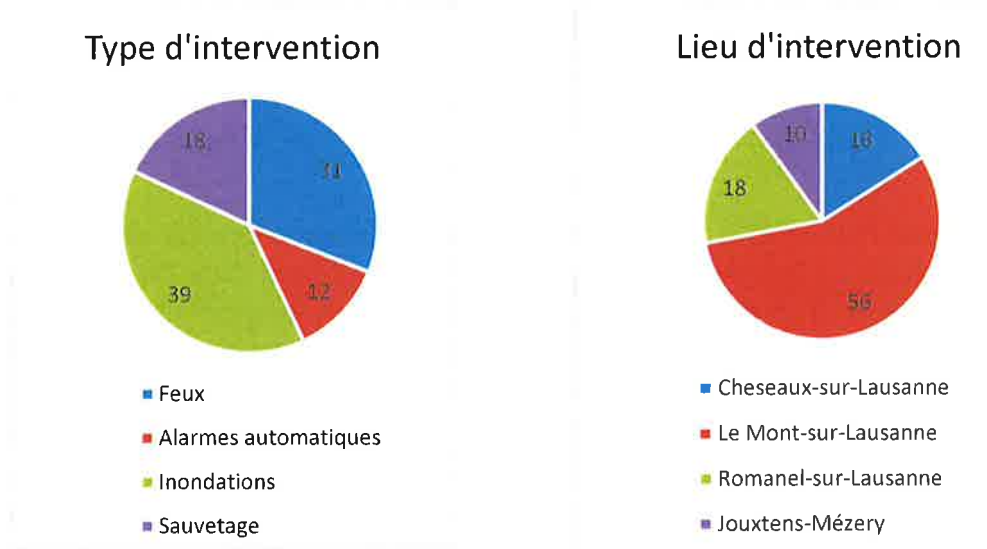
Comme dans le reste du canton, l'effectif des nouvelles recrues auprès du SDIS La Mère est également en baisse. Ainsi, le recrutement 2021 a permis d'engager 12 nouvelles recrues, contre 23 en 2020 et 20 en 2019.

Le SDIS La Mère est complété par une section de jeunes sapeurs-pompiers comprenant 21 jeunes de 8 à 18 ans entourés de moniteurs des trois sites opérationnels. Cet effectif est également une source de renouvellement du personnel.

6.3.3. Opérationnel

Le détachement de premier secours assure les interventions 24 heures sur 24 tout au long de l'année sur les quatre communes du SDIS, soit un bassin d'environ 7'500 personnes. En 2021, le SDIS La Mère est intervenu à 100 reprises.

Durant ces 100 interventions, le personnel mobilisé a effectué près de 880 heures de travail. Les interventions se répartissent comme suit :



Le SDIS La Mère intervient également pour sécuriser les feux de la fête nationale du 1^{er} août. Il propose par ailleurs des activités dans le cadre du passeport-vacances.

6.4. PROTECTION CIVILE

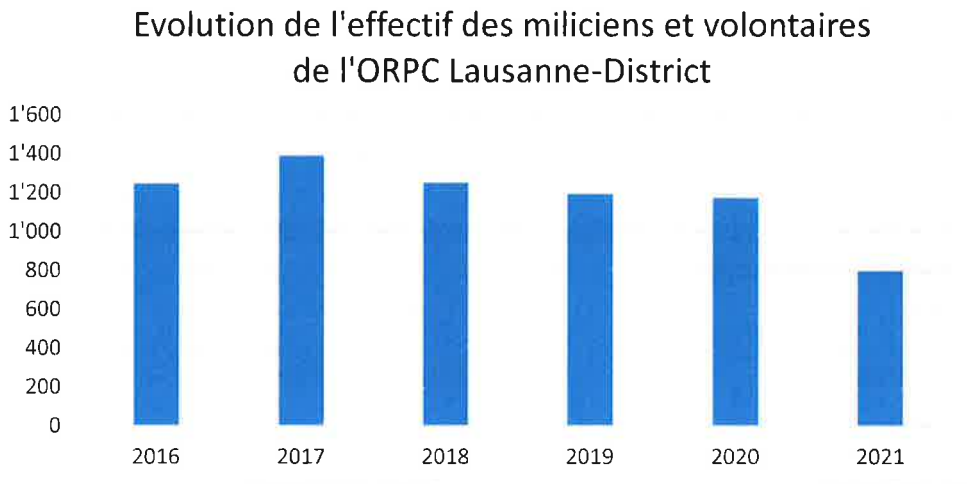
6.4.1. Organisation

La Protection civile vaudoise est composée de dix organisations régionales de protection civile (ORPC). Ces régions sont basées sur le découpage territorial des districts et ont à leur tête un comité de direction (CODIR), dans lequel siègent des représentants des communes. La commune de Jouxten-Mézery fait ainsi partie de l'ORPC Lausanne-District et est représentée dans le comité de direction par M. le conseiller municipal Thierry Reymond.

Les ORPC sont organisées sur une base bataillonnaire et sont placées sous la responsabilité opérationnelle d'un commandant régional et d'un état-major unique. Les compagnies sont conduites par des cadres de milice. Les ORPC sont pour l'essentiel responsables de la capacité opérationnelle de leur bataillon. Elles sont compétentes pour la gestion de leur personnel, l'organisation des cours de répétition et pour la conduite des interventions au niveau régional.

6.4.2. Effectif

L'effectif des ORPC est composé essentiellement de miliciens et volontaires et de quelques professionnels (17 pour l'ORPC de Lausanne-District). Vous trouverez ci-dessous un tableau représentant l'évolution de l'effectif des miliciens et volontaires de l'ORPC Lausanne-District de 2016 à 2021.



L'on constate qu'entre 2020 et 2021, le bataillon de Lausanne-District a diminué de près de 400 astreints, ce qui correspond à 30% des effectifs totaux, dont 50% de cadres. Cette chute des effectifs est la conséquence directe de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, qui aligne l'obligation de servir au sein de la protection civile sur les mêmes bases que le service militaire. Il importera ainsi de redoubler les efforts en matière de recrutement ces prochaines années, pour maintenir la capacité opérationnelle actuelle.

Le projet TETRIS, lancé par le Service de la sécurité civile et militaire en 2019 déjà, vise à trouver des alternatives organisationnelles pour faire face à la baisse des effectifs et adapter l'organisation de la protection civile à l'évolution de la société. Les deux alternatives proposées sont la variante dite « LCU », soit ligne de commandement unique, visant à cantonaliser la protection civile ; la seconde appelée « ORPC » prévoit une nouvelle organisation, basée sur 4 à 5 régions pour l'ensemble du canton. Les présidents des CODIR des ORPC actuels ont proposé d'examiner une troisième variante, visant à une collaboration renforcée entre les régions déjà existantes. Les discussions et travaux se poursuivent.

6.4.3. Opérationnel

Dans le cadre de la pandémie de coronavirus (COVID-19), le commandement cantonal a formé des bataillons régionaux. Les ORPC Ouest-lausannois et Oron-Lavaux ont rejoint l'ORPC Lausanne-District, afin de former le Bataillon Centre. Depuis sa création, le bataillon est sous la conduite du commandant de l'ORPC Lausanne-District.

L'activité de la protection civile du ORPC Lausanne-District s'est déroulée sans interruption entre fin 2020 et 2021. L'engagement lié à la seconde vague pandémique et ses suites a débuté le 01.09.2020 pour se terminer le 10.10.2021, sept jours sur sept. De multiples missions ont été attribuées au bataillon, principalement en lien avec la vaccination dans les EMS, les centres itinérants et de proximité, en subsidiarité auprès du dispositif bas-seuil lausannois et au sein des soins intensifs du CHUV. Le bataillon a été à nouveau mobilisé dès le lundi 06.12.2021, dans le but de renforcer le Centre de vaccination de Beaulieu.

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1. ASSOCIATION RÉGIONALE DE L'ACTION SOCIALE PRILLY-ECHALLENS

La Commune fait partie de l'association de l'action sociale Prilly-Echallens (ARASPE). Cette association régionale intercommunale regroupe 42 communes et est chapeautée par un comité de direction et un conseil intercommunal. Sa mission est d'offrir des prestations liées aux aides financières, aux assurances sociales et à l'appui social et administratif. La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR) et à l'Agence d'assurances sociales (AAS). Ces deux entités constituent ainsi les structures opérationnelles de l'ARASPE.

Le Centre social régional est compétent pour l'octroi du revenu d'insertion et offre également un accompagnement de soutien et une large palette de mesures d'insertion. L'agence d'assurances sociales, quant à elle vise à renseigner et accompagner toutes personnes dans les démarches liées à l'obtention des prestations d'assurances sociales, notamment les rentes de retraite AVS, de veuvage, d'orphelin, les subsides à l'assurance-maladie, les prestations complémentaires AVS/ AI, les prestations familiales (allocations familiales, avance sur les pensions alimentaires, prestations complémentaires pour familles, allocations de maternité) ou encore la rente-point dans l'attente d'une rente AVS.

Les élections communales générales menées en 2021 ont amené un certain nombre de changements au sein du comité de direction de l'ARASPE. Celui-ci est composé de neuf membres, municipaux.ales en fonction. Il est élu pour la durée de la législature. Le ou la municipal.e délégué.e de la commune siège fait partie de droit du comité de direction. Les communes ayant sur leur territoire une agence d'assurance sociale sont également représentées de droit au comité de direction. La composition du comité de direction pour la législature 2021, dont les membres ont été élus lors de l'assemblée d'assermentation qui a eu lieu le 25 août 2021 en présence de M. Pascal Dessauges, Préfet du district du Gros-de-Vaud, est la suivante :

Mme Anne Bourquin Büchi	Municipale	Prilly	Présidente
Mme Corinne Sauty	Municipale	Echallens	Vice-présidente
Mme Claudia Perrin	Syndique	Romanel-sur-Lausanne	Membre
Mme Valérie Codina Cervellin	Municipale	Penthalaz	Membre
Mme Chantal Di Lallo	Municipale	Vufflens-la-Ville	Membre
M. Pascal Pollien	Syndic	Villars-le-Terroir	Membre
M. Daniel Besson	Municipal	Le Mont-sur-Lausanne	Membre
M. Jean-Pierre Sterchi	Municipal	Cugy	Membre

En 2021, le comité de direction a siégé six fois dans son ancienne composition et trois fois dans la nouvelle. Deux séances du conseil intercommunal ont été tenues, l'une pour les comptes 2020 et l'autre pour le budget 2022 ainsi que pour les préavis de début de législature. Enfin, une nouvelle directrice, en la personne de Mme Jelena Stano, a été nommée à la tête de l'ARASPE, et un nouveau directeur adjoint, M. Adrien Vaucher, a rejoint le collège de direction début novembre 2021.

Durant l'été 2021, l'ARASPE, l'ARASOL (Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois) et l'ORPOL (Office régional de placement de l'Ouest lausannois) ont mis en place une « Unité Commune », réunissant les compétences des conseillers en personnel issus de l'Office régional de placement et des assistants sociaux du Centre social régional. Elle a pour but de renforcer la prise en charge des bénéficiaires du revenu d'insertion et d'augmenter leurs chances de se réinsérer sur le marché du travail. Au cours de l'année 2021, l'ARASPE a en outre mené des réflexions visant préciser sa vision et sa mission et à définir une charte des valeurs concernant tant le personnel que le public accueilli.

7.2. MAISON DE L'ENFANCE « LES NAVIRES »

Le service communal « La Maison de l'enfance Les Navires », continue à assurer l'accueil collectif de jour des enfants en âge préscolaire et des écoliers de 1-6P, conformément à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

Le Petit Navire accueille les enfants dès l'âge de deux ans et demi jusqu'à leur entrée en scolarité, du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30, ce à raison de 47 semaines par année.

Quant au Grand Navire, il assure en période scolaire la journée continue des élèves de 1-6 P, en les accueillant dès 7h00 jusqu'au début des cours, durant la pause de midi, et après les cours jusqu'à 18h30. De plus, il leur offre un accueil durant une partie des vacances scolaires de 7h00 à 18h30, hormis les 5 semaines de fermeture des structures (1 semaine entre Noël et Nouvel An, 1 semaine à Pâques et 3 semaines en été).

Vous trouverez ci-dessous un tableau résumant la fréquentation des structures d'accueil préscolaire et parascolaire Les Navires en 2021. Il y a lieu d'insister sur le fait que ces chiffres représentent une moyenne portant sur deux années scolaires différentes (2^{ème} semestre de l'année scolaire 2020-2021 et 1^{er} semestre de l'année scolaire 2021-2022).

	Petit Navire	Grand Navire	Total
Nb de places disponibles	14	54	68
Nb d'enfants accueillis (moyenne)	29	74	103
Nb d'enfants par place (moyenne)	2.07	1.37	1.5
Nb d'heures facturées 2021	30'728.50	30'326.75	61'055.25
Nb de places occupées (moyenne)	11.67	15.17	13.45

Le tableau ci-dessous présente la fréquentation hebdomadaire du Petit Navire (selon les contrats en vigueur au 31.12.2021) :

Petit Navire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	11	14	13	14	14
Midi	14	14	12	14	14
Après-midi	12	12	9	13	13

Le tableau ci-dessous présente la fréquentation hebdomadaire du Grand Navire (selon les contrats en vigueur au 31.12.2021) :

Grand Navire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	5	8	3	10	4
Midi	51	51	4	48	47
Après-midi	19	24	0	30	22

Enfin, le tableau ci-dessous présente le nombre d'enfants accueillis en décembre 2021, selon leur commune de domicile :

Commune de domicile	Petit Navire	Grand Navire
Boussens	4	---
Cheseaux	1	---
Jouxkens-Mézery	17	75
Prilly	2	---
Romanel-sur-Lausanne	4	2
Sullens	1	---
Total	32	69

Malgré le contexte de la pandémie de coronavirus (COVID-19), les Navires n'ont enregistré aucune baisse de fréquentation en 2021.

Au contraire, dès la rentrée d'août 2021, le Petit Navire a enregistré une hausse du taux de fréquentation par enfant ainsi qu'une augmentation du nombre d'enfants accueillis. A cet égard, il y a lieu d'observer que le Petit Navire accueille plusieurs enfants habitant hors de la Commune, en raison du manque de places dans les autres structures du réseau d'accueil de jour des enfants du Nord-ouest lausannois (AJENOL).

Le Grand Navire a également enregistré une augmentation du nombre d'enfants accueillis dès la rentrée scolaire d'août 2021, en raison notamment de l'arrivée de plusieurs familles sur la Commune.

Durant les vacances d'automne, l'équipe éducative du Grand Navire a eu la chance de pouvoir à nouveau organiser un camp de trois jours au chalet Le Vatican à Finhaut. Au vu des retours enthousiastes de l'édition précédente, 35 enfants ont pris part à ce camp (contre 20 en 2020).

Après deux ans de mise en application du plan cantonal de protection contre le coronavirus (COVID-19) dans les structures d'accueil de jour des enfants, ce plan a été abrogé en date du 17 février 2022.

Sur le plan financier, il convient de relever que le Conseil d'Etat a octroyé une aide financière complémentaire à celle versée en 2020 à titre d'aide à l'accueil de jour des enfants dans la lutte contre le coronavirus (COVID-1), compensant ainsi l'entier des pertes sur les contributions parentales reconnues entre le 17 mars et le 17 juin 2020, selon les calculs ci-dessous :

	Petit Navire	Grand Navire
Montant total des pertes admises (100%)	CHF 37'676	CHF 58'960
Aide déjà versée en 2020 (67%)	CHF 25'243	CHF 39'503
Aide complémentaire octroyée en 2021 (33%)	CHF 12'433	CHF 19'457

7.3. AINES

7.3.1. Sortie des aînés

La traditionnelle sortie des aînés du mois de juin a malheureusement dû être à nouveau annulée à cause de la pandémie de coronavirus (COVID-19). Les aînés du village en ont été informés personnellement par courrier daté du 18 mai 2021.

7.3.2. Noël des aînés

Les aînés ont enfin pu se réunir à l'occasion de la fête de Noël organisée à leur attention par la Commission d'animation des aînés, présidée par M. le Syndic Serge Roy. Quelques huitante personnes se sont ainsi retrouvées le 16 décembre 2021 pour partager un moment de convivialité, autour d'une excellente fondue japonaise, agrémentée des chants de Noël des écoliers du village filmés et retransmis.

7.3.3. Nonagénaires

En 2021, trois habitants de la commune ont célébré leur 90^{ème} anniversaire.

8. SERVICES INDUSTRIELS

8.1. TRAVAUX ENTREPRIS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Les Services industriels de la Ville de Lausanne (SiL) ont mené en 2021 d'importants travaux au chemin des Vignettes pour y remplacer les conduites d'eau et de gaz et mettre en conformité l'éclairage public au chemin des Vignettes (voir le chiffre 4.4.1.3. ci-dessus).

8.2. PRIX DE L'EAU POTABLE

Le prix de l'eau potable par m³ d'eau est passé de CHF 1.92 à CHF 1.83 au 1^{er} janvier 2021. Par courrier du 21 décembre 2021, les SiL ont informé la municipalité que le prix de l'eau potable connaîtra une nouvelle baisse de 16 centimes par m³ d'eau facturé aux habitants à compter du 1^{er} janvier 2022, le prix de l'eau par m³ passant ainsi de CHF 1.83 à CHF 1.68.

8.3. ECLAIRAGE PUBLIC

Le contrat de maintenance des points lumineux d'éclairage public situés sur le territoire communal, conclu avec le SiL a été renouvelé en 2021 pour une durée de cinq ans, aux nouvelles conditions suivantes :

- le nombre de points lumineux installés sur la commune est passé de 218 à 226 ;
- le montant forfaitaire est passé de CHF 39.50 à CHF 36.80 par point lumineux.

De ce fait, le montant du contrat de maintenance, basé sur un forfait annuel, pour les cinq prochaines années, sera désormais de CHF 36.80 x 226 : CHF 8'316.80 (hors TVA), ce qui correspond à une diminution de CHF 222.00 par année, par rapport aux anciennes conditions contractuelles.

